

EMAN ALI

**LE SENS EN CONTEXTE : CATÉGORISATIONS  
DISCURSIVES DE LA NOTION LEXICALE  
[TOLÉRANCE] DANS DES TEXTES DE PRESSE**

Mémoire présenté  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
comme exigence partielle du programme de maîtrise en linguistique  
offert à l'Université du Québec à Chicoutimi  
en vertu d'un protocole d'entente avec l'Université Laval  
pour l'obtention du grade de maître es arts (M.A.)

FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

et

DÉPARTEMENT DES ARTS ET LETTRES  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
SAGUENAY

2008



### **Mise en garde/Advice**

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## RÉSUMÉ

Le présent mémoire s'inscrit dans une perspective méthodologique prenant en compte les articulations entre lexique et discours. L'option de base de cette recherche est que le sens se construit en discours, dans l'interaction et en situation, et que les définitions dictionnaires, malgré leurs apports, limitent la dynamique du sens.

Un cadre théorique et méthodologique de l'étude du lexique est exploité dans ce mémoire pour illustrer que le sens est continuellement l'objet d'une construction énonciative qui tient compte des enjeux de sens, des enjeux de représentation d'un sujet porteur d'un projet argumentatif et d'une certaine vision du monde.

Nous avons analysé une notion lexicale, celle de « tolérance» qui a fortement circulé dans le marché des échanges linguistiques qui ont suivi les événements tragiques du 11 septembre 2001 (La tragédie du World Trade Center). Les outils linguistiques, sémantiques, cognitifs et discursifs utilisés nous ont permis d'identifier plusieurs styles de catégorisations de la notion lexicale [TOLÉRANCE]. Ces catégorisations découlent d'un déploiement, dans le fil du discours, de plusieurs opérations linguistiques, énonciatives et cognitives afin d'actualiser une représentation qui est dans un jeu d'opposition, de rapprochement, de rupture, de frontière, de chevauchement, de miroir, de métaphorisation avec d'autres représentations. Ces jeux sur la représentation pour conforter une représentation ne se dévoilent que dans la charpente du discours.

Notre travail qui est un travail qualitatif et qui visait surtout la mise en pratique d'une approche linguistique et discursive nous a permis d'illustrer la polysémie dont la notion lexicale [TOLÉRANCE] est aujourd'hui l'objet et de montrer combien cette polysémie est porteuse de valeurs nouvelles et de conflits sociaux, politiques, religieux et identitaires nouveaux non pris en compte ou inexistant lors des représentations premières de la notion.

## REMERCIEMENTS

Un projet de maîtrise nécessite de la persévérance et le soutien de plusieurs personnes qui gravitent autour de nous. Nos remerciements vont donc à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce travail:

Tout d'abord, merci à notre directeur de recherche, M. le professeur Khadiyatoulah Fall qui a été l'initiateur et le guide de ce parcours sémantique, pour son amabilité, sa patience et sa confiance à notre égard. Son soutien, ses encouragements et son écoute ont fait que ce projet puisse être mené à terme. Il a su nous orienter vers des pistes de recherche extrêmement fécondes et nous guider dans ce vaste domaine qu'est l'analyse du discours.

Un grand merci à M. Georges Vignaux, directeur de recherche au CNRS, pour ses remarques pertinentes qui ont contribué à l'enrichissement de ce travail.

Également, un merci très spécial à notre mari, Fethi Meghnefi qui nous a apporté soutien moral et affection dans nos moments de doute. Nous avons profondément apprécié son assistance technique, sa compréhension et son optimisme face à la réussite de ce projet.

Un merci particulier à notre « compagne d'études », Audray Julie Charron, le « lecteur modèle », pour ses compétences, son temps sacrifié à la discussion et son enthousiasme eu égard à notre travail.

Merci aux membres du comité d'évaluation pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant de juger ce travail.

Nous remercions l'Agence Canadienne de Développement International de nous avoir octroyé une bourse pour la réalisation de nos études de deuxième cycle.

Mille fois merci et bien plus encore à notre famille et notre meilleure amie, Marwa, pour leur appui et leur patience tout le long de notre scolarité. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre reconnaissance profonde.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 .....	4
ÉTAT DE LA QUESTION .....	4
1.1. La sémantique du mot hors contexte.....	5
1.1.1. Premiers pas de la sémantique .....	5
1.1.2. La sémantique dans la syntaxe de Tesnière .....	5
1.1.3. La sémantique structurale .....	5
1.2. La sémantique du mot en contexte.....	7
1.2.1. Gross et le lexique - grammaire .....	7
1.2.2. Mel'cuk (lexique – syntaxe – sémantique) .....	8
1.3. La sémantique pragmatico-énonciative.....	9
1.3.1. La pragmatique linguistique.....	9
1.3.2. L'énonciation .....	9
1.4. La sémantique cognitive ou la sémantique des prototypes .....	10
1.4.1. Aristote ou l'approche classique .....	11
1.4.2. Rosch ou l'approche prototypique .....	12
1.4.3. Sémantique intégrative.....	13
CHAPITRE 2 .....	14
CADRE THÉORIQUE .....	14
2.1. Rapport entre la linguistique énonciative et la théorie des prototypes ou relation langage / cognition .....	14

2.2.	La sémantique lexicale dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et de la théorie des opérations prédictives et énonciatives .....	15
2.2.1.	Le schéma de lexis .....	16
2.2.2.	Les niveaux de représentation.....	17
2.2.3.	Notion et domaine notionnel.....	18
2.2.4.	Opérations de détermination, modalités et aspects .....	20
2.2.5.	Les opérations énonciatives .....	23
2.3.	La sémantique lexicale dans une perspective catégorielle.....	25
2.3.1.	Présentation et critique des modèles précédents .....	25
2.3.2.	La version étendue du modèle prototypique.....	26
2.4.	Objectifs de la recherche.....	27
CHAPITRE 3 .....	29	
<b>CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE .....</b>		29
3.1.	Corpus .....	29
3.2.	Méthode d'analyse .....	32
CHAPITRE 4 .....	38	
<b>ANALYSE DES DONNÉES LEXICOGRAPHIQUES DU LEXÈME [TOLÉRANCE] ..</b>		38
4.1.	Introduction .....	38
4.2.	Étymologie .....	40
4.3.	Sens du lexème au XVIII <sup>e</sup> et au XIX <sup>e</sup> siècle.....	40
4.4.	Les entrées du <i>Robert</i> .....	44
4.5.	Les entrées du <i>Larousse</i> .....	46
4.6.	Conclusion.....	49
CHAPITRE 5 .....	52	
<b>ANALYSE DES DONNÉES DE PRESSE : ACTUALISATIONS D'ORDRE UNIVERSEL.....</b>		52
5.1.	Présentation des actualisations .....	52
5.2.	Actualisation I .....	52
5.3.	Actualisation II.....	64
5.4.	Actualisation III .....	76

5.4.1. Actualisation III (A) .....	76
5.4.2. Actualisation III (B) .....	83
5.4.3. Actualisation III (C) .....	84
CHAPITRE 6 .....	87
ANALYSE DES DONNÉES DE PRESSE : ACTUALISATIONS RELATIVES À L'ISLAM.....	87
6.1. Actualisation IV .....	87
6.2. Actualisation V.....	97
6.3. Actualisation VI .....	114
SYNTHÈSE ET CONCLUSION.....	127
BIBLIOGRAPHIE .....	141
ANNEXES .....	149
Annexe A .....	149
Texte de l'actualisation I .....	149
Annexe B.....	151
Texte de l'actualisation II.....	151
Annexe C.....	153
Texte de l'actualisation III .....	153
Annexe D .....	157
Texte de l'actualisation IV .....	157
Annexe E.....	160
Texte de l'actualisation V .....	160
Annexe F .....	165
Texte de l'actualisation VI.....	165

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Représentation d'un domaine notionnel (Buyck, 1995 :9).....	20
Figure 2 : Domaine notionnel et catégorisation de la notion [TOLÉRANCE].....	64
Figure 3 : Fracture à la frontière du domaine notionnel {TOLÉRANCE} produite par la tolérance absolue.....	86
Figure 4 : Frontière rigide et ferme du domaine notionnel {TOLÉRANCE}.....	94
Figure 5 : Organisation des deux domaines notionnels {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE} à l'intérieur du domaine notionnel {ISLAM} .....	100
Figure 6 : Catégorisation de la notion [INTOLÉRANCE] selon la théorie des prototypes	102

## **INTRODUCTION**

La présente recherche a pour but l'étude de la notion lexicale [TOLÉRANCE] dans un corpus de discours de presse et de magazines québécois. Ces discours publiés portent sur les événements du 11 septembre qui ont eu, dans les pays occidentaux, un impact sur les représentations idéologiques de l'Islam et de la civilisation. Ces événements tragiques, comme d'ailleurs d'autres événements dans l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle (les deux guerres mondiales, les conflits ethniques, raciaux et génocidaires), ont remis en cause le système de valeurs de la société occidentale contemporaine tout en amenant au cœur du discours public la notion de [TOLÉRANCE]. Il semble que les événements de nature tragique fassent surgir ou resurgir des notions autour desquelles vient se cristalliser le discours social.

Cette notion [TOLÉRANCE] s'est donc installée dans le discours social de l'après 11 septembre 2001 pour rappeler les valeurs communes de l'humanité. Son utilisation partagée par plusieurs énonciateurs s'exprimant sur les attentats de New York a donné l'impression qu'on lui conférait un même sens, ce qui n'était cependant pas le cas. En fait, la notion lexicale [TOLÉRANCE] révèle une grande instabilité et peut renvoyer à plusieurs sens qui s'inscrivent eux-mêmes dans des champs référentiels variés (technique, scientifique, économique), comme l'illustrent les énoncés ci-dessous :

[...] Petite dernière de la marque française de haute qualité Nuxe: l'Eau démaquillante au thé vert et aux eaux florales est un incontournable en la matière. Dermo-purifiant, c'est un soin haute tolérance qui, de plus, laisse sur la peau un doux parfum [...].

(Dali Sanschagrin, **Argent tonic**, La Presse, 9 avril 2002, p.3)

[...] Lorsqu'on parle du seuil de douleur, lequel correspond au plus bas niveau de stimulation où l'individu commence à détecter une qualité de sensation qu'on décrit comme douloureuse, c'est la composante sensorielle qui prime, spécifie Pierre Rainville. Quant au niveau de tolérance à la douleur, soit le maximum d'intensité qu'un individu peut tolérer, on considère que la composante émotionnelle est beaucoup plus importante [...].

(Pauline Gravel, **Les dimensions de la douleur**, Le Devoir, 13 avril 2002, p.14)

[...] La dériminalisation aura pour effet de banaliser davantage la consommation de marijuana, ce qui favorisera assurément les jeunes à essayer de ces produits qui sont de plus en plus puissants. La tolérance sociale accordée à la marijuana et la décriminalisation sera une meilleure promotion que le crime organisé [...]

(**Les avantages de dériminaliser la marijuana**, Le Droit, 20 août 2002, p. 13)

De plus, à la suite d'une consultation sommaire de dictionnaires, nous constatons que les définitions lexicographiques attribuées au lexème « tolérance » ne permettent pas de couvrir l'ensemble étendu des sens que prend la notion [TOLÉRANCE] dans sa forte circulation dans l'espace public après le 11 septembre. Certes, les entrées dictionnaires indiquent plusieurs sens : un sens plus passif où « tolérer » aurait comme synonymes « supporter », « patienter » ou encore « souffrir » et un autre sens plutôt actif pour renvoyer à « comprendre », « accepter », voire « s'ouvrir à ». Ce que ne permettent pas de voir ces dictionnaires, ce sont les conditions d'actualisation de ces synonymies. En effet, le mot s'inscrit dans un contexte phrasistique, un contexte discursif et un contexte d'énonciation qui

orientent les significations. Ce sont principalement les incidences de ces contextes énonciatif et discursif que nous observons dans ce travail.

Les mots comme « tolérance », « liberté » ou « démocratie » sont considérés comme des lexèmes fluctuants qui s'enferment difficilement dans une définition univoque valable dans n'importe quel contexte. En raison de cette instabilité sémantique, de tels mots ont éveillé l'intérêt de différents sémanticiens dont les études s'inscrivent dans un cadre discursif plutôt que simplement onomasiologique ou phrastique. Ces études, surtout influencées par l'École française d'analyse du discours (ADF) ont ouvert avec des perspectives variées une approche de l'analyse du sens lexical en discours.

En somme, notre travail se situe dans le prolongement des études sur la relation entre la sémantique lexicale et le discours. À partir d'une notion fortement polysémique, celle de TOLÉRANCE, nous avons mis à l'épreuve une méthode d'analyse de sémantique lexicale qui est à la jonction de la linguistique de l'énonciation, des sciences cognitives et de l'analyse du discours. Notre hypothèse est que cette ouverture de l'analyse lexicale sur ces perspectives linguistiques permet de mieux appréhender les sens des mots et d'observer les processus qui les légitiment.

# **CHAPITRE 1**

## **ÉTAT DE LA QUESTION**

Notre étude s'inscrit dans une perspective combinant approche lexicale et approche discursive. En même temps, elle peut être considérée comme une contribution à la sémantique lexicale. Nous adoptons, dans ce mémoire une approche intégrative multidisciplinaire combinant langage, énonciation, cognition et argumentation. Mais avant de détailler notre cadre théorique, afin de bien situer notre travail dans le domaine de la sémantique, nous donnerons un aperçu sommaire de l'évolution chronologique de la sémantique. La sémantique présente des approches bien diversifiées : sémantique onomasiologique, sémantique sémasiologique, sémantique pragmatique, sémantique énonciative, sémantique des prototypes, etc. Nous ferons état, dans ce chapitre, de ces différentes orientations de la sémantique depuis ses débuts jusqu'à la sémantique du prototype.

## **1.1. La sémantique du mot hors contexte**

### **1.1.1. Premiers pas de la sémantique**

L'œuvre originale de Bréal, *Essai de sémantique* (1897), consacre la naissance officielle de la sémantique. Ce chercheur soutient que la signification est une composante linguistique au même titre que les formes sonores et syntaxiques. Son approche sémantique a la particularité d'être essentiellement historique (donc diachronique) et se donne pour objectif de décrire l'évolution des significations dans les langues ainsi que les lois régissant cette évolution. D'autres linguistes précurseurs comme Darmester (1887) se donnent également le même objectif.

### **1.1.2. La sémantique dans la syntaxe de Tesnière**

Tesnière pose la phrase comme l'unité de base de la syntaxe et cette syntaxe présente le déroulement d'un procès dont l'élément central est le verbe autour duquel s'articulent des actants qui évoluent dans un décor. La description syntaxique part d'une distinction entre un plan de la pensée d'ordre psychologique et logique et un plan de la forme linguistique. Les phénomènes morpho-syntaxiques peuvent se ramener en une description opératoire des catégories actancielles.

### **1.1.3. La sémantique structurale**

L'intérêt pour la questions du sens connaîtra un nouvel essor dans les années soixante avec la sémantique structurale. Celle-ci se distingue de la sémantique de Bréal en

ceci qu'elle se veut synchronique (décrivant des états de langue) et immanente (concevant le sens comme une instance autonome). La sémantique structurale reste cependant pour l'essentiel limitée au mot, même si les signifiés ne sauraient être décrits indépendamment du système dont ils font partie.

La version américaine de la sémantique structurale (analyse componentielle) est proposée d'abord par des anthropologues cherchant à décrire et à comparer dans différentes langues le vocabulaire de la parenté. La version européenne (analyse sémique), pour sa part, est d'emblée préconisée et pratiquée par des linguistes comme Pottier (1964) et Greimas (1966). L'objectif, dans les deux cas, est de rendre compte de l'organisation structurale des contenus lexicaux. Pour ce faire, il faut décrire structuralement le lexique (envisagé du point de vue du contenu), établir des relations de ressemblance et de différence entre les unités lexicales et, finalement, décomposer chaque signifié en éléments de signification plus petits.

L'analyse structurale consiste donc dans la factorisation de chaque signifié en *sèmes* ou *traits*. Cette méthode est inspirée de la phonologie structurale. Le sémanticien commence par découper dans la masse du lexique certains sous-ensembles relativement homogènes appelés *champs sémantiques* ou *lexicaux* (comme celui des noms de siège ou de véhicules). Cette organisation du lexique en champs était déjà envisagée, dans les années trente, par le linguiste allemand Trier (1973). Au terme de l'analyse, le contenu sémantique

d'un mot apparaît comme n'étant que l'ensemble des traits qui l'opposent aux autres éléments du champ.

Ajoutons que l'analyse structurale n'est pas toujours indifférente aux aspects combinatoires du sens lexical. C'est ainsi que Pottier et Greimas admettent dans le *sémème* des traits particuliers, dits *classèmes*, ayant pour fonction d'assurer, pour les mots polysémiques, la sélection d'un sens compatible avec le *cotexte* (ou leur environnement linguistique immédiat) et, du même coup, la cohésion du syntagme ou de la phrase. Cette proposition reste toutefois limitée, car elle ne s'intègre pas dans un modèle global de la phrase.

En résumé, la sémantique du mot s'intéresse aux problèmes d'équivalence et de correspondance entre les mots et à leur explication par d'autres syntagmes (Fall, 1990). Sa préoccupation est donc en premier lieu lexicographique.

## 1.2. La sémantique du mot en contexte

### 1.2.1. Gross et le lexique - grammaire

C'est surtout à Gross (1975) que revient le mérite d'initier les études établissant le lien entre lexique et syntaxe dans le cadre des *lexiques-grammaires*. Les travaux de Gross sont inspirés de la méthode harrissienne et ont pour finalité la description systématique des structures syntaxiques de la langue française. À cet effet, il organise et dirige un travail

systématique d'analyse de la structure *syntaxico-sémantique* du français, selon une méthode d'analyse transformationnelle. Il utilise en effet des critères formels, qui ne font pas appel au sens. Il examine par exemple ce que Harris appelle les *verbes opératoires*, c'est-à-dire les verbes à construction complexe qui régissent des propositions complétives et des infinitifs de divers types. Gross aboutit finalement à une classification de 1500 verbes opérateurs, selon des critères uniquement syntaxiques, c'est-à-dire selon la nature de leur complément. Comme chez Harris, la question du sens, qui n'intervient pas dans les procédures d'analyse, est cependant centrale : le but d'un tel travail est d'associer aux critères syntaxiques des critères sémantiques permettant d'articuler le sens et le comportement syntaxique.

### 1.2.2. Mel'cuk (lexique – syntaxe – sémantique)

Les travaux de Mel'cuk (1984) ont également pour visée d'établir un lien entre lexique et syntaxe. Le modèle *sens-texte* de Mel'cuk doit permettre de décrire l'ensemble des formes linguistiques qui permettent d'exprimer un contenu sémantique et l'ensemble des contenus qui peuvent être exprimés par une forme. Le modèle comprend cinq composantes : sémantique, syntaxique, morphologique, phonologique et phonétique. Les problèmes de paraphrase, par exemple, sont traités dans la composante sémantique au moyen d'un ensemble de règles et d'un dictionnaire de type combinatoire (*Dictionnaire explicatif et combinatoire*), ce qui veut dire que chaque mot est accompagné d'indications morphologiques, syntaxiques et sémantiques permettant la synthèse du texte. Le

dictionnaire explicatif et combinatoire de Mel'cuk joue le rôle de filtre pour les combinaisons inadmissibles.

### **1.3. La sémantique pragmatico-énonciative**

#### **1.3.1. La pragmatique linguistique**

La pragmatique est l'étude du langage en acte, c'est-à-dire le *langage en situation* ou le *langage agissant*. D'origine anglo-saxonne, la pragmatique énonciative s'est développée surtout grâce à ses représentants les plus connus, les britanniques Austin et Searle (1969) et les français Ducrot et Anscombe. Ces chercheurs examinent les traces linguistiques de certains mécanismes en observant le langage en acte pour aboutir finalement à la théorie des actes de langage et à celle de la présupposition et de l'implication du sens. Plus récemment, les travaux pragmatiques se sont orientés vers l'étude des interactions communicatives, c'est-à-dire des principes régissant les échanges entre interlocuteurs, ce qui amène par conséquent l'intégration à la sémantique pragmatico-énonciative de considérations ethno-sociologiques et psychologiques.

#### **1.3.2. L'énonciation**

Le courant énonciatif, d'inspiration néo-structuraliste européenne, s'est développé principalement sous l'impulsion de Benveniste, dont l'article de 1970, *L'appareil formel de l'énonciation*, constitue une référence obligée, et de Culioni, qui s'est attaché, depuis la fin des années soixante, à élaborer une *théorie des opérations énonciatives*. L'originalité des

théories énonciatives réside dans le postulat que la signification d'un énoncé serait incomplète si l'on s'en tenait uniquement au sens des mots qui le constituent, c'est-à-dire que l'interprétation du sens nécessite la recherche des objets particuliers du monde et des situations spécifiques (appelées *référence*) auxquels renvoient les expressions linguistiques. Cela implique aussi que l'on soit en mesure de décrypter les significations qui peuvent se cacher derrière le sens apparent (comme les présupposés ou les sous-entendus). Ces dimensions de la signification relèvent de la mise en fonctionnement de la langue par les sujets, notamment au travers de différentes « marques » présentes dans la langue (ex : *je*, *nous*).

#### **1.4. La sémantique cognitive ou la sémantique des prototypes**

Le modèle prototypique de la catégorisation constitue l'apport principal des sciences cognitives à la sémantique linguistique. Il est introduit en psychologie par Rosch (1978). Jusqu'à la fin des années soixante-dix, le cadre d'analyse des catégories et des processus de catégorisation s'inscrivait dans une conception aristotélicienne, s'appuyant notamment sur les travaux pionniers de Bruner, Goodnow et Austin (1962). Mais à partir des années soixante dix, des travaux de psychologues, d'ethnologues et de linguistes (Rosch, 1978) montrent que la catégorisation telle que la prône l'approche classique ne peut être défendue d'un point de vue psychologique. La nouvelle approche d'analyse des catégories prend le nom de *théorie des prototypes*.

#### **1.4.1. Aristote ou l'approche classique**

L'assise de la conception classique de la catégorisation est à chercher dans la théorie d'Aristote où la problématique du sens lexical est posée en termes référentiels et extensionnels. L'approche classique vise à définir correctement les concepts sous lesquels sont rangés les objets du monde. La signification d'un item lexical donne les propriétés qu'un objet ou qu'une situation doit présenter pour pouvoir être proprement identifié par cet item. Comme chez Frege, la signification, ou intension, détermine l'extension, ou référence.

Dans le modèle aristotélicien, une catégorie est définie par une liste de conditions nécessaires et suffisantes (C.N.S.) au sein de laquelle tous les objets sont considérés comme étant équivalents quant à leur appartenance catégorielle. Le processus de catégorisation est envisagé comme processus logique de découverte d'une règle de classification. L'univers des objets considérés résulte d'une combinatoire sur des valeurs de dimensions bien identifiées, indépendantes et manipulées dans un contexte expérimental. Très souvent les objets sur lesquels sont effectuées les expériences sont des figures géométriques définies par leur forme, leur couleur, leur taille... L'expérimentateur choisit de manière arbitraire une règle de classification et pose l'expérience dans un cadre aux contours bien délimités et il s'agit alors de trouver les lois d'organisation en dehors de toute autre activité que celle de la logique.

#### **1.4.2. Rosch ou l'approche prototypique**

Un second cadre d'analyse, celui des catégories naturelles, conçu par Rosch (1978), prend en compte l'organisation des catégories et leur fonctionnalité. La thèse défendue par Rosch est que les catégories ne sont pas des entités logiques limitées, et que l'appartenance d'un item à une catégorie n'est pas simplement définie par le fait qu'il possède l'ensemble des propriétés répondant aux critères nécessaires et suffisants. La manière d'analyser les catégories proposée par Rosch repose sur l'idée que ces dernières sont structurées par des effets prototypiques déterminant des espaces catégoriels hétérogènes, espaces caractérisés par des cas centraux typiques et des limites non tranchées : beaucoup de catégories naturelles seraient ainsi structurées intérieurement autour d'un prototype de la catégorie auquel s'associeraient des éléments non prototypiques selon un ordre allant des meilleurs aux plus faibles exemples (Rosch, 1978).

Ainsi, la catégorie se définit en référence à un prototype, soit le meilleur représentant de la catégorie. Les autres exemplaires de la catégorie sont repérés sur un gradient de typicalité, selon leur plus ou moins grande dissemblance ou similitude avec le prototype. Par exemple, dans la catégorie « oiseau », « moineau » est plus typique que « poule » ou qu'« autruche ». La typicalité peut être définie comme l'une des dimensions décrivant l'espace catégoriel. Le prototype condense l'ensemble des propriétés de la plupart des items, en fonction du principe d'économie cognitive. Cette condensation de la représentation de catégories sous formes de prototypes réduit les coûts de traitement cognitif, s'effectue de manière globale et permet des inférences sur des valeurs par défaut.

Aussi, les prototypes correspondent aux exemplaires les plus fréquemment cités, les plus rapidement identifiés, les plus disponibles pour effectuer des tâches comme la résolution de problèmes par exemple.

#### **1.4.3. Sémantique intégrative**

Comme on le voit, la sémantique s'est considérablement diffusée et diversifiée au fil des années. Pourtant, malgré cet :

[...] élargissement constant de la problématique sémantique, [il s'avère que] toutes [les approches ci-dessus présentées] fonctionnent selon un système d'exclusion et n'ouvrent pas sur une sémantique qui réponde au questionnement actuel sur la signification, à savoir comment, à travers l'activité de discours, un sujet énonciateur pose des objets de connaissances, prédique pour déterminer leur condition à l'existence, prend en charge ou non ces connaissances et en même temps argumente en vue d'imposer une certaine représentation des connaissances (Fall, 1990 : 125).

D'où la nécessité d'une approche intégrative comme celle que nous permet le cadre théorique de Culicoli, qui envisage le langage comme « un système ouvert, jouant constamment de l'ajustement entre les sujets énonciateurs, les états de connaissance et les expressions qui en sont les repères » (Fall, 1990 : 126). Cette approche s'avère sans doute moins facile à caractériser dans son unité et sa spécificité que les autres approches présentées, mais aussi plus riche de s'être renouvelée, décloisonnée et d'avoir dépassé les limitations et les rigidités des autres approches.

## **CHAPITRE 2**

### **CADRE THÉORIQUE**

#### **2.1. Rapport entre la linguistique énonciative et la théorie des prototypes ou relation langage / cognition**

Nous nous inspirons essentiellement, dans notre étude, de la théorie culiolienne ainsi que des différentes approches de la catégorisation détaillées par Kleiber (1990). Il peut paraître à première vue inattendu de joindre les concepts de *notion* et de *domaine notionnel* de la théorie de Culio à la théorie de la catégorisation de Kleiber, mais l'impression d'étrangeté que suscite l'association s'estompe dès qu'on s'aperçoit que de nombreux linguistes et sémanticiens ont déjà lié les propositions de la théorie de l'énonciation et de la sémantique des prototypes. En effet, certains ont trouvé que les domaines notionnels constituent nos « sources quotidiennes des catégorisations des objets et des phénomènes du monde » (Vignaux, 1988 : 113); d'autres ont vu dans *l'opération de prédication (mise en relation des connaissances en vue de construire de nouvelles représentations)* un travail cognitif qui procède en établissant des repères délimitant des frontières entre ce qui est intérieur et ce qui est extérieur au thème du discours, ce qui veut dire finalement que « c'est déjà classer par rapport à d'autres objets; c'est aussi caractériser pour attribuer des

propriétés qui incluent ou excluent du champ; enfin c'est organiser, sélectionner des notions, en un mot c'est construire des domaines notionnels » (Fall, 2002 :16).

De plus, Lemmens rappelle dans sa thèse publiée dans le cadre de *l'habilitation à diriger des recherches* que :

le concept de la catégorie du prototype semble être largement compatible avec le concept en théorie des opérations énonciatives de la notion, un faisceau complexe de propriétés physico-culturelles structurées, qui a ses frontières mais également une structure interne avec un centre attracteur et une périphérie. (Lemmens, 2005 :17).

Cette extension de la problématique fait qu'il est devenu de plus en plus malaisé de conserver une séparation étanche entre catégorie, notion, concept, mot et sens des mots. (Kleiber, 1990).

## **2.2. La sémantique lexicale dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et de la théorie des opérations prédictives et énonciatives**

La théorie de Culoli est principalement exposée dans trois recueils d'articles, rassemblés sous le titre *Pour une linguistique de l'énonciation* (1990-1999), articles dans lesquels Culoli développe une théorie de l'énonciation dans la lignée de celle de Benveniste. À l'instar de ce dernier, Culoli insiste sur la relation entre le langage et les langues : autrement dit, il considère que l'élaboration théorique ne peut et ne doit se faire qu'à partir des productions des locuteurs (les textes), dans leur langue d'usage. Cependant, Culoli se démarque de son prédécesseur sur certains points. La description du *mécanisme*

*de production de l'énonciation* ajournée par Benveniste dans son article de 1970 est, en revanche, la préoccupation majeure de Culoli.

Celui-ci refuse d'opposer la langue au discours et privilégie un travail qui se situe à leur articulation. Ce travail constitue la mise en lumière des opérations constructrices de la signification des énoncés. Ici, il convient de faire une précision importante : chez Culoli (et dans ce travail), conformément au postulat général de la linguistique énonciative, le concept traditionnel de *phrase* est écarté au profit de celui d'*énoncé*, qui permet d'englober toutes les productions du sujet parlant, orales comme écrites, y compris celles qui n'ont pas l'aspect formel de la phrase française canonique.

### **2.2.1. Le schéma de lexis**

Dans sa théorie, Culoli pose que tout acte de langage part principalement *d'une mise en forme* établissant des rapports entre des choses tout en donnant attribut à ces choses en les mettant en acte. Cette *mise en forme* est envisageable seulement à travers un schéma primitif que Culoli appelle *schéma de lexis*. Celui-ci comporte trois places : celle de prédicat et celles de deux arguments. Cette relation primitive « fondatrice de tout acte de langage est donc toujours une relation d'orientation : orientation à la fois d'un énonciateur à un co-énonciateur, d'un sujet à ce qu'il choisit d'énoncer, d'un locuteur à des événements » (Vignaux, 1988 :100).

Quand le schéma de lexis est instancié par des notions, nous avons une *lexis*. La *lexis* est un ensemble prélinguistique de données de sens actualisées et modulées au temps de l'énonciation : « Une lexis est donc à la fois ce qu'on appelle souvent un contenu propositionnel [...] et une forme génératrice d'autres formes dérivées (famille de relations prédicatives, d'où constitution éventuelle d'une famille paraphrastique d'énoncés) » (Culioli, 1999a : 101).

### **2.2.2. Les niveaux de représentation**

La théorie des opérations énonciatives situe l'activité langagière par rapport à un système à trois niveaux de représentations. Le niveau I est celui de nos activités cognitives et affectives ; ce sont les représentations physico-culturelles issues de notre expérience du monde. Nous ne pouvons pas y accéder. Le niveau II comporte les traces de l'activité de représentation du niveau I; il s'agit du niveau des agencements de marqueurs sous forme d'énoncés. Il n'y a pas de relation terme à terme entre les représentations de niveau I et celles de niveau II. Enfin, le niveau III est le niveau de la construction explicite des représentations métalinguistiques, c'est-à-dire de la théorie construite à partir des phénomènes observés au niveau II, qui sont eux-mêmes des représentants du niveau I. (Paveau, 2003)

### 2.2.3. Notion et domaine notionnel

Le cadre culiolien accorde une place considérable aux concepts de *notion* et de *domaine notionnel*. Pour Culoli, la notion est un système complexe de représentation structurant des propriétés physico-culturelles d'ordre cognitif (Culioli, 1990). Elle est antérieure à la catégorisation en mots et serait une forme génératrice de relations prédictives. La notion relève du niveau I des représentations cognitives. Elle se situe à «l'articulation du (méta)-linguistique et du non linguistique, à un niveau de représentation hybride» (Culioli, 1999b : 9). Le Groupe de recherche en linguistique praxématique de Montpellier (1989) définit la notion comme étant l'opération active par laquelle des virtualités du discours sont mises en programme et aboutissent au langage produit. Ainsi, tout discours peut constituer une actualisation particulière d'une notion, alors considérée comme un ensemble ouvert et culturellement déterminé.

Le domaine notionnel, quant à lui, est construit à partir d'une notion et est inséparable de classes d'occurrences dans la mesure où il représente un espace de significations muni de propriétés physiques et culturelles. Le domaine notionnel représente un «contenu de pensée» qui met en rapport des objets afin de représenter les liens qui s'établissent entre eux. Ces liens varient suivant le choix fixé par tel énonciateur ou tel autre. Le domaine notionnel s'articule autour d'un gradient et se répartit en trois zones, tel que montré par la Figure 1 (p. 20) :

- Zone I : un intérieur où les occurrences établissent une relation d'identification avec le centre organisateur du domaine, autrement appelé « archétype » ou « exemplaire » ou encore « haut degré » de la notion (exemple : « c'est un vrai moineau ») (Culioli, 1985)
- Zone II : un extérieur où les occurrences établissent une relation d'altérité ou de complémentarité, dans le sens d'opposition radicale, avec le centre organisateur du domaine (exemple : « ce n'est pas du tout un moineau »).
- Zone III : une frontière qui se situe entre les deux zones déjà mentionnées et où les occurrences établissent une relation de différentiation avec le centre organisateur du domaine. Selon Culioli, la frontière marque une disjonction entre deux ensembles P et non-P (exemple : « c'est plus ou moins un moineau ») (Culioli, 1985).

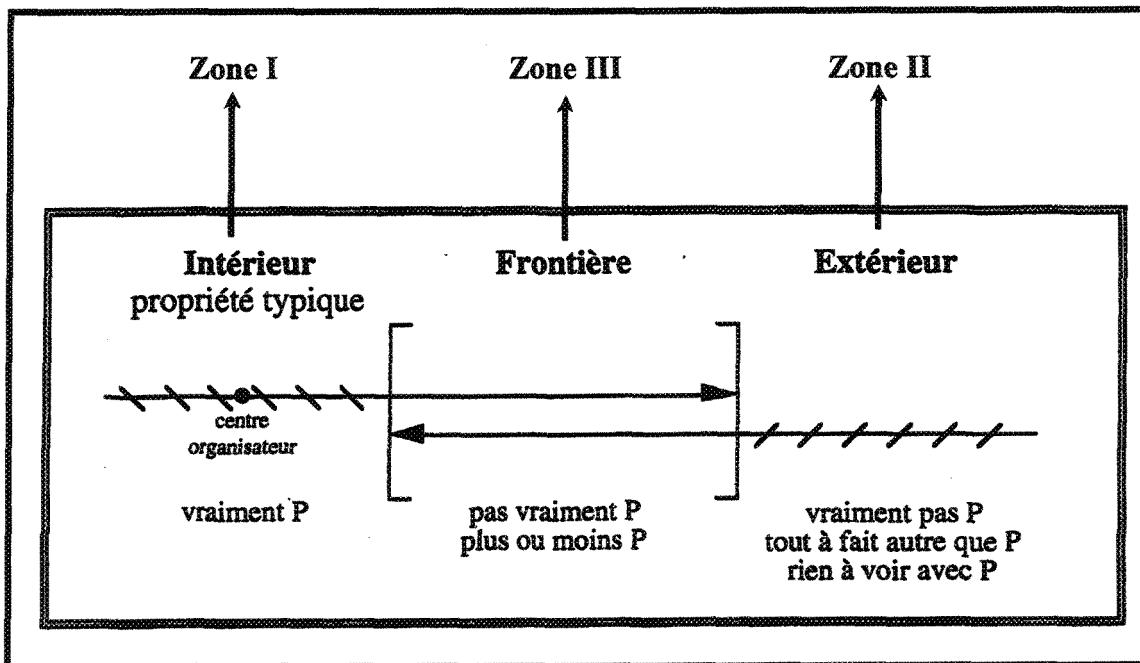


Figure 1 : Représentation d'un domaine notionnel (Buyck, 1995 :9)

#### 2.2.4. Opérations de détermination, modalités et aspects

Les opérations de détermination sont les opérations de quantification et qualification qui participent à la construction d'occurrences quelconques. La plupart du temps, elles sont imbriquées les unes dans les autres. Ces opérations devraient construire des relations prédictives qui, après être passé par un ensemble d'autres opérations, conduisent finalement à la formation d'énoncés. La quantification (notée QNT) se rapporte à la situation spatio-temporelle de l'occurrence sur le plan énonciatif établi par l'énonciateur vis-à-vis de son co-énonciateur. Ainsi, « construire l'existence consiste [...] à faire passer une occurrence de rien à quelque chose dans l'espace de repérage » (Culioli, 1999b : 83). Pour ce qui est de la qualification (notée QLT), précisons qu'elle ne consiste pas en la

simple attribution d'un qualificatif à un objet, mais est plutôt un ensemble d'opérations complexes, comme l'atteste cet exemple emprunté à Culoli :

« Pendant ton voyage, note / observe le moindre détail, si tu rencontres le moindre obstacle, appelle-moi; je n'ai pas rencontré le moindre obstacle; est-ce que tu as rencontré le moindre obstacle? »

Dans cet exemple, l'objet ou la notion [ETRE OBSTACLE] est qualifié par le marqueur « le moindre » qui marque l'entrée et la sortie, c'est-à-dire le parcours du domaine de validation de la relation prédicative.

#### **2.2.4.1. Les modalités**

La théorie des opérations énonciatives identifie quatre types de modalités : les modalités assertives, les modalités appréciatives, les modalités du nécessaire et les modalités régissant la relation entre l'énonciateur et le co-énonciateur. Ces modalités se combinent entre elles dans le but de construire une représentation des choses. Le premier type de modalités comprend l'affirmation, la négation, l'interrogation et l'emphase. Dans l'exemple de Culoli cité ci-dessus, trois modalités assertives, la négation (« je n'ai pas rencontré le moindre obstacle »), l'interrogation (« est-ce que tu as rencontré le moindre obstacle? ») et l'hypothétique (modalité d'assertion fictive) (« si tu rencontres le moindre obstacle, appelle-moi »), construisent l'existence (éventuelle dans le cas de l'hypothétique) de [OCCURRENCE D'OBSTACLE].

Le deuxième type de modalités concerne l'énonciateur, son point de vue, ses prises de position, ses jugements (exemple : « j'ai le sentiment que », « je trouve que », « il est normal que »). Les modalités du nécessaire, quant à elles, comportent le probable, le possible, l'éventuel et le certain (exemple : « il est certain (probable, impossible) que »). Le quatrième type de modalités peut être illustré par plusieurs procédés dont l'ordre, le souhait, la prière et le désir ou la volonté.

#### **2.2.4.2. Temporalité/aspectualité:**

L'aspect ou les opérations aspectuelles,

[...] en tant que marque modulant différentes valeurs possibles depuis l'inaccompli, le « non accompli » jusqu'à l'accompli en passant par la valeur aoristique [...], vont organiser la détermination d'une situation énonciative en regard de repères spatio-temporels, lesquels vont alors effectivement l'instaurer comme processus énonciatif construisant à chaque fois, une certaine valeur référentielle, laquelle « situera » la représentation visée par l'énoncé (Vignaux, 1988 : 132).

Parmi les valeurs aspectuelles figurent la valeur « égale » dont fait partie le présent et la valeur « rupture » dont fait partie le participe passé. Il est également possible de distinguer les formes verbales simples et les formes auxiliées, les premières renvoyant à une relation énonciative simple et les secondes à une relation énonciative complexe. Par exemple, dans « Pierre mâche lentement la viande », Pierre est repéré par rapport au moment de l'énonciation ( $T = 0$ ), alors que dans « Pierre mâchait lentement la viande », il y a dissociation entre le temps de Pierre et le temps de l'énonciation ( $T \neq 0$ ). (Danon-Boileau, 1987)

Les mêmes répartitions du domaine notionnel peuvent ainsi être appliquées aux modalités aspectuelles en ce sens que l'énonciateur peut choisir tantôt de s'identifier au repère temporel de la situation d'énonciation, tantôt de s'en distancier et tantôt encore de se déplacer entre les deux zones.

### **2.2.5. Les opérations énonciatives**

#### **2.2.5.1. Relation prédicative (orientée)**

Le prédicat et les arguments peuvent être construits à partir de la relation primitive du schéma de lexis tout en distinguant deux prédicats : un premier d'ordre 0 et un deuxième d'ordre 1. La relation prédicative s'organise à partir d'un terme de départ qualifié de repère prédictif qui se distingue du premier argument et dont la construction se ramènerait à trois cas :

- I). le terme de départ (distingué) s'identifie au premier argument (exemple : « Le père de Jean est à Paris »)
- II). le terme de départ est le second élément de la relation (exemple : « c'est x qui » (où nous avons le verbe *être* et l'anaphorique *ce*); « il y a x qui » (où nous avons le verbe *avoir* et le localisateur *y*)
- III). Aucun terme n'est distingué. Dans ce cas, le repérage de la relation se fait en bloc par rapport au repère situationnel. Cela s'applique aux « [...] énoncés de prédication

existentielle avec valeur de surprise, mise en garde, transformation brusque [...] » (Culioli, 1999a :104) (exemple : « Il y a Paul qui mange un gâteau! »).

### **2.2.5.2. Relation de repérage**

Tout acte d'énonciation comporte une relation orientée issue d'une opération de repérage qui place un terme comme repère et un autre terme comme repéré :

Le concept de repérage est lié au concept de localisation relative et à celui de détermination. Dire que  $x$  est repéré par rapport à  $y$  signifie que  $x$  est localisé (au sens abstrait du terme), situé par rapport à  $y$ , que ce dernier, qui sert de repère (point de référence) soit lui-même repéré par rapport à un autre repère, ou à un repère origine ou qu'il soit lui-même origine (Culioli, 1999b :9).

L'opération de repérage prend deux valeurs : une valeur de localisation et une valeur d'identification. Une autre relation résulte de ces deux valeurs : c'est la relation d'appartenance. La localisation s'explique par le choix d'un terme origine appelé localisateur (exemple : « Ce livre est un dictionnaire » où livre est repéré par rapport à la classe « dictionnaire » qui comprend ce livre). Dans cet exemple apparaît également la relation d'appartenance. La relation d'identification, quant à elle, est étroitement liée à la localisation vu que cette dernière nécessite d'abord qu'on choisisse un objet et qu'on le pose comme stable. Dans l'exemple précédent, il est question d'une identification entre *ce livre et un dictionnaire*.

## 2.3. La sémantique lexicale dans une perspective catégorielle

### 2.3.1. Présentation et critique des modèles précédents

Dans la lignée des nouvelles avenues sur la catégorisation ouvertes par Rosch, Kleiber consacre son ouvrage *La sémantique des prototypes* (1990) au nouveau courant né de l'application de la théorie des prototypes aux problèmes de sémantique lexicale. Le premier chapitre de l'ouvrage est une présentation de la conception classique des catégories définies par des CNS et dont tous les membres ont le même statut. En fait,

la relation entre cette théorie et la lexicologie traditionnelle, c'est que l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes va correspondre dans la plupart des théories lexicales compositionnelles au sens d'un terme lexical : à la catégorie naturelle à laquelle appartiennent les objets correspond un concept, et au concept un terme lexical.  
(Fall, Simeoni & Bétoté Akwa, 2002 : 23).

La version standard de la théorie du prototype, présentée dans le deuxième chapitre, s'oppose radicalement au modèle classique : elle « remet en cause l'hégémonie aristotélicienne » (Fall, Simeoni & Bétoté Akwa 2002 : 23). D'une part, les membres de la catégorie ont des représentativités différentes déterminées par leur ressemblance globale avec le prototype. Ce dernier est parfois considéré comme le membre le plus représentatif de la catégorie, parfois comme une image mentale. Les frontières de la catégorie sont floues et ses membres ne partagent pas toujours une qualité commune, mais chacun est relié à au moins un autre membre de la catégorie par une caractéristique commune. Contrairement à la sémantique structuraliste, essentiellement intéressée par les traits distinctifs, la version standard de la théorie des prototypes propose une représentation positive du sens lexical.

Dans le troisième chapitre de son ouvrage, Kleiber souligne quelques lacunes du modèle standard. Certaines catégories, comme celles des verbes et des propositions, s'« expliquent » moins bien, en regard de la notion de prototype, que les catégories lexicales (exemple : noms d'espèces naturelles). De plus, en déterminant l'extension de la catégorie par la similarité de ses éléments, la version standard présuppose que la catégorie est déjà établie, mais elle n'explique pas comment.

### **2.3.2. La version étendue du modèle prototypique**

Dans la version étendue de la sémantique du prototype, présentée dans le quatrième chapitre de son ouvrage, Kleiber opère, premièrement, un glissement sur la notion de prototype qui perd son statut de principe organisateur pour passer à celui d'effet superficiel pouvant provenir de sources différentes. Deuxièmement, il abandonne le postulat selon lequel la catégorisation est basée sur le degré de ressemblance avec le prototype. Troisièmement, Kleiber substitue à l'idée considérant les catégories comme ayant une structure interne prototypique une proposition voulant que les catégories soient structurées selon le principe plus souple de la ressemblance de famille.

Autrement dit, dans la version étendue de la théorie des prototypes, le concept de *degré de prototypicalité* remplace celui de prototype. *Dans la théorie standard, les effets prototypiques expliquaient la structuration des catégories ; ici les structures des catégories (justifiées seulement par des liens d'associations entre les différentes instances) expliquent*

*les effets prototypiques.* La version étendue implique ainsi le passage d'une conception monoréférentielle des catégories à une conception multiréférentielle.

La version étendue du modèle des prototypes est une évolution radicale de la théorie de la catégorisation qui se pose en véritable rupture avec la version standard. D'une part, l'ordre explicatif se trouve inversé : au lieu de présenter un principe générateur dans la version standard, le prototype constitue ici un effet à expliquer. D'autre part, la notion d'organisation prototypique est remplacée par celle de structuration en termes de ressemblance de famille.

## **2.4. Objectifs de la recherche**

Nous voulons contribuer à l'étude des processus de construction du sens dans le discours et, plus spécifiquement, à l'étude des processus discursifs de la catégorisation notionnelle. Nous inscrivons notre étude dans la sémantique lexicale, tout en la mettant en relation avec les théories de l'énonciation, les théories du discours et les études sur la catégorisation notionnelle. Les études sur la catégorisation lexicale, et plus particulièrement celles sur le prototype, ont, jusqu'à récemment, essentiellement porté sur le monde naturel et non sur le monde humain et social dont les entités ne se catégorisent pas facilement. Ces études ont le plus souvent été effectuées dans le cadre du mot, de la phrase ou encore dans le cadre de descriptions dictionnaires, plus rarement dans le cadre du discours.

Notre objectif est d'étudier les processus de catégorisations en considérant que l'énoncé est produit par un sujet impliqué dans des situations et que le sens s'architecture dans la dynamique du discours. Les recherches dont nous nous réclamons indiquent que le type de notion lexicale qu'est celle de [TOLÉRANCE], notion que nous avons retenue dans ce travail, est traversé par de multiples considérations idéologiques, affectives, culturelles, et est objet de tiraillements définitionnels dans la société, tiraillements qui rendent difficile son étude dans une perspective non discursive, non énonciative et non pragmatique. La notion [TOLÉRANCE] ne va se définir dans le déroulement d'un discours, qu'à partir et au travers d'une argumentation. Nous souhaitons donc étudier, à partir de textes appartenant au discours social de l'après 11 septembre 2001, les processus sémantiques mis en œuvre par des énonciateurs pour catégoriser cette notion fortement polysémique et sujette à des conflits de sens qu'est la notion [TOLÉRANCE].

La particularité de notre étude, dans la foulée des travaux des différents chercheurs que nous avons précédemment cités, est d'analyser les mécanismes de production du sens dans la dynamique discursive à partir d'un type de notion lexicale que les linguistes n'étudient pas souvent, c'est-à-dire une notion abstraite aux frontières floues. L'étude de ces notions lexicales est habituellement laissée aux anthropologues, aux sociologues, même aux politologues. Nous postulons cependant que la linguistique peut apporter un appui important à l'analyse des représentations véhiculées par ces notions.

# **CHAPITRE 3**

## **CORPUS ET MÉTHODE D'ANALYSE**

### **3.1. Corpus**

Notre corpus est composé d'un ensemble de discours écrits de presse et de magazines québécois publiés entre le 12 septembre 2001 et le 12 septembre 2002, c'est-à-dire à l'intérieur d'un intervalle d'une année après les événements du World Trade Center. Ces discours ont été recueillis à partir d'une banque de données informatisée, *Biblio-branchede*. Recueillir des articles parus sur une période de temps relativement étendue nous a permis de rassembler des discours variés du point de vue modal (textes plus émotifs au début, plus raisonnés, par la suite). *Cependant, les articles qui nous ont paru les plus intéressants ont été publiés dans les deux mois suivant les événements. Nous avons ainsi choisi des discours qu'on appellerait «discours-chocs», rédigés au lendemain des attaques. Ces discours sont caractérisés par une forte émotivité et rédigés sur un ton révolté et indigné.* À partir du large éventail d'articles recueillis, nous avons choisi, pour constituer notre corpus, six articles publiés dans la période des deux mois qui ont suivi les attaques. Ces discours ont été recueillis à partir de divers journaux et magazines québécois : *La Presse, Le Devoir, Le Droit, Le Soleil, Le Quotidien et L'Actualité.*

La cueillette des données a été réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous avions l'intention de travailler sur tous les articles contenant l'occurrence de la notion dans la période retenue. Ce projet s'est avéré non pertinent, étant donnée la diversité des articles qui ont utilisé le mot TOLÉRANCE : ainsi des articles en rapport avec les domaines médical, technique ou financier dont des exemples ont été présentés dans notre introduction. Nous avons alors décidé, dans un deuxième temps, de n'examiner que les articles relatifs au 11 septembre 2001.

Il a quand même fallu procéder à un autre « resserrement » des données vu que certains articles présentaient moins d'intérêt parce que les occurrences de la notion y étaient marginales ou non définies. Par exemple, bon nombre d'articles présentaient des expressions figées telles : « appel à la tolérance », « tolérance zéro », « faire preuve de tolérance », « seuil de tolérance », « niveau/marge de tolérance », « esprit de tolérance » et « religion de tolérance »:

[...] Nous avons observé une recrudescence des cas de violence faite aux enfants, dernièrement, et il est important de savoir que le mot d'ordre, c'est la tolérance zéro dans ces cas-là [...]

(Jean-François Plante, **Couple buckinois accusé d'avoir secoué son bébé**, Le Droit, 19 décembre 2002, p. 15)

[...] Le chef de la police d'Ottawa-Carleton, Vince Bevan, a fait un nouvel appel à la tolérance et a tenu à rassurer la population par voie de communiqué. "Je voudrais rassurer chacun à Ottawa que nos mesures de sécurité sont entièrement opérationnelles pour réagir à tout risque potentiel." [...]

(Marilaine Bolduc-Jacob, 250 policiers sur un pied d'alerte à Ottawa, Le Droit, 9 octobre 2001, p. 6)

Ces articles ont été mis de côté –sauf exception dans les cas où les expressions figées véhiculaient un sens inhabituel- parce que la notion [TOLÉRANCE] n'y était pas discutée, ni définie.

Nous avons donc, dans un troisième temps, retenu pour notre analyse, les articles comprenant un nombre d'occurrences assez important de la notion [TOLÉRANCE], ce qui nous a donné un ensemble de discours totalisant soixante occurrences. Ces articles relèvent de rubriques journalistiques variées: « Éditorial et opinions », « Arts et culture », « Actualités », « Politique nationale et internationale », .... Ils portent sur des domaines tout aussi variés : « Droits et libertés », « Histoire », « Archéologie et généalogie », « Politique extérieure et relations internationales », « Chefs d'États et de gouvernements », « Lois et règlements », « Religion », « Philosophie », « Éthique », « Littérature et livres » et « Terrorisme et assassinats politiques ». Leur grande diversité de genres et de thèmes nous assure la constitution d'un corpus représentatif d'une variété de points de vue.

Nous avons jugé que le type de discours choisi était le plus pertinent à analyser pour plusieurs raisons. Premièrement, ils tentent de clarifier la notion en la définissant (implicitement ou explicitement). Deuxièmement, ces discours se prêtent à l'examen d'un contexte remettant clairement en cause une délimitation du champ notionnel de « tolérance ». En fait, le parcours discursif des articles, et plus particulièrement des énoncés, remet en question la notion en tentant une reconstruction du domaine notionnel.

Le travail de reformulation est fait par un groupe d'acteurs sociaux de différents horizons : des journalistes, des politiciens, des écrivains, des universitaires, des artistes et de simples lecteurs de journaux. Troisièmement, choisir ce type de discours nous permet d'obtenir un échantillon de textes formant une cohérence autour des termes : « religion », « islam », « islamisme », « intégrisme », « terrorisme », « fanatisme », « racisme », « guerre » et « violence ».

Notre corpus ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, notre travail étant plus qualitatif que quantitatif et visant principalement à démontrer l'efficacité, à partir des discours choisis, d'une méthode d'analyse linguistique et discursive.

### **3.2. Méthode d'analyse**

Pour effectuer notre analyse discursive de la notion lexicale [TOLÉRANCE], nous avons procédé en plusieurs étapes. La première a consisté en la consultation de différentes éditions de dictionnaires (tels : *Le Robert*, *Le Larousse*, *Le Nouveau Littré*, *Le Dictionnaire de l'Académie française*, *Le Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue française*, *Le Trésor de la Langue française*, *Le Dictionnaire universel de Furetière et Trévoux*) afin de dégager les définitions du lexème pour ensuite les comparer aux multiples définitions construites dans les discours de notre corpus. En effet, les entrées dictionnairiques, anciennes et récentes nous ont permis de suivre l'évolution et les transformations sémantiques et cognitives subtiles qu'a subies la notion lexicale au fil du

temps et de les comparer avec les transformations qui, au sein des discours, dotent la notion de connotations multiples, allant d'une position donnée à son opposé; celles-ci étant générées par l'interaction avec l'énonciateur ou par un contexte particulier. En fait, nous avons vu dans les dictionnaires une première mémoire sémantique du mot mais qui ne permet pas d'épuiser tout son potentiel.

La deuxième étape a consisté à repérer, dans notre corpus, les occurrences de la notion lexicale [TOLÉRANCE] et à déterminer leurs catégories lexicales : substantif, adjectif, verbe. Outre le lexème [TOLÉRANCE], le corpus contient d'autres formes linguistiques comme : [INTOLÉRANCE], [INTOLÉRANT], [INTOLÉRABLE], [TOLÉRANT], [TOLÉRER], des pronoms personnels sujets (« elle ») et pronoms démonstratifs (« celle-ci »). Tous ces termes se retrouvent à l'intérieur de différents *champs thématiques* : religieux, politique, social, historique, linguistique, ethnique, culturel, économique et philosophique.

Dans une troisième étape, nous avons observé les opérations de prédication qui nous ont amené à identifier les systèmes actanciels qui gouvernent la notion lexicale. Ce système actanciel indique un procès et détermine des actants (agent, patient, victime, destinataire, auxiliaire, allié, obstacle, opposant et bénéficiaire). Dans l'ensemble, les actants sont identifiés en deux camps : les « Orientaux » d'une part et les « Occidentaux » d'autre part.

Dans la quatrième étape, nous avons étudié l'ensemble des opérations de construction du domaine notionnel ou de catégorisation de la notion lexicale : opérations énonciatives, cognitives, langagières et discursives. Ces opérations permettent à l'énonciateur d'attribuer diverses prédications au terme de départ et de circonscrire son champ d'actualisation.

Sur le plan énonciatif et langagier, il s'agit des opérations mettant en relation, à l'intérieur des énoncés, les thématisations et prédications et se divisant en :

1. Opérations de « localisation », « identification », à travers lesquelles l'énonciateur désigne ou marque l'existence spatio-temporelle d'objets particuliers dans le discours.
2. Opération de « détermination » qui permet à l'énonciateur d'attribuer des qualifications, quantifications, propriétés et surtout des modalités d'existence à ces objets du discours :

L'analyse consiste à observer les modes combinatoires de ces opérations de localisation et de détermination dans leur relation avec les phénomènes de catégorisation organisant les processus cognitifs d'identification et de différentiation des domaines notionnels. (Fall, 1990 :40).

Exemple de ces opérations énonciatives et langagières :

[...] Que disent aujourd'hui les historiens? que le monde arabo-musulman, qui fut pendant plusieurs siècles au Moyen Âge une civilisation plus brillante que le monde occidental, pratiquait à ce moment-là une relative tolérance, en tout cas plus grande que le monde chrétien [...]

(Louis-Bernard Robitaille, *Islam et islamisme: une religion éclatée mais ultra-rigide*, La Presse, 14 octobre 2001, p.8)

Localisation : à ce moment-là

Identification : le monde arabo-musulman

Détermination : une relative tolérance en tout cas plus grande que le monde chrétien.

Sur le plan cognitif, il s'agira des :

Opérations d'intégration et d'exclusion qui délimitent ce qui fait partie de la signification du discours et ce qui n'en fait pas partie, établissant ainsi les frontières du domaine notionnel. Les marques linguistiques servant d'indices de ces opérations sont la négation, les modalités appréciatives, les comparatifs et l'emphase. Exemple :

[...] La tolérance ne consiste pas à tout accepter, à tendre les deux joues et à dire "amen" au tort que l'on peut nous faire. La tolérance n'a rien à voir avec la bonasserie. Mais elle a tout à voir avec le respect et c'est en ce sens qu'elle nous concerne tous tant que nous sommes [...]

(Michel Dumont, *Laissez vivre !*, La Presse, 20 avril 2002, p.19)

Il est manifeste ici que l'énonciateur est en train de construire d'abord l'extérieur du domaine notionnel « ce que la tolérance n'est pas ou ne devrait pas être », ensuite l'intérieur du domaine notionnel « ce que la tolérance est ou ce qu'elle devrait être ». Les expressions « rien à voir », « ne consiste pas » et « tout à voir » le montrent bien.

Au niveau discursif, il s'agit d'une combinatoire d'opérations « diversement articulées selon les énonciateurs dans la composition des discours » (Fall, 1990 : 131). Ce sont des opérations issues des deux types d'opérations déjà mentionnées Ces opérations sont essentiellement des :

1. Opérations de sélection et composition d'objets : elles consistent à choisir l'objet traité. Elles permettent, en outre, la création de réseaux de rapprochements au niveau sémantique, ancrant ainsi la connaissance dans des perspectives diversifiées. Autrement dit, l'objet sélectionné en convoque d'autres (Exemple : « *Tolérance → acceptation → ouverture → dialogue* »)
2. Opérations de caractérisation qui comportent toutes les qualifications et propriétés attribuées aux objets.
3. Opérations de détermination introduisant les objets sélectionnés dans des modalités d'existence.
4. Opérations de prise en charge effectuées par l'énonciateur et des jugements ou justifications qui intègrent des raisonnements logico-cognitifs comme la démonstration, l'explication, la description et la narration.

Exemple des opérations discursives :

[...] Je crois que le public est beaucoup plus intelligent que ça. J'ai le sentiment qu'il est important pour nous tous, Canadiens, Américains, Européens, Arabes, Africains, de briser les frontières, d'être tolérants et solidaires. C'est une période où il faut se réunir, unir les cultures, pour que ce genre d'événements ne se reproduisent plus. [...]

(Dawn Elder, relationniste de Mondo Melodia, **Khaled et Hakim attendent le feu vert**, La Presse, 15 septembre 2001, p.6)

Prise en charge : « je crois que ».

Détermination : « il est important » (modalité du nécessaire), « « j'ai le sentiment que » (modalité affective).

Il est à noter que toutes les opérations citées ne fonctionnent pas isolément, mais qu'elles s'imbriquent et fusionnent à l'intérieur des argumentations pour former enfin les raisonnements que l'énonciateur cherche à imposer ou partager.

Afin d'illustrer notre méthode et nos outils d'analyse, nous allons, dans le chapitre suivant, présenter les différentes données lexicographiques sur l'origine et l'évolution de la notion lexicale [TOLÉRANCE]. Nous passerons ensuite à l'analyse des définitions construites par différents énonciateurs dans les actualisations relevées dans le discours de presse et qui sont inscrites dans un cadre spatio-temporel relativement déterminé.

## CHAPITRE 4

### ANALYSE DES DONNÉES LEXICOGRAPHIQUES DU LEXÈME [TOLÉRANCE]

#### 4.1. Introduction

Afin d'avoir un aperçu de l'évolution du sens du lexème [TOLÉRANCE], nous avons observé ses définitions attestées dans différents dictionnaires. Pour observer les particularités de sens du concept « tolérance » ainsi que ses variations sémantiques historiques, nous avons consulté trente-quatre dictionnaires publiés entre 1771 et 2006. Les dictionnaires consultés sont les suivants:

- le *Robert* (le *Petit Robert*, *le Nouveau Petit Robert*, le *Grand Robert de la langue française*);
- le *Larousse* (le *Larousse universel*, le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, le *Petit Larousse illustré*, le *Nouveau Petit Larousse* et le *Larousse de la langue française « Lexis »*);
- le *Dictionnaire historique de la langue française*;
- le *Trésor de la langue française*;
- le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*;

- le *Dictionnaire Trévoux*;
- le *Dictionnaire de l'Académie française*;
- le *Dictionnaire universel de Furetière*;
- le *Nouveau Littré*;
- *Encarta*.

Pour des raisons de concision, lors de l'observation des dictionnaires, nous nous sommes concentrée sur le substantif [TOLÉRANCE] qui apparaît le plus souvent dans notre corpus plutôt que sur les autres formes morphologiques de la notion lexicale, à savoir le substantif [INTOLÉRANCE], les adjectifs [TOLÉRANT], [INTOLÉRANT],[INTOLÉRABLE], et le verbe [TOLÉRER]. Il est également à noter que les définitions retenues ici sont surtout celles reliées aux domaines de la morale, du social, du religieux, du politique et du philosophique. Ces domaines sont ceux auxquels appartiennent les sens les plus marquants présents dans notre corpus. Nous n'avons évidemment pas considéré les sens en rapport avec les domaines technique, médical et financier.

Notre rapide analyse des dictionnaires est basée sur les quelques variables suivantes :

- la nature du procès;
- le niveau actanciel, qui identifie les actants du procès;
- le niveau aspectuel, qui décrit la manière dont s'effectue le procès;
- le niveau modal, pour parler de l'attitude des actants du procès.

## 4.2. Étymologie

Dans la plupart des dictionnaires consultés, et plus particulièrement d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), il est dit que le mot « tolérance » est emprunté, vers 1365, au latin *tolerantia*, formé sur le participe présent *tolerans* du verbe *tolerare*, qui signifie soutenir ou supporter. Le mot, originellement, à première vue, comporte l'idée d'endurance et de souffrance. Le mot apparaît ensuite une fois au XIV<sup>e</sup> siècle dans le sens d'« action de supporter patiemment des maux ». Il est repris en 1561 et attesté jusqu'en 1700. Il est utilisé au XVI<sup>e</sup> siècle pour parler de religion, particulièrement dans le sens de « reconnaissance d'une liberté religieuse ». Ce sens apparaît principalement en France dans le contexte des guerres de religion. C'est à cette époque qu'apparaît l'expression « édit de tolérance » (1562).

## 4.3. Sens du lexème au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle

Dans ce contexte européen, le sens s'établit principalement à partir du champ référentiel de la religion. On perçoit aussi, comme l'atteste cette définition de « tolérance » au XVIII<sup>e</sup> siècle, relevée dans le Trévoux (1771), que les définitions renvoyant soit au champ référentiel de la politique, soit à celui du civil sont influencées par le sens religieux:

[...] on appelle encore *tolérance*, une condescendance politique qui fait qu'un souverain n'empêche pas dans ses États l'exercice d'une autre religion que celle qui est établie par les lois mêmes de l'État [...],

[...] La tolérance civile (...) emporte le droit de jouir du bénéfice des lois, & de tous les priviléges de la société, sans rapport à la différence de Religion [...].

À cette époque, on peut donc distinguer deux valeurs sémantiques de la notion qui se côtoient. La première figure, entre autres, dans le Trévoux (1771) et renverrait, pour les champs référentiels du social, du religieux et du politique, à une « condescendance » accordée de plein gré aux autres. La tolérance ici se manifeste comme une faveur accordée aux autres. Il est indiqué à la fin de l'article de Trévoux que « ce sont d'ordinaire les plus faibles qui prêchent la *tolérance*; mais les plus forts trouvent la voix d'autorité légitime ». La notion apparaît alors comme la « vertu des faibles », ce qui donne une certaine dévaluation au terme. La notion est perçue dans un rapport d'inégalité : ce sont les pauvres, les faibles qui invoquent la tolérance de la part des forts, des puissants.

La première définition du Trévoux met en scène, au niveau actanciel, plusieurs actants : un agent (X) incarné par le souverain représentant l'autorité étatique, un patient (Y), en l'occurrence, un objet inanimé « l'exercice d'une autre religion », un locatif « dans ses États » et un obstacle « les lois mêmes de l'État ». D'entrée de jeu, la relation entre (X) et (Y) est une relation de disjonction, du fait de leurs caractéristiques différentes, bien qu'ils partagent un espace commun, c'est-à-dire qu'ils cohabitent. Le procès de tolérance intervient alors comme une tentative de résolution de cette disjonction par sa forme négative « ne pas faire bien qu'on le soit capable », ce qui amène par conséquent une situation de conjonction. Plusieurs variables contribuent à la réalisation de cette dernière

situation, telles les modalités d'autorisation « n'empêche pas » et de vouloir « condescendance ».

La deuxième définition du Trévoux est unique dans le sens où elle est la seule que nous ayons relevée dans laquelle le procès n'est centré ni sur l'agent ni sur le patient, mais plutôt sur le processus lui-même. Cette configuration du point de vue, appelée « nominalisation de l'action » (Charaudeau, 1992 :410), a pour effet de rendre l'action plus abstraite et par la suite plus générale.

À la même époque, on trouve une autre définition qui est plutôt celle des philosophes des Lumières dont Voltaire, l'apôtre de la tolérance, dans son *Traité de la tolérance* (1763) et Rousseau qui parle de l'« esprit de tolérance » dans ses *Lettres écrrites sur la montagne* (1764). C'est à la fin de cette époque et au début du XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la dimension sociologique et philosophique du terme, à savoir la compréhension de la pensée d'autrui et de ses prises de position considérées comme faisant partie d'un ensemble digne d'un rapport dialogal.

Nous continuons à percevoir la définition renvoyant à la condescendance dans plusieurs dictionnaires contemporains comme le *Dictionnaire de l'Académie française* (1978) qui apporte quelque nuance au mot en ajoutant au sens de la condescendance, celui d'« indulgence » et de l'action de « supporter ce qu'on ne peut empêcher ou qu'on croit ne

devoir pas empêcher ». On retrouve donc toujours l'idée de fardeau, d'obligation malgré soi, en matière de religion, de « supporter des idées, des sentiments différents des nôtres ».

On remarque, au niveau actancial, que l'agent (X) n'est pas bien identifié : « on », et que le patient (Y) est inanimé, ce qui renverrait à la généralité sans spécification de cas, en d'autres termes sans indication d'actants locatifs, situatifs ou causatifs. Ces généralités font de la définition une abstraction. Cependant, une forme d'interaction se laisse entrevoir entre l'agent et le patient anonymes, celle de « supporter ». Par sa forme négative et au moyen des modalités du pouvoir et du devoir, le procès désigne une action tendant à rétablir la conjonction entre les actants principaux. Les modalités expriment, en outre, l'attitude des actants vis-à-vis du procès.

Le *Trésor de la langue française* (1985) garde toujours l'idée de condescendance, mais lui accorde moins d'importance. La « tolérance » y est alors le « fait de tolérer quelque chose, d'admettre avec une certaine passivité, avec condescendance parfois, ce que l'on aurait le pouvoir d'interdire, le droit d'empêcher ». Ce sens existe encore jusqu'à présent, dans le *Nouveau Littré* (2004). Ce dernier dictionnaire ajoute à la définition du *Trésor de la langue française* une dimension philosophique, à savoir celle de l'« admission du principe qui oblige à ne pas persécuter ceux qui ne pensent pas comme nous en matière de religion », c'est-à-dire, en d'autres termes, le principe philosophique de la liberté religieuse.

Ces deux définitions sont en fait circonscrites par des modalités de l'accord et de la possibilité qui soulignent le fait que telle attitude n'est finalement qu'un libre choix de la part de l'agent. On remarque dans la première définition, au niveau actancial, que le patient n'est pas humain, donc il est inanimé. Le procès est considéré, dans ce cas, du point de vue de l'agent. Par contre, dans la deuxième définition, le patient humain est bien explicité et l'engagement des actants à l'égard de leur procès est de nature religieuse. À part ces considérations actancielles, les remarques faites plus haut sur la définition du *Dictionnaire de l'Académie française* s'appliquent à ces deux définitions.

#### **4.4. Les entrées du *Robert***

Nous présentons maintenant l'ensemble des définitions du *Robert* et du *Larousse* dont on a consulté plusieurs éditions (dix-sept en tout pour les deux). Ces différentes définitions se distinguent les unes des autres. En effet, les définitions du *Robert*, dans ses diverses éditions consultées (1982, 1985, 1996, 2000, 2001, 2002 et 2006), sont presque demeurées les mêmes divisées en trois sections. Nous donnons les plus récentes :

1. Fait de tolérer, de ne pas interdire ou exiger, alors qu'on le pourrait; liberté qui résulte de cette abstention ». Cette définition inclut les expressions : « tolérance zéro », « tolérance orthographique » et « grammaticale » et « maison de tolérance.

Nous remarquons dans cette définition que le point de vue est centré sur l'agent, étant donné que le patient n'y figure pas parce qu'il s'intègre, d'une façon ou d'une autre, au processus définitoire qui prend ainsi « une valeur générale de caractérisation d'un

comportement » (Charaudeau, 1992 : 401). Le procès, quant à lui, se trouve toujours circonscrit par les mêmes modalités d'autorisation et de pouvoir, et garde sa forme négative (ne pas faire) exprimant un choix volontaire de la part de l'agent.

2. Attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même.

Les expressions « esprit de tolérance » et « faire preuve de tolérance » font partie de cette définition.

Concernant l'aspect du procès, ce qui est mis en valeur par l'énoncé définitoire, c'est une attitude, un comportement plutôt qu'une action proprement dite. Ainsi, le procès consiste en l'adoption d'une attitude d'ouverture et d'acceptation de la différence. L'aspect est exprimé par la forme affirmative, c'est-à-dire par le choix de « faire ».

3. (fin XVI<sup>e</sup>). A. Hist. Relig. *Tolérance théologique, ecclésiastique, religieuse* : indulgence à l'égard de l'opinion d'autrui sur les points de dogme que l'Église ne considère pas comme essentiels. Ici apparaît l'expression « tolérance civile » (liberté de pratique religieuse).

B. Cour. Fait de respecter la liberté d'autrui en matière de religion, d'opinions philosophiques, politiques.

Cette définition fait côtoyer les deux actants principaux : l'agent et le patient, auxquels s'ajoute, dans la première définition, un opposant : l'Église. L'énoncé aménage de la sorte une place pour l'autre, même si on ne partage pas les mêmes idées ou le même système de valeurs. Au niveau modal, la première définition livrerait un engagement

civique de la part des actants et la deuxième, un engagement social ou éthique. Deux formes d'interactions exprimées par un comportement d'indulgence et un autre de respect se tissent entre les actants. La définition du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1965) rejoue celles du Robert.

#### **4.5. Les entrées du Larousse**

Les différentes éditions consultées du Larousse (1922, 1928, 1968, 1973, 1981, 1990, 1994, 2000, 2006), mises à part les deux premières, présentent deux définitions de la tolérance. Nous présentons les plus récentes :

1. Respect de la liberté d'autrui, de ses manières de pensée, d'agir, de ses opinions politiques et religieuses.

Le processus définitoire de nouveau met en scène l'agent et le patient. La définition donnée se rapproche de la dernière définition du *Petit Robert*. En fait, les termes comme « respect » et « attitude » traduisent une certaine manière d'être et de réagir face au comportement et aux actions des autres.

2. Liberté limitée accordée à quelqu'un en certaines circonstances.

Le procès, dans cette définition, est plutôt centré sur le patient. Cette définition est d'ailleurs la seule que nous ayons recensée qui se concentre sur le patient. Ce qui est « original » dans cette définition, c'est qu'elle pose une limite à la liberté : il ne s'agit donc pas d'une liberté absolue, contrairement à ce qui est exprimé dans toutes les définitions

antérieures, mais plutôt d'une liberté réglementée ou conditionnée. De plus, cette liberté restreinte n'est pas attribuée à des particuliers mais à n'importe qui.

Quant aux éditions plus anciennes du *Larousse* (le *Larousse universel* et le *Larousse* du XX<sup>e</sup> siècle), voici leurs définitions, qui sont presque les mêmes, à la seule différence que les définitions les plus récentes sont un peu plus développées. C'est d'ailleurs pour cela que nous les rapportons. La « tolérance » y est présentée comme une :

1. a. Action de tolérer, de supporter avec indulgence, avec patience ce qui est contraire à nos sentiments, à notre manière de voir.

Cette définition rapporte des éléments déjà connus, mais présente quand même un élément nouveau : elle associe les deux formes d'interactions entre les actants « supporter » et « indulgence » déjà relevées dans des définitions distinctes l'une de l'autre. On trouve dans ces deux définitions également les formes d'interactions « supporter » ou « souffrir », à l'origine de la notion elle-même.

Au lieu de décrire les sentiments de l'autre comme « différents », tel que cela est fait dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1978), cet énoncé les qualifie catégoriquement de « contraires » et ajoute le trait « patience » que nous trouvons également dans le *Furetière* (1690,1984). Ce dernier dictionnaire définit ainsi notre terme : la « patience par laquelle on souffre, ou dissimule quelque chose », ce qui apporte plus de précision à l'attitude des actants. Le patient est représenté par le fragment inanimé « ce qui

est contraire à nos sentiments, à notre manière de voir » et souligne l'incompatibilité entre les actants engagés à la réalisation du procès.

b. Action de tolérer ce qu'on ne veut pas ou ce qu'on ne peut pas empêcher.

Deux modalités incompatibles se retrouvent ici : celle du « vouloir » et celle du « pouvoir », l'une exprimant la liberté de choix et l'autre l'obligation ou la contrainte d'adopter telle réaction ou telle autre. Cette incompatibilité n'est que le reflet de la relation réunissant les acteurs des deux pôles actanciels.

c. *Par extens.* Faveur accordée à certaines personnes, à certains moments.

Le trait « faveur » rejoint celui de « condescendance » et montre comme ce dernier, la liberté de se comporter d'une manière tolérante ainsi qu'une des différentes formes d'interaction entre les actants. Rien ne nous oblige en fait à l'adopter, ce n'est qu'un choix qu'on pourrait qualifier de personnel comme l'indique l'adjectif indéfini « certains » qui fait en sorte que le patient et l'actant situatif demeurent imprécis. Ce caractère imprécis de même que la forme d'interaction indiquée font de la notion une valeur exceptionnelle et conditionnée, ce que n'exprime pas la grande majorité des définitions précédentes. Ceci souligne, une fois de plus, l'aspect provisoire du procès ainsi que la focalisation du point de vue sur le patient bénéficiant de la faveur.

2. Spécialem. *Tolérance religieuse*, ou simplem. *Tolérance*, « Condescendance qu'on a les uns pour les autres, touchant les opinions religieuses ».

Ce sont les mêmes définitions que celles du *Trévoux* et du *Littré*.

À la présentation des différentes définitions déjà commentées, nous pouvons ajouter quelques autres précisions sur certaines nuances de sens qu'on retrouve dans certains dictionnaires comme *Encarta* (2005), qui donne les définitions suivantes :

1. Capacité à admettre le point de vue d'autrui et à avoir de l'ouverture d'esprit.
2. Indulgence et compréhension patiente.

C'est l'agent qui prend la relève dans la deuxième définition, le point de vue du procès étant focalisé sur lui. Son engagement vis-à-vis du procès est d'ordre rationnel et son attitude est qualifiée de « patiente ». Une information nouvelle sur la forme des interactions nous est fournie par *Encarta*, à savoir celle de la compréhension.

#### 4.6. Conclusion

À travers cet aperçu des définitions lexicographiques existantes du lexème « tolérance » apparaissent évidentes l'évolution et la contradiction qui caractérisent la notion de [TOLÉRANCE], de son apparition dans la langue français jusqu'à présent, ainsi que le flou et la grande fluctuation sémantique dont elle est l'objet, son sens oscillant entre la liberté et l'obligation, la force et la faiblesse, le vice et la vertu, l'indulgence et la souffrance, l'ouverture et la condescendance.

En somme, le parcours dictionnaire nous a permis, de tirer plusieurs conclusions sur l'origine et l'évolution sémantique et actancielle de la notion. Tout d'abord, c'est le sens religieux de la notion de [TOLÉRANCE] qui est le plus prégnant, apparaissant d'emblée dans les dictionnaires les plus anciens. Ce sens peut même se « glisser » dans d'autres domaines de sens : le politique, le civil, le social, etc. La séparation entre le sens religieux et les autres sens ne s'effectue que dans les dictionnaires publiés à partir du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ensuite, ce sont les développements chronologiques du sens des dictionnaires. La transformation remet en question les traits définitoires saillants de la notion. Dans les anciens dictionnaires, on relève les traits « supporter », « condescendance », « passivité »; les dictionnaires les plus récents témoignent du « recul » de ces traits au profit d'autres tels « liberté », « compréhension », « respect ».

En résumé et pour récapituler, on constate que, dans la plupart des définitions recensées (13/17), deux actants sont mis en scène, à l'exclusion de tout autre: un agent (individuel ou collectif) et un patient (individuel ou collectif). Si l'agent est toujours humain, ce n'est pas le cas du patient : il est non humain dans presque la moitié des définitions où il apparaît (5/13), représentant soit une idée différente, soit une autre culture, soit encore une façon d'agir ou de penser. L'absence des autres actants (situatif, locatif, causatif et final) est susceptible d'universaliser le processus. En ce qui concerne

l'engagement des actants vis-à-vis du procès, il est, dans la plupart des cas, éthique, moral ou conditionné par un désir de cohabitation et un acte civique ou de civilité.

Le procès, quant à lui, décrit majoritairement un état, un comportement ou une attitude et plus rarement une action. Au terme de ce procès, les deux actants principaux passent d'un état de disjonction à un autre de conjonction grâce à la réalisation du processus même de la « tolérance ». Le point de vue du procès est focalisé dans la plupart des entrées sur l'agent, c'est-à-dire le « tolérant ». Cette focalisation lui accorde un privilège et le situe à un niveau supérieur à celui du patient du fait qu'il est l'initiateur de l'action : sans lui pas de tolérance. Les modalités soutenant les définitions paraissent surtout être des modalités d'accord, du vouloir et du pouvoir soulignant, une fois de plus, la nature bien délibérée du procès.

# **CHAPITRE 5**

## **ANALYSE DES DONNÉES DE PRESSE : ACTUALISATIONS D'ORDRE UNIVERSEL**

### **5.1. Présentation des actualisations**

Dans ce chapitre, en tenant compte de ce qui a précédemment été dit à propos des définitions lexicographiques, nous étudierons les actualisations de la notion [TOLÉRANCE] construites dans des discours médiatiques et par un ensemble d'énonciateurs ayant des positions sociales, culturelles, politiques et intellectuelles diversifiées. Notre analyse discursive est divisée en deux chapitres qui comprennent chacun trois actualisations. Les actualisations à visée générale, c'est-à-dire qui ne sont pas inscrites dans un champ thématique restreint (par exemple, religieux), sont interprétées dans le chapitre 5. Les actualisations en étroite relation avec la religion -plus précisément avec la religion musulmane- sont analysées dans le chapitre 6.

### **5.2. Actualisation I**

La tolérance, comme la démocratie et la modération, est une valeur de la civilisation qui s'éprouve particulièrement dans les moments où l'instinct de vengeance est le plus fort.

Cette actualisation apparaît dans un article rédigé au lendemain des attentats. L'énonciateur y met en garde ses lecteurs contre les répercussions éventuelles d'un sentiment de vengeance débridé provoqué par une flambée d'indignation et de colère sans précédent chez les victimes. Il s'agit d'un moment où la foule se sent extrêmement échauffée et atteinte au vif. Face à une situation pareille, une réaction attendue serait une riposte aussi violente que l'était l'attaque du WTC. C'est cette éventualité qui pousse l'énonciateur à lancer un appel aux valeurs et à la raison :

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens, que nos valeurs de modération, de tolérance, de démocratie sont les plus difficiles à vivre. *Et les plus essentielles.* Les coupables doivent être pourchassés sans relâche, et punis. Mais la vengeance est mauvaise conseillère: il faut que la riposte fasse le moins possible de victimes innocentes.

Dans cet extrait de discours, la notion [TOLÉRANCE] est inscrite dans un champ thématique d'ordre relativement général comparativement à ce qui se passe dans les actualisations que nous analyserons par la suite où elle s'inscrit dans des champs thématiques plus restreints. Ici, la notion est précisément située dans le champ thématique des valeurs de la civilisation. Le domaine notionnel de {TOLÉRANCE} est donné comme une valeur de la civilisation, c'est-à-dire qu'il est construit à l'intérieur même du domaine de {CIVILISATION}. La tolérance constitue, avec la « modération » et la « démocratie », non seulement l'intérieur du domaine notionnel {CIVILISATION}, mais également son haut degré comme l'atteste l'emploi, à deux reprises, du marqueur de comparaison « les plus ». Ainsi, les valeurs de « tolérance », « modération » et « démocratie » sont catégorisées par ressemblance de famille comme des idéaux de civilisation essentiels et

difficiles à atteindre. Celles-ci, en plus des valeurs de « liberté », de « diversité » et de « respect des droits » citées plus loin dans le discours, forment une isotopie de la rationalité à laquelle s'oppose celle de l'émotivité formée par la qualification « une vengeance d'une puissance sans précédent » qui constitue, elle, l'extérieur du domaine notionnel {CIVILISATION} et, conséquemment, du domaine {TOLÉRANCE}(voir Figure 2 p. 64).

L'intérieur même du domaine notionnel {TOLÉRANCE} est construit par les qualifications « les plus difficiles à vivre ». Et les plus essentielles » établissant les deux attributs « essentiels » et « difficiles », qui paraissent contradictoires, mais ayant pour effet d'exprimer le défi auquel font face ceux qui œuvrent pour la paix et pour maintenir ces valeurs, surtout en période de crise importante, telle l'éventualité d'une guerre. Ce sont donc lesdites valeurs qui sont privilégiées par le locuteur comme réaction à adopter et non pas la *vengeance* et la *barbarie* qui constituent l'extérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE}:

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens, que nos valeurs de modération, de tolérance, de démocratie sont les plus difficiles à vivre. *Et les plus essentielles.* Les coupables doivent être pourchassés sans relâche, et punis. Mais la *vengeance* est mauvaise conseillère: il faut que la riposte fasse le moins possible de victimes innocentes. Si le monde civilisé s'abaisse à la *barbarie*, il concédera la victoire aux *barbares*.

Le système actanciel à la base de la présente actualisation est soutenu par des actants identifiés d'une part comme agents représentés par les terroristes, les agresseurs, Orientaux ou islamistes et, d'autre part, comme des patients qui sont les agressés, ici les Occidentaux. Ainsi, on est en présence de deux groupes d'actants situés dans deux espaces

différents : un actant X inscrit dans l'univers de la civilisation opposé à un actant Y situé dans le monde de la barbarie. L'actant X est défini sous ces deux caractérisations qui sont deux attitudes modales possibles (qu'on expliquera en détails plus loin) : d'une part, la colère et l'indignation extériorisées, d'autre part, la colère contenue, qui devient la tolérance. Ces deux modalités possibles se contredisent chez X et cette contradiction se dénoue par la primauté d'un choix d'action, le choix de vivre une valeur essentielle de la civilisation, la tolérance.

Ainsi, l'énonciateur reconnaît aux Occidentaux leur statut de victimes de l'attentat, mais il leur demande néanmoins d'être tolérants, ce qui devrait normalement être adressé à un agent, conformément à la définition dictionnaire du lexème (Trévoux 1771), qui fait de la tolérance une faveur accordée par le plus fort au plus faible. Pourtant, ici, les Occidentaux sont en situation de faiblesse. En étant tolérant, l'actant, les Occidentaux, inverse le procès actanciel pour retrouver une force qui l'honore. Cette inversion sur le plan actanciel est une des particularités du discours qui dégage les mots de leur sens premier et rigide pour ensuite les introduire dans l'univers discursif qui possède ses propres caractéristiques.

Le plan actanciel construit par l'actualisation établit alors une hiérarchie entre les deux actants principaux, dans le sens d'une supériorité des agents porteurs de valeurs de civilisation par rapport aux agresseurs. On peut supposer que c'est précisément cette valeur

de civilisation qui fait leur supériorité et leur singularité par rapport aux autres. Ce rapport hiérarchique est exprimé dans l'énoncé suivant :

**Si le monde civilisé s'abaisse à la barbarie, il concédera la victoire aux barbares.**

Dans cet énoncé, les actants X sont identifiés par la synecdoque d'inclusion « monde civilisé » pour « personnes civilisées ». La synecdoque contribue à conférer au discours cette allure abstraite et générale qui le caractérise ainsi qu'une amplification dénotative caractéristique, à son tour, de tout discours patriotique auquel s'apparente le présent discours.

Comme on l'a mentionné plus haut, l'actualisation est construite autour de deux attitudes modales, attitudes opposées l'une à l'autre. La première, l'indignation et la vengeance, est attendue, probable et réaliste. La seconde, la civilisation, la tolérance, est souhaitable, voire idéale. Bien que l'énonciateur éprouve les mêmes sentiments d'indignation que la foule, il se retient malgré un désir de vengeance. Sa prise de position est l'adoption d'une attitude civilisée.

L'attitude modale d'indignation est manifestée par le marqueur de négation « rien », répété à sept reprises et constituant même le titre de l'article de journal : « Rien! ». Le mot « Rien » marque l'indignation de l'énonciateur devant les attaques et s'oppose au marqueur « tout », répété également sept fois, qui, lui, indique le haut degré de la valeur complémentaire de l'indignation (celle de la tolérance). D'entrée de jeu, ces deux

marqueurs reflètent la situation d'effervescence dans laquelle tout le monde est plongé : pas de demi-mesures, tout est exacerbé. De plus, se joint au marqueur « rien », le marqueur « aucun », répété à deux reprises. Ces marqueurs de quantité nulle sont déjà des indices, entre autres, tel qu'on le verra plus loin, du déséquilibre des deux « plateaux de la balance » et indique que la balance penche particulièrement du côté de la colère et de la vengeance. :

**Rien!** (Titre de l'article de journal)

**Rien.** Rien ne justifie un acte d'une telle cruauté, d'une telle ignominie.

Ce matin, les proches de tous ces gens souffrent encore, au-delà de ce que les mots peuvent décrire.

Certes, les coupables diront qu'ils ont attaqué les États-Unis d'Amérique, coupables à leurs yeux de tous les maux de la Terre.

**Rien.** Plus rien n'est à l'abri de la cruauté déséquilibrée, qu'elle soit le fait de malades locaux ou de kamikazes prétendant agir au nom de peuples déshérités.

**Rien.** Rien ne peut exprimer l'indignation, la colère, la tristesse non seulement du peuple américain, mais de toute la planète.

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens [...]

**Tout.** Cette attaque risque de tout changer.

La vie quotidienne, non seulement des Américains, mais de nous tous, est atteinte.

Exprime également l'attitude modale d'indignation, l'aspect répétitif de certains énoncés du discours. La réitération évoque la hantise, les cauchemars qui reviennent en

boucle et qui sont identifiables ici à la chute des deux tours et au grand chaos qui en résulte :

**Rien. Rien ne justifie un acte d'une telle cruauté, d'une telle ignominie**

**Aucune cause, aucune souffrance ne peut excuser le meurtre de milliers d'innocents**

L'énonciateur, s'il attribue une attitude modale d'indignation au commun des lecteurs face aux attaques, adopte, pour sa part, une attitude de dénonciation des attaques. Il exprime cette attitude par des modalités assertives négatives :

Rien. Rien ne justifie un acte d'une telle cruauté, d'une telle ignominie.

Aucune cause, aucune souffrance ne peut excuser le meurtre de milliers d'innocents.

Mais le raisonnement ne tient pas. C'est celui de fous. Ce n'est pas l'État américain qu'ils ont attaqué.

Rien. Plus rien n'est à l'abri de la cruauté déséquilibrée [...]

Rien. Rien ne peut exprimer l'indignation, la colère, la tristesse non seulement du peuple américain, mais de toute la planète.

En effet, l'énonciateur ne se contente pas d'exprimer son attitude modale, mais il la renforce par une réfutation de l'argument des terroristes en s'en prenant à sa cohérence et à sa logique. L'argumentation de l'énonciateur est en fait une contre-argumentation procédant par contestation de la pertinence de l'argumentation adverse. L'énonciateur tente même de retirer toute crédibilité à ses adversaires en les qualifiant de « fous » :

Certes, les coupables diront qu'ils ont attaqué les États-Unis d'Amérique, coupables à leurs yeux de tous les maux de la Terre. Mais le raisonnement ne tient pas. C'est celui de fous.

Cette dernière qualification est une atteinte directe, explicite à l'agent des attaques et donc un acte menaçant. Elle constitue une détermination selon laquelle l'horreur ne peut être expliquée que par la folie. La réfutation de l'argument des « fous » est marquée par les modalités assertives négatives déjà citées et par la modalité assertive affirmative : « Ils ont tort ».

De plus, deux questions rhétoriques sont employées comme autre moyen de réfutation de l'argument. Outre la disqualification de l'adversaire même, elles ont pour effet de porter atteinte à la crédibilité de son argument :

Que font ces criminels à l'heure qu'il est? Osent-ils célébrer leur triomphe apparent?

La notion [TOLÉRANCE] est localisée dans un cadre spatio-temporel précis. La localisation se fait par rapport à l'instance d'énonciation :

Hier matin, à l'heure de l'arrivée au bureau, des milliers d'Américains, des gens ordinaires, sont morts, victimes d'une terreur lâche, calculée, fanatique

Les passagers des avions détournés ont souffert le martyre, sachant que quelques minutes plus tard, ils mourraient

Ce matin, les proches de tous ces gens souffrent encore [...]

Cependant, l'énonciateur ne tarde pas à faire percevoir les échos des attaques dans un cadre plus vaste que celui des États-Unis. Les attaques sont susceptibles d'avoir des effets émotifs partout dans le monde :

**Rien. Rien ne peut exprimer l'indignation, la colère, la tristesse non seulement du peuple américain, mais de toute la planète**

**La vie quotidienne, non seulement des Américains, mais de nous tous, est atteinte**

C'est cette relocalisation dans un univers plus ouvert et généralisé qui permet à l'énonciateur de sélectionner l'objet de discours « civilisation », de l'identifier comme une valeur morale générale et d'inclure dans le domaine {CIVILISATION} celui de {TOLÉRANCE}, mais aussi d'interpeller et d'inclure l'ensemble des destinataires du discours dans la position du patient-victime, comme l'atteste l'emploi du pronom personnel « nous ». Cette relocalisation se veut un moyen pour l'énonciateur de sensibiliser les masses à réagir contre toute forme de violence. Pour ce faire, l'énonciateur recourt aussi à des opérations de quantification, à l'hyperbole ainsi qu'à des séquences descriptives. Les opérations de quantification sont illustrées par les déterminations : « des milliers d'Américains », « des centaines de gens » et « milliers d'innocents ». Quant à l'hyperbole, qui constitue un argument d'excès, elle est représentée par des marqueurs comme « toujours », « tout », « au-delà » et « plus » :

**Ce matin, les proches de tous ces gens souffrent encore, au-delà de ce que les mots peuvent décrire. Ils souffriront toujours.**

**Certes, les coupables diront qu'ils ont attaqué les États-Unis d'Amérique, coupables à leurs yeux de tous les maux de la Terre.**

Rien. Plus rien n'est à l'abri de la cruauté déséquilibrée.

Les terroristes se sont attaqués, non seulement à la plus grande puissance du monde, mais à certains de ses symboles et édifices les plus protégés.

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens, que nos valeurs de modération, de tolérance, de démocratie sont les plus difficiles à vivre. Et les plus essentielles.

Du point de vue de l'aspect du procès, le discours de l'énonciateur semble être une anticipation sur les événements qui suivront les attentats. L'énonciateur envisage un scénario de réactions possibles aux attaques (rappelons que l'article que nous analysons ici a été publié le 12 septembre 2001, jour qui suit l'attentat), d'où la présence dans le discours de modalités de possibilité comme, par exemple, l'emploi du conditionnel de l'indicatif :

La tentation immédiate serait de déchaîner une vengeance d'une puissance sans précédent.

L'ampleur de la guerre envisagée, et partant d'un aspect moins durable du procès [TOLÉRANCE], est exprimée au mode futur de l'indicatif, mais aussi par des marqueurs aspectuels indiquant son installation dans la durée :

Chaque fois que nous prendrons l'avion. Chaque fois que nous visiterons New York ou Washington. Chaque fois que nous nous trouverons dans un gratte-ciel [...]

Par contre, une durabilité du procès [TOLÉRANCE] est assurée par quelques conditions telles la réussite à préserver cette valeur parmi d'autres et la nécessité d'un changement d'attitude et de manière d'agir et de penser exprimées par des modalités du devoir et du nécessaire :

Nous vaincrons les terroristes si nous parvenons, malgré l'horreur, à préserver la liberté, la diversité, le respect des droits.

Ces valeurs, nous devons les cultiver chez nos enfants. Avant tout, dès maintenant, il faut donner l'exemple. Ce matin, ce soir, il faut prendre le temps d'écouter leurs craintes, leur colère, leur incompréhension. Il faut les prendre dans nos bras, les rassurer.

L'importance du moment particulier où est envisagé le procès [TOLÉRANCE] est soulignée par plusieurs procédés dont : (i) le présentateur « c'est...que » (voir la citation ci-dessous) qui permet la mise en relief et la focalisation de ce moment exceptionnel, (ii) la modalité du nécessaire « il faut que » qui permet à l'énonciateur d'insister sur l'importance d'un choix responsable et réfléchi, et, finalement, (iii) par le déictique de lieu « ici » ayant une valeur anaphorique (il renvoie au moment de désir de vengeance mentionné dans le paragraphe précédent). Ce déictique de lieu produit un effet de singularisation de l'événement, mais crée tout de même un effet de superposition entre deux espaces, deux moments émotionnels contradictoires : celui des sentiments de la vengeance et des pulsions barbares et celui des valeurs, de la raison et du respect des droits de l'homme. Enfin, la conjonction de coordination « et » peut être interprétée comme produisant un effet d'addition, mais aussi d'opposition en ce sens que ces valeurs sont difficiles à vivre, mais qu'il est indispensable de les mettre en pratique :

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens, que nos valeurs de modération, de tolérance, de démocratie sont les plus difficiles à vivre. Et les plus essentielles. Les coupables doivent être poursuivis sans relâche, et punis. Mais la vengeance est mauvaise conseillère: il faut que la riposte fasse le moins possible de victimes innocentes.

La notion [TOLÉRANCE] est finalement catégorisée comme un élément, un attribut de l'intérieur du domaine notionnel {CIVILISATION}. Elle constitue un inclus, et non un incluant, mis en parallèle avec d'autres inclus (démocratie, modération) qui, servent à décrire le domaine et sont catégorisés par ressemblance de famille.

Il est à noter que la construction de l'actualisation à partir du domaine référentiel abstrait « civilisation », valeur d'ordre général et universel, se démarque de la plupart des définitions lexicographiques. Ces dernières se contentent de repérer la notion par rapport à un domaine référentiel ou à un cadre spatio-temporel ou situationnel plus étroits : intellectuel, social, religieux ou politique. De plus, la corrélation posée par cette actualisation entre la [TOLÉRANCE] et la [CIVILISATION] est originale; on ne la retrouve pas explicitement thématisée dans les ouvrages lexicographiques.

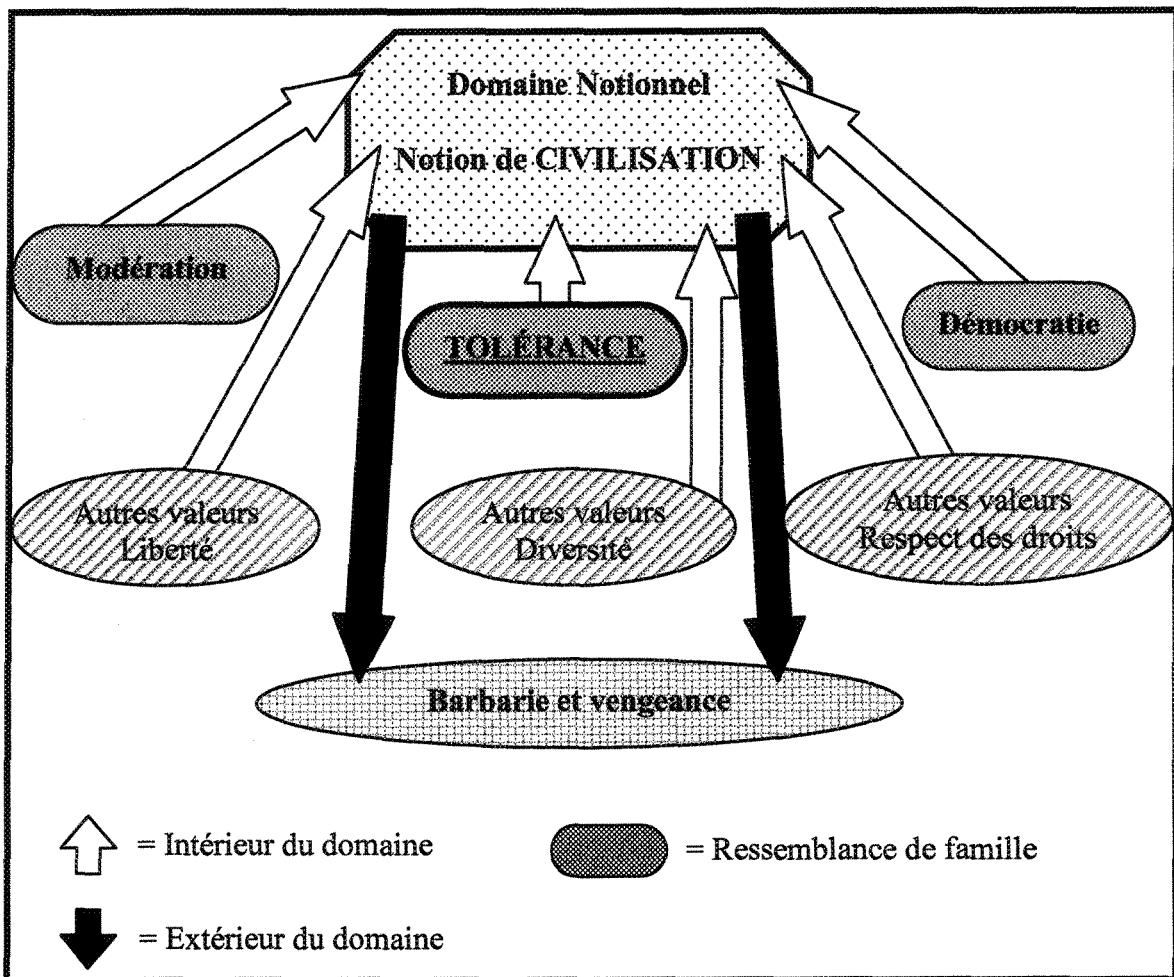


Figure 2 : Domaine notionnel et catégorisation de la notion [TOLÉRANCE]

### 5.3. Actualisation II

L'intolérance est un mal caché sous le couvert du bien, qui se manifeste universellement par le rejet de la différence portée par certains groupes et qui débouche toujours sur une forme de violence difficile à comprendre.

Cette seconde actualisation apparaît évidemment, comme la première, dans un article qui traite des répercussions des attentats du 11 septembre. Elle concerne

particulièrement la vague d'intolérance que ceux-ci ont fortement fait remonter à la surface. L'énonciatrice qui construit cette seconde actualisation impute la poussée de l'intolérance au sentiment de la différence vis-à-vis de l'autre. Elle analyse la notion [TOLÉRANCE] en détaillant ses tenants et aboutissants : ses raisons d'être, ses manifestations, ses divers aspects ainsi que ses résultats. Contrairement au discours de l'actualisation précédente, qui tentait de catégoriser la notion [TOLÉRANCE], le présent discours porte son attention sur la notion [INTOLÉRANCE]. Dès les premiers énoncés, le lexème « intolérance » est mis en confrontation avec d'autres expressions telles « différence » et « ce qui n'est pas soi » :

Avec les attentats du 11 septembre, s'est levé encore davantage -comme s'il ne l'était pas déjà assez!- un horrible spectre, celui de l'intolérance face à la différence.

Car, dans la foulée des reportages, et cela que vous ayez regardé des entrevues en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient, toujours se profilait le sentiment d'intolérance envers ce qui n'est pas comme soi.

Cependant, l'énonciatrice ne réduit pas son analyse de la situation à un cadre spatio-temporel et conceptuel précis, mais pose un cadre ouvert pour faire de l'intolérance un problème universel comme l'illustre la localisation spatiale généralisante « en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient » qui permet à l'énonciatrice de construire un discours homogène, à valeur de vérité universelle.

La généralisation est également marquée par l'emploi du pronom indéfini « on » et par les localisations « à travers le monde » et « quel que soit l'aspect de vie sur lequel elle s'exerce » :

Il fallait voir le documentaire sur l'homophobie (rejet de l'homosexualité) à travers le monde, jeudi soir à TQc (Grands documentaires, 21 h), pour constater à quels excès l'intolérance peut mener, quel que soit l'aspect de vie sur laquelle elle s'exerce. TQc nous proposait des images d'Amérique, d'Angleterre, d'Afrique, où, sous le couvert de la rectitude religieuse, et histoire d'enrober l'intolérance de justifications, on incite à la haine et au meurtre.

Cet énoncé généralisant illustre le même schéma de comportement et les mêmes résultats.

Le système actantiel mis en place dans l'actualisation est en premier lieu caractérisé par une indéfinition de l'agent (X), qui indique la volonté de l'énonciatrice de montrer que l'intolérance est portée partout par un grand nombre d'individus, et de suggérer ainsi que l'attitude d'intolérance est fortement disséminée dans le monde. La non-définition actancielle de l'agent a l'effet d'une quantification large. Les marqueurs de l'indéfinition actancielle sont le pronom indéfini « on » et le syntagme nominal « ces gens » (repris anaphoriquement par le pronom personnel sujet « ils »):

Tout dire, c'était effrayant. Mais, comment en vient-on à tellement refuser ce qui est différent qu'on se conforte dans son éradication? Car, de ces gens qui commettent le crime en raison d'intolérance, il ressortait une pensée commune: ils étaient dans leur droit, [...]

Alors que l'agent est posé par une quantification générale, le patient (Y), quant à lui, est défini par une quantification plus ciblée :

Que cette intolérance prenne le visage de la xénophobie en général ou du racisme en particulier, ou encore qu'on parle de couleur, de mœurs ou de religion, le tout entraînant des représailles et des brimades sans fin dans des vecteurs précis de population.

Dans cette actualisation, il y a donc un actant agent imprécis et un actant victime bien défini. X et Y sont cependant conjointement identifiés comme des belligérants et donc liés dans une relation actancielle de conflit, de polémique, d'opposition : « L'intolérance est, à

ce qu'il semble, universelle. Et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants. Avec ou sans guerre. ». X et Y sont donc tous deux activement impliqués dans le procès de tolérance, dont la réalisation est conditionnée principalement par leur présence et leur interaction. Bien que la présence des actants X et Y constitue une condition nécessaire pour la réalisation du procès, ces deux actants ne se situent pas à « pied d'égalité » dans l'action, c'est-à-dire qu'il demeure que l'agent fait partie d'un groupe qui domine un autre, plus faible, différent de la majorité.

Deux remarques, toujours sur ce plan actanciel, sont ici à faire : d'une part, selon le discours, jamais le témoin du déroulement du procès [INTOLÉRANCE], les Occidentaux, dont fait partie l'énonciatrice du discours, comme l'indique le pronom personnel complément « nous » (« TQc nous proposait des images d'Amérique, [...] »), n'a participé en tant qu'agent ou patient à la réalisation du procès [INTOLÉRANCE]. Du point de vue de l'énonciatrice, le témoin est resté dans un rôle d'observateur, d'évaluateur ou encore d'analyste, ce qui se conforme au fameux *topos* : « c'est l'autre qui est intolérant ». D'autre part, à la différence de la deuxième partie des actualisations (actualisations IV, V, VI), l'opposition entre les pôles actanciels *Orient* et *Occident* s'efface ici au profit d'une dimension plus universelle.

La construction du domaine notionnel {INTOLÉRANCE} par l'énonciatrice est essentiellement une construction de son intérieur. Cet intérieur comprend de nombreux attributs intégrés au domaine notionnel par une opération d'identification indiquée par la

locution « prendre le visage de ». Ces caractérisations sont la « xénophobie », le « racisme », la « couleur », les « mœurs » et la « religion » :

Que cette intolérance **prenne le visage de la xénophobie** en général ou du **racisme** en particulier, ou encore qu'on parle de **couleur**, de **mœurs** ou de **religion**, le tout entraînant des représailles et des brimades sans fin dans des vecteurs précis de population

De plus, l'énonciatrice ajoute à l'intérieur du domaine {INTOLÉRANCE} les déterminations « excès », « haine » et « meurtre », qui représentent le haut degré de la notion comme l'indiquent les marqueurs « à quel » et « quel que soit » :

Il fallait voir le documentaire sur l'homophobie (rejet de l'homosexualité) à travers le monde, jeudi soir à TQc (Grands documentaires, 21 h), pour constater à **quels excès** l'intolérance peut mener, **quel que soit** l'aspect de vie sur laquelle elle s'exerce. TQc nous proposait des images d'Amérique, d'Angleterre, d'Afrique, où, sous le couvert de la rectitude religieuse, et histoire d'enrober l'intolérance de justifications, on incite à la **haine** et au **meurtre**.

Finalement, les déterminations « mal », « crimes », « injustices » et « guerres » sont introduites à l'intérieur du domaine notionnel :

Comme si l'intolérance n'était pas elle-même un **mal**, et la source de **crimes**, **d'injustices** et **de guerres**...

La focalisation et le développement de l'intérieur du domaine notionnel s'établissent en parallèle avec une métaphore d'éclipse et de masquage qui traverse l'actualisation de la notion et témoigne de la tendance générale à dissimuler les sentiments négatifs et haineux bien que ceux-ci existent et soient universaux. Cette métaphore est illustrée par les qualifications «spectre», « se profiler », « prenne le visage », « sous le couvert » et « enrober ». Elle se double d'une métaphore de l'excès manifestée par les marqueurs « proportions gigantesques » « à travers le monde », « à quels excès » et « quel

que soit l'aspect de vie sur laquelle elle s'exerce », mais aussi avec les opérations de quantification « crimes », « injustices » et « guerres », l'adverbe d'intensité « tellement » ainsi que la répétition à trois reprises du pronom personnel sujet « ils » énumérant et soulignant les différentes phases du processus mené par l'agent:

#### **Spectre d'intolérance...**

Car, dans la foulée des reportages, et cela que vous ayez regardé des entrevues en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient, toujours se profilait le sentiment d'intolérance envers ce qui n'est pas comme soi. Que cette intolérance prenne le visage de la xénophobie en général ou du racisme en particulier [...]

L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle. Et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants. Avec ou sans guerre.

Il fallait voir le documentaire sur l'homophobie (rejet de l'homosexualité) à travers le monde, jeudi soir à TQc (Grands documentaires, 21 h), pour constater à quels excès l'intolérance peut mener, quel que soit l'aspect de vie sur laquelle elle s'exerce. TQc nous proposait des images d'Amérique, d'Angleterre, d'Afrique, où, sous le couvert de la rectitude religieuse, et histoire d'enrober l'intolérance de justifications, on incite à la haine et au meurtre.

Tout dire, c'était effrayant. Mais, comment en vient-on à tellement refuser ce qui est différent qu'on se conforte dans son éradication? Car, de ces gens qui commettent le crime en raison d'intolérance, il ressortait une pensée commune: ils étaient dans leur droit, ils représentaient le bien, ils allaient poursuivre leur chasse et enrayer le mal...

Comme si l'intolérance n'était pas elle-même un mal, et la source de crimes, d'injustices et de guerres...

À ces deux métaphores vient s'ajouter une isotopie du combat et de la lutte qu'on repère à travers les qualifications « représailles », « belligérants », « s'affrontent », « guerre » et « poursuivre leur chasse ». Cette isotopie établit, avec les métaphores ci-dessus présentées, une allotopie ou une poly-isotopie concourant à dénoncer négativement

le sentiment d'intolérance et à plaider implicitement en faveur de son complémentaire, « tolérance ».

Outre qu'elle a pour effet de montrer la volonté qu'on a de dissimuler les sentiments haineux, la métaphore du masquage sert à montrer l'entrecroisement de deux espaces : un premier espace masqué, celui de l'intolérance et un deuxième affiché, celui de la violence sous toutes formes. Ces deux espaces qui se chevauchent constituent une opération de déstabilisation et de négociation de la frontière du domaine notionnel en question puisqu'il est difficile de délimiter l'étendue en ce sens qu'il y a plusieurs interprétations et perspectives concernant la notion, lesquelles varient en fonction des différents actants, du déroulement du processus et du cadre spatio-temporel. Témoigne également de cette déstabilisation de la frontière l'expression « à ce qu'il semble » : « L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle [...] » plaçant la qualification « universelle » à la frontière du domaine {INTOLÉRANCE} tout en dotant cette frontière d'un flou et d'une imprécision, donc en en faisant une frontière déplaçable, négociable. Du point de vue de l'aspectualité, le procès [INTOLÉRANCE] semble être étendu sur l'axe du temps sans limite concrète : ni son début ni sa fin ne sont précisés. Le procès s'inscrit non seulement dans le champ thématique de l'universel, mais aussi dans celui de l'intemporel. Les circonstances d'entrée dans le procès sont conditionnées principalement par la qualification « différence ». Les circonstances du déroulement se caractérisent, quant à elles, par la continuité et l'extension temporelle. Le déroulement du procès est envisagé avant, pendant et après le moment de l'énonciation, comme l'indiquent le segment de phrase intercalé « comme s'il ne l'était pas

déjà assez! », les marqueurs « encore davantage », « sans fin », l'adverbe de temps « toujours » et le participe présent « entraînant ». Ces différentes marques linguistiques soulignent la durabilité du procès : pour l'énonciatrice, la sortie du procès semble être inenvisageable. Mais, bien que le procès de tolérance soit ici envisagé universellement et intemporellement, il demeure que l'énonciatrice traite des évènements du 11 septembre. Seulement, elle renvoie aux événements comme élément déclencheur amplifiant le procès d'intolérance déjà existant:

**Avec les attentats du 11 septembre, s'est levé encore davantage -comme s'il ne l'était pas déjà assez!- un horrible spectre, celui de l'intolérance face à la différence.**

Car, dans la foulée des reportages, et cela que vous ayez regardé des entrevues en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient, toujours se profilait le sentiment d'intolérance envers ce qui n'est pas comme soi. Que cette intolérance prenne le visage de la xénophobie en général ou du racisme en particulier, ou encore qu'on parle de couleur, de moeurs ou de religion, le tout entraînant des représailles et des brimades sans fin dans des vecteurs précis de population.

Le discours sur l'intolérance n'est pas neutre. Les marqueurs argumentatifs « mais » et « car », la question rhétorique et les points de suspension soulignent une attitude modale de réprobation et d'incompréhension totale de l'énonciatrice envers les actes criminels des personnes intolérantes. Le jugement de l'énonciatrice est d'ailleurs explicitement indiqué, entre autres, par l'adjectif « effrayant » ainsi que par l'adverbe « tellement »:

Tout dire, c'était effrayant. Mais, comment en vient-on à tellement refuser ce qui est différent qu'on se conforte dans son éradication? Car, de ces gens qui commettent le crime en raison d'intolérance, il ressortait une pensée commune: ils étaient dans leur droit, ils représentaient le bien, ils allaient poursuivre leur chasse et enrayer le mal...

L'énonciatrice conclut son discours par une attitude modale qui peut être vue comme une anaphorisation de toutes les modalités appréciatives négatives qui ont parcouru le texte et qui tournent autour d'une indignation face à l'intolérance.

Dans un autre ordre d'idées, on remarque que la structure syntaxique, la ponctuation et le marqueur d'addition « et » contribuent à focaliser sur le sens voulu par l'énonciatrice, celui du fatalisme caractérisant l'intolérance : la phrase intercalée, un point répété à deux reprises là où il pouvait être omis, vu que le sens de l'énoncé se poursuit même après le point. Du point de vue sémantique, l'énoncé aurait pu être composé d'une seule phrase (« L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants avec ou sans guerre ») au lieu de trois phrases (« L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle. Et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants. Avec ou sans guerre. »). Le marqueur « et » et le segment de phrase « avec ou sans guerre » assurent la continuité sémantique de l'énoncé et montrent l'inutilité de mettre fin aux deux phrases citées à moins de chercher à produire un effet de sens particulier.

Du côté de l'argumentation, l'énonciatrice procède par induction : elle commence par poser une observation particulière, celle de l'existence du procès [INTOLÉRANCE], et essaie par la suite d'interpréter et d'exemplifier avant d'en arriver à sa conclusion finale et générale : « l'intolérance est un mal et la source de crimes et de guerres ». Plus précisément, l'énonciatrice commence son discours en donnant brièvement la raison

principale à l'origine de la présence du procès [INTOLÉRANCE] pour ensuite donner la justification de cette raison introduite. Ainsi, la deuxième assertion se présente comme un argument expliquant la première -à portée plus générale-, le lien entre les deux assertions étant un lien d'explication causale comme l'indique le marqueur « car » :

Avec les attentats du 11 septembre, s'est levé encore davantage -comme s'il ne l'était pas déjà assez!- un horrible spectre, celui de l'intolérance **face à la différence**.

**Car**, dans la foulée des reportages, et cela que vous ayez regardé des entrevues en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient, toujours se profilait le sentiment d'intolérance envers ce qui n'est pas comme soi

La séparation entre les deux assertions, qui ne font d'ailleurs qu'une du point de vue sémantique, a pour effet de mettre en évidence la justification avancée. La relation entre les deux assertions est de nature inéluctable en ce sens que « Pas de A<sub>2</sub> sans A<sub>1</sub> ».

L'énonciatrice avance, par la suite, une nouvelle assertion constituant la conséquence ou conclusion de celle présentée ci-dessus : « L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle. Et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants ». L'énonciatrice finit par donner un argument-conclusion de son discours et du raisonnement qui y est soutenu : « Comme si l'intolérance n'était pas elle-même un mal, et la source de crimes, d'injustices et de guerres ». Cette assertion se présente comme la conclusion de l'enthymème suivant:

*(Si) Les agresseurs commettent leur crime en raison d'intolérance*

*(Donc) L'intolérance est un mal et la source de crimes, d'injustices et de guerres*

Celui-ci constitue une argumentation en faveur du rejet de tout acte intolérant. L'énoncé constitue non seulement la conclusion de l'enthymème, mais il fournit également la conclusion générale de la totalité du discours.

Ce raisonnement syllogistique de l'énonciatrice prend le contre-pied de celui soutenu par les « intolérants » et qui est jugé erroné par l'énonciatrice. Il constitue ainsi un contre-argument qui vise à réfuter l'argument basé sur le *topos* selon lequel la fin justifie les moyens : argument, selon l'énonciatrice, utilisé par les terroristes qui commettent des actions criminelles afin de parvenir à leur but et qui, à leurs yeux, s'avère parfaitement légitime. Le raisonnement de ces derniers se résume alors à :

*(SI) Nous représentons le bien*

*(Alors) Les actes qu'on commettrait relèveraient de notre droit*

*(Donc) nous allons poursuivre notre chasse pour enrayer le mal*

Dans la présente actualisation, la catégorisation est construite sous le mode de l'indignation dominant le discours. À l'instar de la première actualisation, la catégorisation de la notion [INTOLÉRANCE] se fait par ressemblance de famille :

Que cette intolérance prenne le visage de la xénophobie en général ou du racisme en particulier, ou encore qu'on parle de couleur, de mœurs ou de religion, le tout entraînant des représailles et des brimades sans fin dans des vecteurs précis de population.

Toutes les formes de l'intolérance, à savoir « xénophobie », « racisme », « couleur », « mœurs », « religion », sont rejetées, ce qui veut dire que malgré ses formes multiples, on retrouve dans tout procès d'intolérance un même et unique phénomène de

rejet de la différence. La catégorisation de la notion faite par l'énonciatrice est une catégorisation stabilisée aux caractéristiques universelles et immuables. La catégorisation par ressemblance de famille est un choix catégoriel qui contribue à l'amplification et à la diversification du phénomène.

En résumé, alors que l'actualisation précédente traitait de la tolérance pour montrer ses vertus et plaider en faveur d'un rapprochement entre les humains, l'actualisation présente porte sur l'intolérance et parle des méfaits et des horreurs résultant de cette dernière, cela pour amener implicitement à la tolérance. C'est le fait de décrire le côté néfaste de l'intolérance qui mène à la tolérance parce que cela constitue en fait un passage de l'inconscience à la conscience : c'est au moment où on constate qu'on est intolérant qu'on peut aspirer à devenir tolérant. Le second discours analysé est ainsi un discours qui plaide en faveur de la tolérance en catégorisant l'extérieur du domaine, à savoir l'intolérance. L'énonciatrice ne nomme pas la tolérance, mais l'implicite par l'attitude modale qu'elle révèle et qui pose l'intolérance comme un mal à rejeter. Nous rencontrons dans cette catégorisation la caractérisation de l'universalité du phénomène : sa manifestation multiple sous des figurations diverses qui, cependant, poussent toutes vers le même mal. Des points de vue actancial, aspectuel et modal, la notion est représentée comme un continuum mené par une collectivité quelconque indéfinie envers une autre entité plus circonscrite, le tout renvoyant à une attitude d'indignation.

## 5.4. Actualisation III

Le texte qui permet d'extraire les actualisations (3.a, 3.b et 3.c) de la notion [TOLÉRANCE] paraît deux mois après les événements. Il est une entrevue avec l'auteur québécois, Jean Bédard, qui, tout au long de sa vie, a été obsédé par deux passions : l'une pour l'époque du Moyen Âge et l'autre pour la compréhension de la source des maux de l'époque moderne. J. Bédard a rédigé deux principaux romans et une trilogie dont les grandes lignes traitent du rejet du «fanatisme». Le rejet du fanatisme constitue d'ailleurs l'objet de discours principal du texte de l'actualisation III (15 occurrences). Il y a, dans cette actualisation, rapprochement entre « fanatisme » et « intolérance », rapprochement rendu possible par l'évocation de l'idée du refus de la différence défendue par le fanatique (qu'on trouve déjà dans l'actualisation II).

Dans le discours, se construisent trois catégorisations de la notion [TOLÉRANCE] dont la première (3a) pose une certaine forme de tolérance (la tolérance absolue) presque comme un synonyme d'intolérance faisant ainsi de la tolérance son propre antonyme; la deuxième (3b) catégorisant la notion par degré et la troisième (3c) introduisant la question de l'Être comme inhérente à la notion [TOLÉRANCE].

### 5.4.1. Actualisation III (A)

La tolérance qui est portée par un absolutisme fanatique et qui mène à la violence extrême équivaut à l'exercice indirect de cette violence.

Jean Bédard part d'un constat : la permanence d'un phénomène qui est la «sempiternelle guerre entre les fanatiques des trois grands monothéismes: le christianisme, le judaïsme et l'islam, une guerre qui dure depuis 1000 ans.». Pour l'auteur québécois, nous vivons encore, avec le 11 septembre 2001, la réédition d'un film qui ne porte pas sur la guerre des religions mais sur la guerre des fanatismes : « Quoi? Une guerre de religions? "Non, je parle uniquement d'une guerre de fanatismes, insiste-t-il. [...]" »

L'énonciateur part de la notion du [FANATISME] pour en arriver à celle de [TOLÉRANCE]. L'actualisation de la notion vient en réponse à une question posée, éventuellement par l'énonciateur, sur la cause du conflit et de l'affrontement entre les fanatiques -meneurs de la guerre- et les non-fanatiques -défenseurs de la paix- : « Pourquoi, par exemple, les fanatiques arrivent-ils toujours à se faire aussi dangereusement la guerre au détriment de populations qui n'aspirent qu'à la paix? ». Pourquoi donc la persistance de ce fanatisme au détriment de la paix et de gens innocents? Que faut-il faire? Pour Jean Bédard, la réponse réside dans une tolérance modérée qui naît du dialogue et de la rationalité et non dans une tolérance absolue qui s'enferme dans la certitude totale, occasionnant un aveuglement qui peut déboucher sur la violence totale.

La tolérance est alors envisagée comme étant la solution ou l'antidote du conflit :

Y a-t-il des façons de se sortir de l'impasse? Comme d'autres, Jean Bédard prône le dialogue, mais sans naïveté. *"La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement"*, dit-il.

Le conflit en question comporte deux actants : un agent (X) spécifié par le pronom personnel sujet de la première personne du singulier « je » qui renvoie autant à Jean Bédard qu'à tout autre énonciateur. Nous avons ici un « Je parcours », porte-parole d'un énonciateur collectif. Le deuxième actant est le patient (Y) désigné par « un être très violent » qui identifie le violent fanatique ou terroriste, mais qui transcende également cet individu pour renvoyer à tout être porteur de violence extrême. Ces deux actants ne sont pas localisés dans un espace ou un temps précis : l'action est plutôt présentée comme valable en tout temps, comme l'indique l'emploi du présent de l'indicatif à valeur générique.

La construction du domaine notionnel {TOLÉRANCE} est posée par une relation d'identification entre la tolérance absolue et la violence totale, constituant ainsi une opération de réciprocité : « *"La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement"* ». Cette identification est fondée sur l'argument médiéval de la substance commune selon lequel deux natures ayant une substance commune (en l'occurrence l'extrémisme) se rejoignent et deviennent identiques. Elle fait de la violence totale un attribut de l'intérieur du notionnel {TOLÉRANCE} et appelle cette inclusion de l'attribut le moment de la « tolérance absolue ». Cette inclusion amène Jean Bédard à avancer une appréciation de la catégorisation ainsi produite : c'est là une attitude de naïveté. Face à cette extrême tolérance qui relève de la naïveté, Jean Bédard réagit en posant un parcours de l'intérieur du domaine qui identifie une zone de modération existant par la vertu de l'ouverture au

dialogue. Il y aurait donc une tolérance modérée qui permettrait de s'éloigner des absolutismes.

Ainsi, selon l'énonciateur, la tolérance comporte plusieurs formes dont l'une, à savoir la tolérance absolue qui, croyant au tout d'une religion sans distance critique, amène nécessairement à franchir la frontière du domaine notionnel {TOLÉRANCE} et à passer à son extérieur, là où se trouvent la violence, le fanatisme et l'intolérance : "*La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement*". La tolérance absolue résulte d'un parcours de l'intérieur du domaine notionnel qui débouche sur une fracture à la frontière de ce domaine notionnel (voir Figure 3 p. 86). L'emploi des deux adjectifs épithètes « absolue » et « totale », bien que ces derniers soient imprécis du point de vue de la quantité, constitue une opération de quantification totalisante renvoyant à l'excès jugé ici dangereux. Ces deux adjectifs, en plus de l'adverbe d'intensité, nous amènent dans un univers hyperbolique évoquant la démesure qui peut « faire déborder le vase ».

Cette actualisation de la notion porte sur les limites de la tolérance et sur les conséquences d'une tolérance sans limites. Il s'agit pour l'énonciateur de souligner la nécessité d'une frontière absolue et ferme séparant la tolérance modérée de la tolérance excessive qui rejoint la violence et le fanatisme. L'absence d'analyse ferait que la tolérance perdrat ses repères et serait comme dans un emballage sans fin : « *Il n'y a aucune analyse dans le fanatisme* ». Cette considération des limites de la tolérance se retrouve

aussi dans l'actualisation IV et dans l'entrée lexicographique du *Larousse* 2006, qui définit la tolérance comme une « liberté limitée ».

La catégorisation de la notion se fait essentiellement selon le modèle aristotélicien classique des conditions nécessaires et suffisantes : « *La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement* ». La modération et la rationalité deviennent des conditions nécessaires permettant de parvenir au modèle de tolérance recommandé. Par contre, l'absence de ces conditions mènerait à la catégorie antonymique « intolérance ».

Le fanatisme est présenté comme un phénomène intemporel, récurrent et fondé sur la violence. Ce qui introduit à un argument de la continuité. L'entrée dans le procès de tolérance et son bon déroulement sont assurés et garantis en tout temps par la condition de la modération vu que « *La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement* » :

-C'est toujours le bûcher qui est l'arme privilégiée du fanatique. Les tours du World Trade Center étaient, ce jour-là, des bûchers modernes, des bûchers collectifs où, encore une fois, des innocents étaient brûlés vifs

Notre histoire a retenu saint Thomas d'Aquin, Machiavel ou Descartes - précurseurs de la Modernité. Mais, à chacune de ces époques, des gens aussi savants et érudits ont préféré, eux, penser la tolérance et l'incertitude. Des géants de leur temps, aujourd'hui oubliés mais qui ont encore bien des choses à nous dire.

Pour moi, dit-il, ce qui se déroule actuellement n'est qu'une nouvelle phase de la sempiternelle guerre entre les fanatiques des trois grands monothéismes [...]

Une opération d'appropriation de l'énoncé est réalisée par la prise en charge de l'énonciateur (emploi du pronom personnel de la première personne du singulier; « pour moi », « je ») :

**Pour moi**, dit-il, ce qui se déroule actuellement n'est qu'une nouvelle phase de la sempiternelle guerre entre les fanatiques des trois grands monothéismes [...]

Non, je parle uniquement d'une guerre de fanatismes, insiste-t-il.

J'en suis venu à croire, dit-il, que c'est parce qu'ils se ressemblent: ils sont comme des images dans un miroir. Lorsqu'on a honte de soi et qu'on n'est pas capable de se regarder en face, on aime terriblement haïr son semblable du moment qu'il y a une petite différence - qui peut être aussi anodine que le vêtement. Je crois que c'est une façon indirecte de se haïr soi-même.

La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement", dit-il.

L'attitude modale de l'énonciateur est une attitude ferme de certitude et de connaissance :

[...] Absolument pas! Il n'y a aucune analyse dans le fanatisme même si des événements réels peuvent alimenter la haine.

J'en suis venu à croire, dit-il, que c'est parce qu'ils se ressemblent: ils sont comme des images dans un miroir [...] Je crois que c'est une façon indirecte de se haïr soi-même

L'argumentation de Jean Bédard procède en recourant à la causalité et à l'exemplification :

Non, je parle uniquement d'une guerre de fanatismes, insiste-t-il. Et, malgré ce qu'on en dit, le christianisme n'est pas absent de l'affaire car le scientisme et le dogme de la réussite économique comme signe de salut en sont des avatars directs.

L'enjeu est beaucoup plus inconscient, dit-il. Ce n'est pas parce que les fanatiques islamistes ont fait une analyse de la politique américaine qu'ils se sont mis à la haïr

[...] Le christianisme, par exemple, a été une tentative d'échapper à la loi judaïque dans son aspect le plus formaliste: c'est là toute l'histoire de Jésus. On a vu les mêmes tentatives

dans les mondes musulman et juif. Mais ces mouvements ont été réprimés par ceux qui prétendaient connaître la loi de Dieu et l'imposer. Le catholicisme a fini par aboutir à l'inaffabilité du pape, par exemple [...]

En conclusion, dans la présente actualisation, tel que nous l'avons déjà mentionné, la tolérance modérée est posée comme le contre-pied du fanatisme alors que la tolérance absolue est identifiée comme équivalent de l'intolérance. La catégorisation de la notion s'est faite selon un cheminement, un parcours de l'intérieur du domaine notionnel qui finit par une transgression en basculant dans son extérieur, comme si, finalement, l'intolérance peut découler d'une certaine forme de tolérance, la tolérance aveugle, absolue.

En somme, ce qui nous a paru le plus intéressant dans cette actualisation, tout comme dans l'actualisation II, c'est la non distinction entre les deux piliers actantiels de l'Orient et l'Occident. Mais, à la différence de l'actualisation II où ces deux piliers s'effacent au profit d'un champ plus vaste et plus universel, l'actualisation III a) inscrit la notion [TOLÉRANCE] dans le champ thématique historico-religieux, renvoie l'Occident et l'Orient dos à dos et situe ainsi le fanatisme tant dans l'islam que dans les autres monothéismes :

Quoi? Une guerre de religions? "Non, je parle uniquement d'une guerre de fanatismes, insiste-t-il. Et, malgré ce qu'on en dit, le christianisme n'est pas absent de l'affaire car le scientisme et le dogme de la réussite économique comme signe de salut en sont des avatars directs. L'Occident ne doit jamais oublier qu'il a son propre fanatisme.

En effet, la négation sert à rejeter le préconstruit communément posé qui consiste à faire penser que l'Occident n'est pas fanatique ou intolérant. Ici, l'argument de l'identique confirme la substance propre du fanatisme. D'après l'énonciateur, le fanatisme est une

lacune dans la faculté de nuancer qui fait basculer de l'intérieur du domaine notionnel vers son extérieur; d'où la deuxième sous-actualisation possible :

#### **5.4.2. Actualisation III (B)**

La tolérance rencontre la faculté de nuance et de rationalité qui permet de la conceptualiser en degrés dont le dépassement d'un seuil peut faire basculer dans la violence.

Dans cette deuxième sous-actualisation, les degrés de la tolérance sont encore construits sous forme de parcours : on passe de la tolérance conçue comme cohabitation pacifique avec l'autre à l'intolérance par le biais de la « tolérance absolue », qui fait basculer au-delà de la frontière dans le fanatisme et la violence. Cette catégorisation en degrés est à rattacher à la rationalité qui fait de la tolérance un acte réfléchi et éclairé par opposition au fanatisme irrationnel ou même inconscient :

Notre histoire a retenu saint Thomas d'Aquin, Machiavel ou Descartes - précurseurs de la Modernité. Mais, à chacune de ces époques, des gens aussi savants et érudits ont préféré, eux, penser la tolérance et l'incertitude.

[...] Car la première erreur, dit-il, c'est de chercher à justifier l'existence du fanatisme par des motifs rationnels. L'enjeu est beaucoup plus inconscient [...] Il n'y a aucune analyse dans le fanatisme même si des événements réels peuvent alimenter la haine.

Dès lors, l'irrationalité constitue une causalité du fanatisme. Le parcours énonciatif porte ici sur l'équivalence :

**FANATISME = IRRATIONNALITÉ**  
**car**  
**TOLÉRANCE = DIALOGUE/RATIONNALITÉ**

On pourrait pousser l'analyse jusqu'à dire que le texte de Jean Bédard rencontre la question de l'Être, la question de la dignité humaine. L'actualisation de la tolérance pose la question de l'être. Le fanatisme –qui, rappelons-le, est un franchissement de la frontière-nous porte sur un autre lieu que la tolérance, et débouche sur une négation de l'altérité. En fait, le fanatique, ne reconnaissant que ce qu'il croit, oublie l'autre, nie l'être de l'autre:

#### **5.4.3. Actualisation III (C)**

La tolérance ne doit pas être poussée jusqu'à un refus total de l'altérité, c'est-à-dire un refus de l'existence de l'autre comme personne humaine porteuse de différences.

Le discours de Jean Bédard est traversé par un profond humanisme. À côté de la plaidoirie pour une nécessité du doute et de la nuance, qui permettent de s'éloigner du fanatisme, on retrouve une grande considération pour la personne humaine et pour le respect de la différence. Dans sa réflexion et dans sa pratique, J. Bédard rencontre la personne humaine comme valeur. C'est parce que l'on a honte de soi comme personne humaine, c'est parce qu'on se nie soi-même que de petites différences parfois anodines peuvent faire culminer une haine violente de l'autre. Accepter qu'existent certaines

violences qui manifestent la haine de l'autre consiste à être soi-même complice de cette violence qui débouche sur la négation de l'humain, de l'être qui est soi-même et l'autre :

J'en suis venu à croire, dit-il, que c'est parce qu'ils se ressemblent: ils sont comme des images dans un miroir. Lorsqu'on a honte de soi et qu'on n'est pas capable de se regarder en face, on aime terriblement haïr son semblable du moment qu'il y a une petite différence - qui peut être aussi anodine que le vêtement. Je crois que c'est une façon indirecte de se haïr soi-même. Le fanatique, par contre, ne comprend jamais pourquoi il est hai. Il entre plutôt dans le jeu de la vengeance - une façon de se lier avec l'autre détesté, dans une chaîne de haines qui n'en finit plus. Une nouvelle façon d'aimer se haïr.

Jean Bédard distingue des individus acceptant l'incertitude et reconnaissant la différence de l'autre (je ne suis pas sûr de ce que je crois, ce que l'autre croit ou pense est peut-être plus vrai) et des êtres entièrement fermés dans la bulle de la certitude et rejetant totalement la différence (ce que je crois est la seule vérité, il est inadmissible que d'autres ne le comprennent pas, ils sont donc ennemis).

Sous des perspectives différentes, les trois actualisations tirées du discours de J.B. construisent la tolérance comme rejet de l'excès .Elles disent que l'excès de tolérance peut produire une inversion des signes, c'est-à-dire déboucher sur le contradictoire qui est l'intolérable. On peut, en fin de compte, résumer les trois sous-actualisations par les équivalences suivantes :

**TOLÉRANCE = RATIONNALITÉ/DIALOGUE/DEGRÉ**  
**TOLÉRANCE = RESPECT DE L'ÊTRE/DE LA DIGNITÉ HUMAINE**  
**TOLÉRANCE ABSOLUE = ACCEPTATION DU FANATISME**  
**TOLÉRANCE ABSOLUE = VIOLENCE INDIRECTE**  
**FANATISME = REFUS DE LA DIFFÉRENCE**

FANATISME = IRRATIONNALITÉ/AUCUNE ANALYSE

FANATISME = VIOLENCE

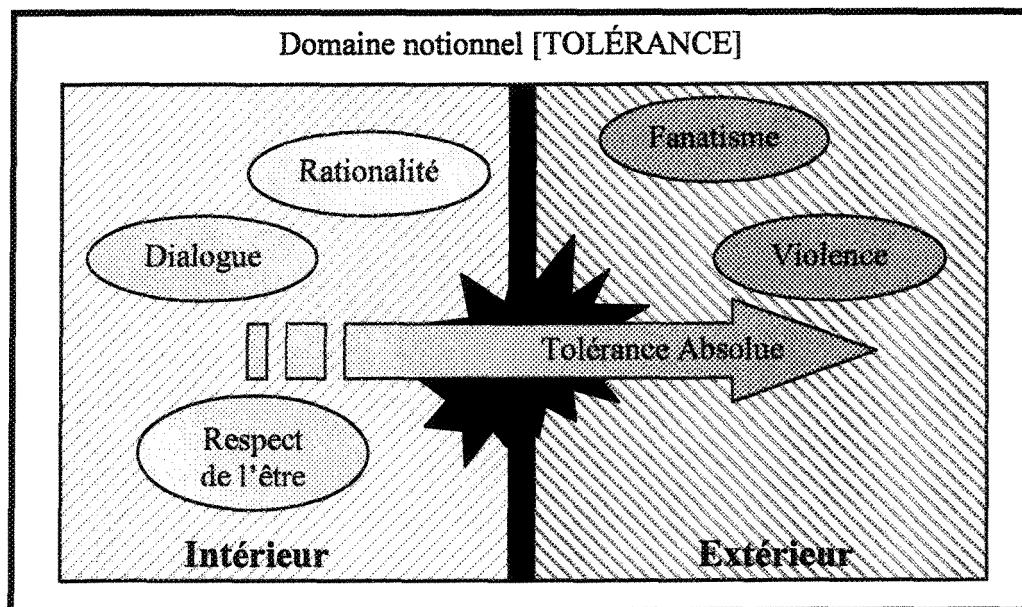


Figure 3 : Fracture à la frontière du domaine notionnel {TOLÉRANCE} produite par la tolérance absolue

## **CHAPITRE 6**

### **ANALYSE DES DONNÉES DE PRESSE : ACTUALISATIONS RELATIVES À L'ISLAM**

#### **6.1. Actualisation IV**

Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ont des conceptions différentes des Occidentaux, mais non pas admettre qu'un faible pourcentage d'intégristes islamistes tentent de changer les conceptions et styles de vie des Occidentaux.

À l'instar de l'actualisation I qui découle d'un texte publié au lendemain des événements, la présente actualisation, tirée d'un discours produit deux semaines après les attentats, reprend l'opposition entre deux attitudes réactionnelles possibles: celle du pardon et celle de la vengeance. Cependant, dans la présente actualisation, l'énonciateur manifeste une attitude modale différente de celle adoptée par l'énonciateur de l'actualisation I : ici la raison semble prendre le dessus tandis que l'énonciateur I demeure fortement émotif. L'énonciateur IV donne l'impression de prendre du recul par rapport aux événements. Il inscrit son propos dans une démarche plus rationnelle.

Autant dans l'actualisation I que dans la présente actualisation, on continue de plaider en faveur de la tolérance. Les deux actualisations ne puisent cependant pas dans les mêmes champs référentiels. La première est construite à partir d'un domaine référentiel plus général et plus large, celui de la {CIVILISATION}. La deuxième retient le champ référentiel plus saillant, plus spécifique dans l'esprit des lecteurs, celui de la {LIBERTÉ D'EXPRESSION RELIGIEUSE}. Ainsi, l'énonciateur construit son actualisation à partir du champ thématique de la croyance religieuse. Il convoque un objet de discours principal, *les Musulmans*, c'est-à-dire les membres de la communauté musulmane :

Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les **Musulmans** ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie.

Plusieurs marqueurs servent à la localisation spatio-temporelle de la notion qui aide à la délimitation de son champ thématique:

On entend beaucoup dire, **ces derniers jours**, que l'Islam n'est pas une religion violente [...]

Cette différence de conceptions explique que des centaines de milliers de **Musulmans** approuvent les actions terroristes de **la semaine passée** [...]

**Dans son pays**, chacun est libre de vivre sa foi comme il l'entend

Le problème est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés **dans la plupart des pays occidentaux**

Le système actanciel établi par les deux énoncés actualisant les notions [TOLÉRANCE] et [INTOLÉRANCE] est relativement différent du système établi dans la première actualisation, composé essentiellement des agents identifiés par les terroristes et les patients par les Occidentaux :

Le problème est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés dans la plupart des pays occidentaux avec pour seul but, parfois à longue échéance, de détruire notre style de vie.

Cela, c'est intolérable.

Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie.

Ici, on se trouve face à un système actanciel à deux groupes d'actants (X) et (Y), les premiers étant les Occidentaux, identifiés dans les énoncés par les marqueurs «nous» et «notre», les deuxièmes (Y) étant les musulmans en général. Ce dernier groupe d'actants se divise à son tour en trois autres groupes d'actants : (i) les intégristes islamistes (Y'), agents du procès [INTOLÉRANCE], qui adoptent une attitude de violence et dont les patients victimes sont le premier groupe d'actant (X) identifié plus haut; (ii) les docteurs et légistes musulmans qui prônent la légitimité de la violence et qui sont alors des adjoints spirituels de (Y') (il y a consensus parmi les légistes et les docteurs musulmans sur le recours à la violence armée comme moyen légitime de répandre l'Islam); (iii) la grande majorité des musulmans pacifistes qui dénoncent les différentes formes de violence («la majorité du milliard de Musulmans sont pacifistes et n'appliquent pas à la lettre toutes les recommandations de l'Islam»). Cette représentation du procès à partir de quatre actants est unique par rapport aux autres discours analysés. En plus, à la différence de ce qu'on peut observer dans les entrées lexicographiques, on constate ici que le procès de tolérance s'exerce ici sur un groupe, identifié comme la communauté musulmane, et non sur un seul individu. La tolérance, selon l'énonciateur, relèverait ainsi d'un comportement général que l'énonciateur recommande aux Occidentaux d'adopter.

Dans cette actualisation, des relations de conjonction et d'autres de disjonction se nouent entre les actants : les actants X (les Occidentaux) sont conjoints aux actants Y''(les musulmans modérés) par le droit à la liberté d'expression, mais ils en sont en même temps disjoints par leur différence de religion. Ainsi, (Y'') est porteur d'une entité différente de celle de (X). Dans le jeu actanciel, il est donc question d'une superposition entre (X) et (Y'') et l'actualisation serait le lieu de rencontre entre eux. Selon l'énonciateur, être tolérant, c'est accepter la liberté d'expression des musulmans qui respectent, à leur tour, celle des Occidentaux. La tolérance serait alors mutuelle. L'énonciateur pose la notion [TOLÉRANCE] comme une valeur essentiellement réciproque, en ce sens qu'on ne peut tolérer quelqu'un qu'à condition d'être toléré par lui, ce qui constitue une détermination en miroir. Par contre, on est intolérant face à ceux qui le sont également envers nous. L'énonciateur actualise ainsi la notion en tant qu'attitude réciproque de compréhension et d'acceptation entre des groupes porteurs de conceptions de styles de vie différents.

Des modalités assertives négatives sont employées afin de réfuter des *doxas* approuvées par les destinataires du texte journalistique. Ces *doxas* reflètent une représentation sociale dominante de l'islam. La réfutation ou contre-argumentation permet à l'énonciateur de donner ce qu'il juge être la véritable définition de la notion et de corriger ce qu'il considère comme fausses ou confuses des conceptions auxquelles adhère le commun des destinataires. Ainsi, selon l'énonciateur, chaque religion est une réalité particulière qui peut, en son sein, présenter des contradictions mais, à ses yeux, il ne revient pas aux tiers de juger cette religion. Le propos de l'énonciateur témoigne d'un respect

envers les différentes religions et leurs fidèles. Une fois le principe du non-jugement posé dans son discours, l'énonciateur peut se permettre de construire l'intérieur et l'extérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE} (« c'est ....ce n'est pas ») et de tracer une frontière nette établissant une affirmation de X et une négation de Y, comme on le verra quelques lignes plus loin.

**On entend beaucoup dire, ces derniers jours, que l'Islam n'est pas une religion violente et on se réfère parfois au verset du Coran qui dit: "Pas de violence en matière de religion". On oublie de dire que le Coran n'est pas conçu de la même façon que la Bible**

**Il ne nous appartient pas de déclarer qu'une religion est meilleure qu'une autre**

**Il ne s'agit donc pas d'en vouloir aux Musulmans, de les insulter ou les agresser**

**Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie.**

Dans le dernier énoncé ci-dessus présenté, le choix du présent générique dans la formulation contribue à doter la proposition d'une valeur définitoire introduite par le marqueur « c'est » et sa négation « ce n'est pas » qui sont des connecteurs de reformulation marquant une reprise métalinguistique de la notion et qui permettent, comme on va le voir plus loin, de délimiter l'intérieur et l'extérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE}.

La construction du domaine notionnel {TOLÉRANCE} procède de l'extérieur vers l'intérieur dans la mesure où l'énonciateur énumère tous les attributs de l'extérieur du domaine avant de présenter ceux de l'intérieur. L'intérêt de l'énonciateur demeure cependant essentiellement la construction d'une frontière rigide séparant nettement l'intérieur de l'extérieur (voir Figure 4, p.94). L'intérieur du domaine notionnel

{TOLÉRANCE} est ainsi construit en confrontation avec l'extérieur du domaine, à savoir la {NON-TOLÉRANCE} : « Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie ». L'intérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE} aussi bien que son extérieur sont construits par le biais d'une opération de différenciation-détermination parfaitement exprimée par la structure syntaxique binaire :

Occurrence « Être tolérant » + c'est (intérieur du domaine) + proposition subordonnée complétive « comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous »

Pas (extérieur du domaine) + Occurrence « tolérer » + proposition subordonnée complétive « qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie »

Ainsi, l'extérieur du domaine notionnel comprend les attributs « violence », « pardonner » (qu'on retrouve dans le titre de l'article : comprendre pas pardonner), « accepter la volonté des Musulmans de détruire le style de vie occidental et d'imposer leur propre conception », le « manque de vision », l'« idéalisme » et le grand « laxisme » des lois en vigueur au moment du discours:

Le problème est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés dans la plupart des pays occidentaux avec pour seul but, parfois à longue échéance, de détruire notre style de vie.

Cela, c'est intolérable.

Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-même, notre manque de vision, notre idéalisme digne d'un étudiant de 20 ans.

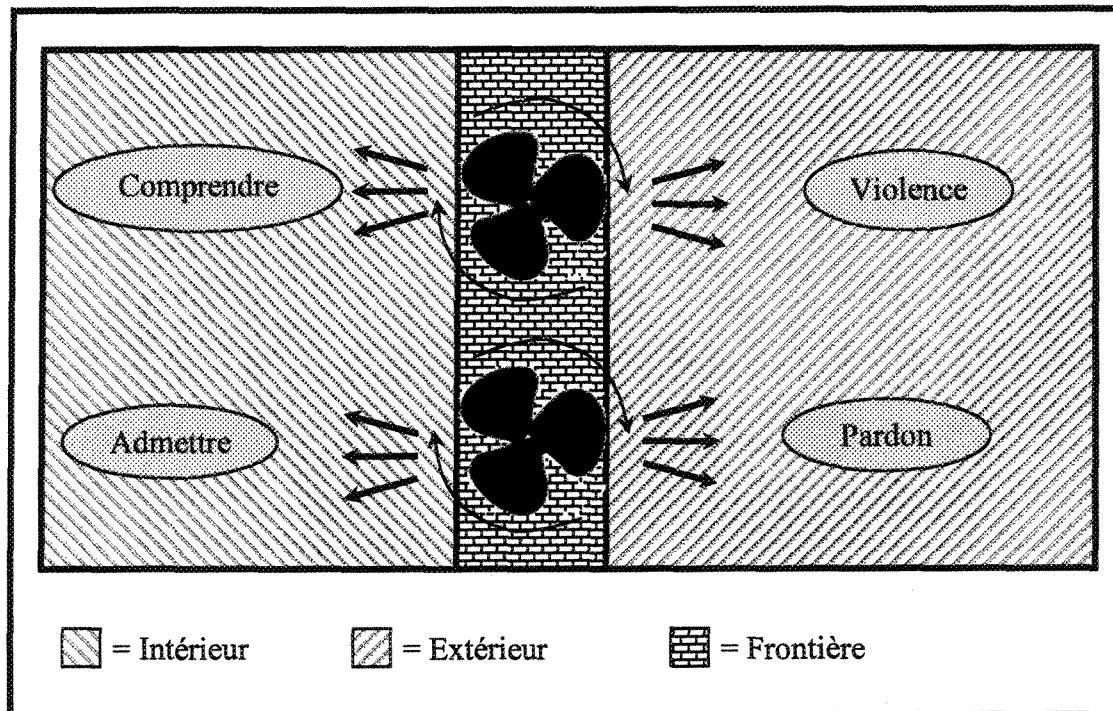
Au nom de la solidarité humaine, il fallait (et il faut toujours) accueillir chez nous des réfugiés, mais il est clair que nos lois actuelles sont trop laxistes.

Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie.

L'intérieur du domaine est construit par deux déterminations représentées par les verbes cognitifs « comprendre » et « admettre » qui identifient l'attitude mentale qui définit la tolérance. La tolérance est le résultat d'une démarche qui s'inscrit dans le parcours et la portée des actions : comprendre, admettre et aboutir à une attitude cognitive (penser). Cette démarche rationnelle est circonscrite par les qualifications « comprendre », « admettre » et « penser » : « Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous [...] ». Le procès de [TOLÉRANCE] est donc construit en séquences. D'après le dire de l'énonciateur, la [TOLÉRANCE] relèverait ainsi d'une démarche réflexive qui amène à comprendre et à admettre les manières différentes de penser des autres, c'est à dire à accepter des attributs ou caractérisations de propriétés comme intégrées à l'intérieur du domaine et à refuser des attitudes modales exclues du domaine (entre autres le pardon des actes de violence).

Ajoutons que les deux déterminations identifiées, « comprendre » et « admettre », constituent non seulement les traits essentiels de la catégorie [TOLÉRANCE], c'est-à-dire ses éléments les plus saillants, mais aussi les conditions nécessaires pour faire partie du

domaine {TOLÉRANCE}, dans la mesure où la possession de ces deux attributs devient une condition pour y appartenir.



**Figure 4 : Frontière rigide et ferme du domaine notionnel {TOLÉRANCE}**

Tout en construisant l'intérieur et l'extérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE}, les deux énoncés actualisant la notion établissent et stabilisent fermement une frontière séparant nettement l'intérieur du domaine de son extérieur. Ainsi, plus de confusion ici à propos de la limite de la tolérance, pas de négociation ou de déplacement. En revanche, il est posé que c'est la déstabilisation de la frontière qui déchaîne le conflit et la confrontation entre les actants X et Y du procès de tolérance, respectivement les

Occidentaux et les intégristes islamistes. La tentative de déstabilisation de la frontière menée par les intégristes est résumée par la qualification « problème » :

**Le problème** est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés dans la plupart des pays occidentaux avec pour seul but, parfois à longue échéance, de détruire notre style de vie.

Cela, c'est intolérable.

Du point de vue de l'aspectualité, l'entrée dans le procès de tolérance est conditionnée par l'application des deux conditions cognitives « comprendre » et « admettre », déjà mentionnées précédemment. Cela étant dit, cette définition discursive rejoint les entrées lexicographiques et en même temps s'en différencie : elle les rejoint en reprenant l'un ou l'autre des attributs « comprendre » et « admettre » et s'en différencie en les associant et dans cet ordre. Afin de rendre durable le procès [TOLÉRANCE] et, partant de mettre fin ou de sortir du procès complémentaire {INTOLÉRANCE}, de nouvelles mesures sont à considérer. Celles-ci sont indiquées par des modalités d'évidence mais aussi d'obligation et du nécessaire :

Au nom de la solidarité humaine, il fallait (et il faut toujours) accueillir chez nous des réfugiés, mais il est clair que nos lois actuelles sont trop laxistes

Il ne faut accepter que les vrais réfugiés [...]

Il ne faut pas pousser notre fierté du multiculturalisme jusqu'à financer des mosquées et des centres islamiques [...]

Nous devons être solidaires de tous les êtres humains [...]

Il serait nécessaire également d'étendre les pouvoirs du service de renseignements (SCRS) [...]

Par contre, la sortie du procès [INTOLÉRANCE] demeure assez imprécise sur l'axe temporel : « La lutte contre le terrorisme durerà très longtemps, sans garantie de victoire. » alors que l'entrée dans ce procès était due justement à une attitude propre aux patients victimes de ce procès :

Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes, notre manque de vision, notre idéalisme digne d'un étudiant de 20 ans

[...] mais il est clair que nos lois actuelles sont trop laxistes ».

À part une seule opération de prise en charge et d'appropriation de l'énoncé « Ces deux conceptions me semblent reposer sur une incompréhension du monde », l'énonciateur s'exprime en tant que locuteur collectif porte-parole des sociétés occidentales, ce qui est susceptible de doter son discours de plus de crédibilité et d'interpeller la masse des destinataires du discours. Ainsi, l'énonciateur se soustrait à une prise de position personnelle ou purement subjective pour adhérer à une position d'ordre plus général et partant imposante. Les marqueurs de cette locution collective sont le pronom personnel « nous », le pronom indéfini « on » et l'adjectif possessif « notre » :

On entend beaucoup dire, ces derniers jours, que l'Islam n'est pas une religion violente [...]  
On oublie de dire que [...]

Il ne nous appartient pas de déclarer qu'une religion est meilleure qu'une autre [...]

Le problème est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés dans la plupart des pays occidentaux avec pour seul but, parfois à longue échéance, de détruire notre style de vie.

Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-mêmes, notre manque de vision, notre idéalisme digne d'un étudiant de 20 ans.

Récapitulons en disant que l'énonciateur établit une catégorisation de [TOLÉRANCE] qui amène à construire explicitement à la fois l'extérieur et l'intérieur du domaine notionnel et à construire la frontière entre les deux. La catégorisation construit la notion [TOLÉRANCE] en définissant ses limites. L'argumentation du texte consiste à rappeler ou à poser des conditions qui devraient appuyer la catégorisation de la tolérance posée par l'énonciateur et bien indiquer la fermeture de la frontière.

## 6.2. Actualisation V

L'intolérance est une attitude consubstantielle à la théologie musulmane.

À la différence des articles de journaux précédents, tous rédigés par des journalistes québécois, l'article où apparaît l'actualisation V présente les réactions aux attentats dans le milieu éclairé de la société française. Plus particulièrement, il fait le point sur la distance entre l'islam et l'islamisme (dans le sens de terrorisme) en présentant les opinions pour et contre dans le débat soulevé par les événements du 11 septembre 2001. L'article passe en revue les points de vue de différents membres de la société française : journalistes, écrivains, historiens, spécialistes de la question, islamologues, scientifiques, théologiens et psychanalystes. L'actualisation V est ainsi, dans notre corpus, la première actualisation de la notion [TOLÉRANCE] construite par des spécialistes. Certains des points de vue des experts sont rapportés dans l'article en discours direct, d'autres le sont en discours indirect.

Dans cette actualisation, les notions [TOLÉRANCE] et [INTOLÉRANCE] sont ancrées dans l'univers religieux et leurs domaines notionnels sont envisagés en rapport avec l'objet de discours « religion islamique ». L'actualisation est construite à partir du champ thématique du religieux, loin des questions profanes. Une première opération d'identification instaure la relation entre tolérance et islam : « Sous diverses formes, plus ou moins élaborées, on retrouve ces jours-ci le même thème: **l'islam est une religion de tolérance; [...]** ». L'énoncé cité réfère, en outre, à un préconstruit : « Sous diverses formes, plus ou moins élaborées, on retrouve ces jours-ci le même thème : l'islam est une religion de tolérance». Une telle façon de présenter les choses, c'est-à-dire en employant le pronom indéfini à valeur générique « on », indique une non-prise en charge de l'énoncé, donc une opération de désappropriation de la part de l'énonciateur. De cette opération de désappropriation découle la possibilité de réfuter l'énoncé par la suite, comme le confirme l'énoncé qui apparaît, dans l'article, juste après: « Mais ceux qui sont sur cette position sont à la fois très minoritaires... et musulmans, français ou étrangers ».

La présente actualisation construit en fait les deux domaines notionnels {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE} en leur affectant des déterminations qui, selon le déploiement de l'argumentation, vont être l'une ou l'autre, tout autant attribuées à l'Islam. Les deux domaines sont étroitement imbriqués, enchâssés dans d'autres domaines qui eux aussi en enchâssent d'autres. Nous retrouvons dans l'actualisation trois couples de domaines opposés. D'une part, il y a le domaine {OUVERTURE} qui se trouve à l'intérieur du domaine même de {TOLÉRANCE} qui, lui, se situe à l'intérieur du domaine

{ISLAM} déterminé comme « religion éclatée ». D'autre part, il y a trois domaines complémentaires à ceux qui viennent d'être cités, à savoir {FERMETURE}, placé à l'intérieur du domaine {INTOLÉRANCE}, à son tour enchassé à l'intérieur du domaine {ISLAMISME} déterminé comme « religion ultra-rigide » :

Sous diverses formes, plus ou moins élaborées, on retrouve ces jours-ci le même thème:  
l'islam est une religion de tolérance

[...] les terroristes n'ont rien à voir avec l'islam et le dénaturent

En fait, c'est la soudaine poussée de prospérité et de développement en Occident, à la Renaissance, qui pousse le monde arabo-musulman à se refermer sur lui-même, et sur des textes sacrés, décrétés immuables et intangibles

L'islamologue Bruno Étienne voit dans "la thèse de l'inimitabilité du Coran" l'une des raisons principales du blocage total au sein de l'islam: "L'islam est prisonnier de cette fermeture de portes de l'ijtihad, c'est-à-dire de cette interdiction d'interprétation personnelle."

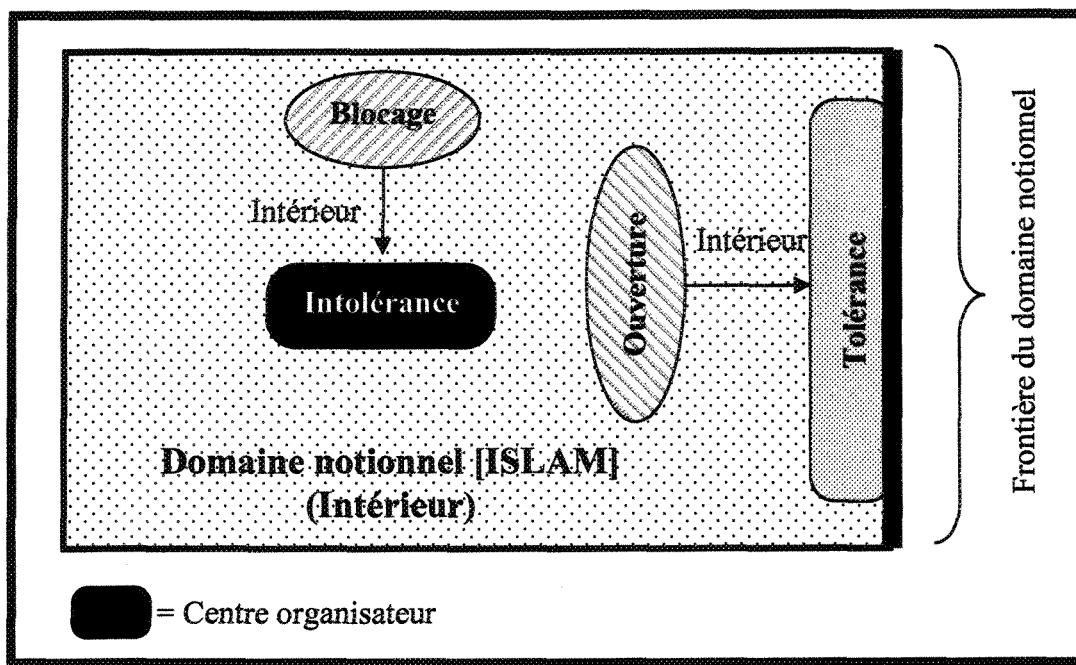
Il n'y a aucune autorité centrale pour définir le vrai, le faux. On pourrait penser que c'est un gage d'ouverture. Cela conduit, au contraire, à la fermeture, le Coran étant la parole de Dieu sacralisée [...]

On est ainsi en présence d'une hiérarchisation d'emboîtements sémantiques et conceptuels. Le chevauchement des deux domaines est illustré par le domaine notionnel {ISLAM} qui comprend à la fois le couple de domaines complémentaires {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE}, selon les points de vue et l'évolution du discours. La difficulté provient alors de l'impossibilité de hiérarchiser deux domaines nommés tous deux {ISLAM}, et qui ne sont séparés que par l'affectation de propriétés différentes à l'un et l'autre (voir Figure 5 p. 100). Le discours sur l'islam s'ouvre sur la notion de tolérance, mais cette face tolérante de l'islam présentée dans le discours ne tarde pas à céder la place

à son revers, un côté intolérant, étant donné que, selon l'énonciateur, il existe, dans le livre saint des musulmans, le Coran, des éléments qui amènent infailliblement à l'intolérance :

[...] le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden? ou bien au contraire y a-t-il quelque chose dans cette religion qui facilite le passage à l'extrémisme ?

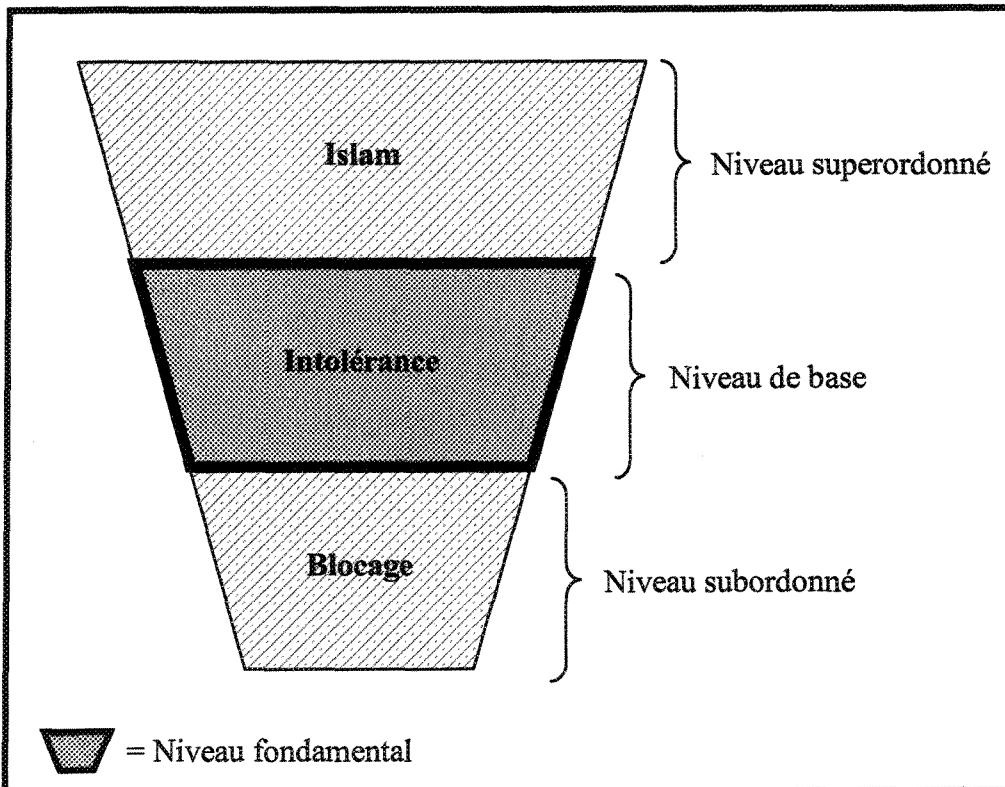
Sous diverses formes, plus ou moins élaborées, on retrouve ces jours-ci le même thème: l'islam est une religion de tolérance [...] Mais ceux qui sont sur cette position sont à la fois très minoritaires... et musulmans, français ou étrangers.



**Figure 5 : Organisation des deux domaines notionnels {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE} à l'intérieur du domaine notionnel {ISLAM}**

Il en va de même de la catégorisation qui vise à répondre à la question de savoir si la tolérance est inhérente à l'islam ou si elle ne l'est pas. Ainsi, dans le cas d'une réponse positive, les mêmes couples de triplets de domaines déjà définis peuvent être perçus selon la théorie des prototypes de telle façon que les deux notions [ISLAM] et [ISLAMISME] formeraient séparément le niveau superordonné sous lequel se placeraient, au niveau de

base, les deux domaines complémentaires {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE}, alors que les domaines {OUVERTURE} et {FERMETURE} ou {BLOCAGE} se rangeraient au niveau subordonné. D'après cette catégorisation des deux notions complémentaires, celles-ci se placeraient au niveau fondamental de la catégorisation, le plus saillant cognitivement. Mais, dans le cas d'une réponse négative, pour laquelle opte d'ailleurs l'énonciateur, la catégorisation consiste à placer [INTOLÉRANCE] au niveau de base et [ISLAM] au niveau superordonné (voir Figure 6 p.102). Précisions que c'est cette dernière catégorisation qui « prend le dessus » et domine le reste du discours. Tout est énoncé comme si la catégorisation de l'intolérance avait un effet de refoulement sur celle de son complémentaire, tolérance. Cet effet est exprimé par la catégorisation emphatique de l'intolérance qui a pour résultat de réduire la catégorie opposée ou de lui aménager moins de place.



**Figure 6 : Catégorisation de la notion [INTOLÉRANCE] selon la théorie des prototypes**

Dans les faits, le processus de la construction de ce triplet de domaines ne se fait pas à pied d'égalité comme le fait d'ailleurs remarquer l'énonciateur : « Sur ce point capital, le débat, à vrai dire, est inégal ». Ainsi, la catégorisation et la construction des domaines notionnels ne constituent que le point de départ à partir duquel l'énonciateur entame un processus de déconstruction de ces derniers. Cette répartition inégale est concrétisée par une disproportion du propos sur la tolérance qui occupe une place minime dans le discours et s'efface au profit d'un propos concernant maximalement la notion [INTOLÉRANCE].

Les deux prises de position opposées (discours sur la tolérance de l'islam et discours sur l'intolérance de l'islam) sont en fait exprimées d'entrée de jeu dans le titre même de l'article « **Islam et islamisme: une religion éclatée mais ultra-rigide** ». Les adeptes de la première position s'appuient sur un argument d'autorité illustré par la citation du Coran : « celui qui tue un innocent tue l'humanité entière », alors que les tenants de la deuxième position, dont le journaliste lui-même, réfutent ce premier positionnement et y opposent le contre-argument selon lequel une distance assez étroite existe entre islam et islamisme et elle est due essentiellement aux connotations intolérantes dans le Coran et à la fermeture de cette religion , contrairement à la religion catholique qui aurait évolué au même rythme que le monde moderne. Ainsi, ce groupe d'énonciateurs appuie son argumentation sur une démarche comparative entre la religion islamique et la religion catholique, démarche qui fait ressortir les caractérisations de l'intérieur du domaine notionnel {INTOLÉRANCE}. Ces attributs du domaine peuvent être résumés à : la fermeture ou le blocage de l'islam causés par la thèse de l'inimitabilité du Coran, l'absence de hiérarchie cléricale (dans le sens d'une absence d'institution commune de médiation entre les croyants et Allah) et l'absence d'*aggiornamento* :

Il a fallu des siècles pour faire lâcher prise à la papauté médiévale qui professait la théorie des deux glaives. Pourquoi l'islam ne finirait-il pas par s'en accommoder à son tour?

De l'avis général des spécialistes en France- et même de certains musulmans avant-gardistes- nulle part dans le monde l'islam n'a, collectivement, fait son *aggiornamento*

En fait, c'est la soudaine poussée de prospérité et de développement en Occident, à la Renaissance, qui pousse le monde arabo-musulman à se refermer sur lui-même, et sur des textes sacrés, décrétés immuables et intangibles.

**Contrairement au catholicisme, par exemple, la religion musulmane fonctionne en dehors de toute hiérarchie cléricale**

Le christianisme et le judaïsme, au fil des siècles, ont progressivement relativisé et replacé dans un contexte historique ancien certains passages des textes sacrés devenus progressivement inacceptables pour une société moderne, pluraliste et en développement. **Le Coran, bien au contraire, doit être pris intégralement et dans le texte, même pour ce qui concerne le devoir de tuer les incroyants, de couper la main et le pied des voleurs, etc.** Mieux encore: **la seule lecture qu'on peut en faire est dans le texte original, c'est-à-dire en arabe.**

De plus, le procédé comparatif, situé dans le passé et établi entre les deux religions catholique et musulmane à l'avantage de la dernière, construit d'une part les attributs du domaine notionnel {TOLÉRANCE}, à savoir la non-violence et le rejet des actes terroristes, et d'autre part définit la tolérance comme élément de civilisation, tel que posé par la première actualisation que nous avons analysée :

**Que disent aujourd'hui les historiens? que le monde arabo-musulman, qui fut pendant plusieurs siècles au Moyen Âge une civilisation plus brillante que le monde occidental, pratiquait à ce moment-là une relative tolérance, en tout cas plus grande que le monde chrétien**

Dans cet énoncé, le lien se fait entre la tolérance pratiquée auparavant par le monde musulman et ce qu'elle est dans l'état actuel de ce monde. Cette référence au passé brillant de l'islam cherche à éviter d'épuiser la lecture de cette religion à partir du comportement d'une « frange fanatique » qui existe de nos jours :

quand se produit un événement comme celui du World Trade Center, on ne peut pas dire: "Nous n'y sommes pour rien" et passer à autre chose. Il faut regarder la réalité en face: il y a aujourd'hui une frange qui pense comme cela

Toutefois, comme on l'a peut-être remarqué, la frontière entre les deux triplets de domaines, selon les différents points de vue, n'est pas stable; elle est au contraire sujette à une déstabilisation, à un balancement et à des ajustements stratégiques :

La vraie foi musulmane est-elle **foncièrement** étrangère au terrorisme de ben Laden?

[...] ou bien au contraire y a-t-il quelque chose dans cette religion qui **facilite le passage à l'extrémisme** [...]

[...] oui, le Coran a en **grande partie** une connotation intolérante et conquérante

Et, d'une certaine manière, même les musulmans français les plus tranquillement modernistes, qui jamais ne rêvent de jihad, sont mal à l'aise pour se **démarquer clairement** des fanatiques

« [...] Il faut regarder la réalité en face: il y a aujourd'hui une **frange** qui pense comme cela »

Et, même si, à la périphérie de l'islam [...], la pratique est infiniment plus tolérante, la religion le vitrifie en quelque sorte sur ses vérités premières

Ce balancement peut même prendre l'allure d'un débat interne, réflexif, d'une sorte de plaidoirie *versus* accusation. La frontière ou clôture interne est établie entre musulmans et terroristes. Cette frontière est l'enjeu même du débat contemporain sur la distance entre islam et islamisme. La manière dont est ici construite cette frontière se rapproche de la façon dont est construite la frontière dans l'actualisation II. Dans cette actualisation, du point de vue de l'énonciateur, la frontière est objet de négociation, comme l'indique d'ailleurs l'emploi du marqueur restrictif « mais » dans le titre de l'article. Selon l'énonciateur, la tolérance se placerait à la frontière du domaine notionnel {ISLAM} dont le centre organisateur demeurerait l'intolérance :

### **Islam et islamisme: une religion éclatée mais ultra-rigide**

Et, même si, à la périphérie de l'islam [...], la pratique est infiniment plus tolérante, la religion le vitrifie en quelque sorte sur ses vérités premières

Cependant, la négociation et la tentative d'établir la frontière ou, du moins, de l'élucider témoigne d'une quête de la vérité esquissée dans le discours par une multitude de questions argumentatives, mais aussi par la dichotomie du vrai et du faux qui parcourt l'ensemble du discours :

[...]La vraie foi musulmane est-elle foncièrement étrangère au terrorisme de ben Laden?  
[...]

[...] le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden? [...]

Sur ce point capital, le débat, à vrai dire, est inégal [...]

[...] oui, les terroristes islamistes peuvent se réclamer de l'islam sans qu'aucune autorité morale ou religieuse puisse vraiment les contredire.

En Andalousie, par exemple, même s'il ne s'agissait pas du paradis terrestre aujourd'hui décrit par certains, juifs et chrétiens avaient une place reconnue dans la société: celle de citoyens de deuxième catégorie, soumis à un impôt particulier et interdits d'armes, Mais pas vraiment persécutés.

Mais de dire que la religion musulmane, en l'état actuel des choses, n'a strictement aucun rapport avec l'islamisme et l'intégrisme, c'est faux.

La stratégie énonciative, depuis le positionnement des deux premiers domaines notionnels, vise à atteindre cette dichotomie qui permet de maintenir un vrai islam tolérant face à un faux islam intolérant, en bref une dichotomie entre acteurs : les vrais musulmans modérés face aux faux musulmans intolérants ou fanatiques, créant ainsi finalement un jeu

d'opposition. La quête de la vérité se solde par l'argument-conclusion rapporté vers la fin du discours, argument qui clôt toute possibilité de discussion :

Le musulman qui, en France, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde occidental, pratique discrètement et modérément sa religion, au sein d'une société pluraliste que personnellement il accepte sans la moindre réserve, n'a rien à voir avec Mohammed Atta ou ben Laden. Mais de dire que la religion musulmane, en l'état actuel des choses, n'a strictement aucun rapport avec l'islamisme et l'intégrisme, c'est faux.

Le balancement des frontières posé dans le discours est souligné, de plus, par l'aspect du procès [ISLAM] :

l'islam est une religion de tolérance,

le Coran a en grande partie une connotation intolérante,

[...] le monde arabo-musulman, qui fut pendant plusieurs siècles au Moyen Âge une civilisation plus brillante que le monde occidental, pratiquait à ce moment-là une relative tolérance.

L'emploi du présent à valeur générique et durable reflète les positionnements des partisans des deux camps opposés, situant le procès hors temps, mais aussi le validant en tout temps.

Le procès est envisagé comme une réalité constante dans le temps. Les propriétés ainsi affectées aux deux domaines complémentaires le sont sur le mode du duratif : ce sont des propriétés stables, à valeur quasi générique. Quant à l'emploi de l'imparfait, il marque une opposition entre un présent et un passé ainsi qu'un détachement du procès par rapport à la situation d'énonciation. Les conditions préalables nécessaires à l'entrée dans le procès sont illustrées par les propriétés de l'intérieur du domaine notionnel {INTOLÉRANCE} déjà citées ci-dessus : *fermeture ou blocage découlant de la thèse de l'inimitabilité du Coran et absence de hiérarchie cléricale*. Ces propriétés constituent également les conditions

nécessaires et suffisantes pour appartenir à la catégorie [INTOLÉRANT] ; les propriétés opposées fournissent donc les conditions nécessaires et suffisantes pour appartenir à la catégorie complémentaire [TOLÉRANT].

Ainsi, du point de vue du système actanciel et des conditions du procès, les agents du procès [INTOLÉRANCE] sont répartis en deux groupes : l'actant (X) est incarné par les musulmans modérés, agents de la [TOLÉRANCE] et l'actant (Y) représente les terroristes islamistes agents de l'[INTOLÉRANCE]. Mais cette interprétation du procès comme ayant double agent ne tarde pas à fusionner en une vision simple de l'action dans laquelle le seul agent devient les extrémistes islamistes, les musulmans modérés, retirés de l'avant-scène du procès, n'occupant plus que la fonction d'adjuvants qui, par leur inaction ou passivité, favorisent la réalisation du procès [INTOLÉRANCE]. Ce rôle d'adjuvants attribué aux musulmans modérés est le même que celui établi dans l'actualisation précédente. D'autre part, l'agent (Y) recourt à la religion pour justifier et appuyer ses actes. Dans ce cas, la religion serait l'instrument utilisé afin de faire aboutir le procès. Selon l'énonciateur, c'est aux « responsables et exégètes musulmans » que revient le rôle d'obstacle:

[...] le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden? ou bien au contraire y a-t-il quelque chose dans cette religion qui facilite le passage à l'extrémisme ou, à tout le moins, prédispose ses fidèles à se montrer "compréhensifs" face aux tueurs?

C'est vrai, dit-il, qu'il y a des appels au meurtre dans le Coran, car il a été élaboré dans un contexte guerrier au VIIe. Il faut donc disposer d'un outillage intellectuel pour relativiser ces quelques phrases, et il importe que les responsables et les exégètes musulmans prennent leurs responsabilités

oui, les terroristes islamistes peuvent se réclamer de l'islam sans qu'aucune autorité morale ou religieuse puisse vraiment les contredire.

Et, d'une certaine manière, même les musulmans français les plus tranquillement modernistes, qui jamais ne rêvent de jihad, sont mal à l'aise pour se démarquer clairement des fanatiques

"En un sens l'Oumma (dont la racine est oum: la mère) condamne ses intégristes car elle en souffre, mais elle ne les lâchera pas si l'étranger veut en finir avec eux. Car, outre le réflexe "fraternel", ce sont ses enfants; c'est elle qui les met au monde, et ils ont une façon si touchante de brandir de vieux énoncés "dogmatiques et assassins" (ndlr) qu'elle-même oublie ou refoule."

Le musulman qui, en France, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde occidental, pratique discrètement et modérément sa religion, au sein d'une société pluraliste que personnellement il accepte sans la moindre réserve, n'a rien à voir avec Mohammed Atta ou ben Laden.

Ainsi la responsabilité du glissement d'un sous-ensemble, (X), à l'autre, (Y), serait attribuée aux « responsables et exégètes musulmans ». Le patient du procès n'est pas identifié explicitement par le discours, mais on peut, d'après un rapide examen du contexte, l'identifier, plus généralement, à toute victime de l'intolérance.

L'attitude modale de l'énonciateur face à son énoncé est, à première vue, une attitude de doute vis-à-vis de la sympathie ou non de l'Islam à l'égard du terrorisme. Le doute de l'énonciateur porte sur la frontière entre « islam » et « terrorisme ». La stratégie énonciative vise à semer ce doute dans l'esprit du lecteur. Cette attitude de l'énonciateur est soulignée par les modalités assertives interrogatives inaugurant le discours : « Quelle distance y a-t-il entre l'islam et l'islamisme? La vraie foi musulmane est-elle fondamentalement étrangère au terrorisme de ben Laden? ». Mais cette attitude de doute ne tarde pas à se transformer en une attitude de refus de la séparation entre les concepts « islam » et

« islamisme », ainsi que le montrent les segments de phrase intercalées (de type hypothétique) dans :

D'où la question lancinante qui se pose à la minorité musulmane ou aux autres Français: le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden?

Dans chaque sourate du Coran, c'est Allah qui s'exprime sans intermédiaire. Toute velléité de relativiser ou contester tel ou tel verset- y compris les plus atrocement sanguinaires- est considérée depuis des siècles comme un blasphème.

La répétition à trois reprises de la particule d'affirmation « oui » vient appuyer le positionnement adopté par l'énonciateur, comme en réponse aux questions posées par ce dernier:

[...] **oui**, l'islam a un problème; **oui**, le Coran a en grande partie une connotation intolérante et conquérante; **oui**, les terroristes islamistes peuvent se réclamer de l'islam sans qu'aucune autorité morale ou religieuse puisse vraiment les contredire.

L'énonciateur cherche à corroborer sa prise de position par le point de vue des autres, indiqué par l'adjectif indéfini « tous » qui exprime une opération de quantification totalisante : « **tous** ceux qui interviennent depuis un mois- islamologues, orientalistes et intellectuels- s'entendent sur un point central du débat ». Cette opération marque une unanimité sur la réponse aux questions posées par l'énonciateur.

Cette attitude modale de refus est jointe, vers la fin du discours, à la réfutation finale de la thèse de la distinction entre les deux concepts (islam et islamisme), réfutation établie par une double opération d'identification-différenciation : « Mais de dire que **la religion musulmane**, en l'état actuel des choses, n'a strictement aucun rapport avec l'islamisme et l'intégrisme, c'est faux ». Cette attitude modale refusant catégoriquement la rupture

entre religion musulmane et terrorisme pourrait être à l'origine du choix des points de vue présentés qui considèrent essentiellement l'islam comme intolérant : c'est leur présentation qui occupe le plus de place dans le discours.

À plusieurs endroits du discours, la prise en charge est indiquée par des opérations d'appropriation telles les questions posées en début et au fil du discours et auxquelles l'énonciateur tente de trouver une réponse. Ces questions ne sont pas des questions rhétoriques proprement dites. Elles constituent un ensemble d'interrogations à visée argumentative, comme on le détaillera plus loin. Un autre indice de la prise en charge du dire par l'énonciateur est l'éventail d'adjectifs et d'adverbes modalisants que ce dernier emploie :

D'où la question lancinante qui se pose à la minorité musulmane ou aux autres Français: le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden?

Sur ce point capital, le débat, à vrai dire, est inégal

[...] les défenseurs purs et simples de l'islam sont extrêmement minoritaires

Et, ici comme ailleurs, chaque croyant peut aller à la mosquée de son choix, où chaque prédicateur tient le discours qui lui convient, du très modéré jusqu'à l'incendiaire intégral.

À cela s'ajoutent les jugements de l'énonciateur émis à travers les phrases incises, jugements qui peuvent être considérés comme un commentaire de la part de l'énonciateur soit sur son propre discours, soit sur celui des autres énonciateurs dont le discours est rapporté:

[...] le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden?

De l'avis général des spécialistes en France- et même de certains musulmans avant-gardistes- nulle part dans le monde l'islam n'a, collectivement, fait son aggiornamento

Toute velléité de relativiser ou contester tel ou tel verset- y compris les plus atrocement sanguinaires- est considéré depuis des siècles comme un blasphème.

La métaphore du débordement relevée dans le discours vise l'islamisme, jugé non tempéré et disproportionné. Elle peut aussi être associée à la vivacité et à la force du débat sur la question. Elle montre finalement la force de la prise de position de l'énonciateur, qui se montre convaincu :

**Islam et islamisme: une religion éclatée mais ultra-rigide**

Depuis le 11 septembre, le débat fait rage dans les médias

Au milieu du flot ininterrompu des interventions dans les grands journaux, les défenseurs purs et simples de l'islam sont extrêmement minoritaires.

Pour conclure l'analyse de cette cinquième actualisation, on peut dire que l'ensemble des assertions du discours s'organise autour de l'opposition notionnelle [TOLÉRANCE] / [INTOLÉRANCE]. Le travail du discours opère sur deux propriétés antagonistes, l'une ou l'autre posées comme consubstantielles à la notion [ISLAM]. Cette opposition notionnelle implique l'exclusion d'un des points de vue. En fait, la question sous-jacente au discours est : « y a-t-il quelque chose dans la religion islamique qui facilite le passage au terrorisme? ». D'où le glissement du débat sur des propriétés notionnelles comme <ouverture>, <fermeture> et <blocage>; c'est là un triplet de propriétés qui peut générer trois types de domaines. L'argumentaire alors, pour s'exercer, va fonctionner

comparativement entre islam et catholicisme : présence ou absence de hiérarchie, aggiornamento ou non, lecture littérale ou non du livre saint. Tout cet argumentaire repose sur l'opposition [TOLERANCE] / [INTOLERANCE] en transitant par l'examen des propriétés antagonistes qui relèveraient de l'une et l'autre position. Plus que d'opposition, il s'agit ici de dichotomie, voire d'antagonisme, puisqu'il y aurait recouplement à la frontière des deux domaines (Il n'y a pas d'islam sans tolérance / il n'y a pas d'Islam sans intolérance). D'où la construction d'une frontière interne entre musulmans (tolérants) et terroristes ; c'est une procédure classique : « il y a les bons et les mauvais, tout n'est pas mauvais, une dérive ne met pas en cause les éléments fondamentaux », etc. C'est un processus autant d'opposition que de dichotomie. Il y a bien un « balancement » des frontières internes et la hiérarchie [<islam tolérant> plus vrai que <terrorisme>] va être légitimée par des déterminations aussi bien dans l'actuel que dans le passé historique. La situation des musulmans tolérants est alors présentée comme inconfortable, et c'est probablement là la détermination la plus importante.

Toute la stratégie catégorielle a donc consisté à construire en miroir l'opposition entre les deux caractérisations-déterminations TOLÉRANCE/INTOLÉRANCE. La catégorisation s'est faite selon deux modes différents; tantôt selon le modèle aristotélicien classique des conditions nécessaires et suffisantes, tantôt selon la théorie des prototypes. Il est à noter que l'actualisation V est la première actualisation analysée qui fait place à d'autres prises de position importées de l'extérieur du contexte purement canadien et plus particulièrement québécois. C'est aussi la première actualisation qui fait explicitement

côtoyer les deux domaines notionnels complémentaires étudiés, et ceci dans une tentative de les confronter afin de mieux les définir et de les distinguer. Une autre première dans la présente actualisation est l'expression de prises de position nettement fermes et déterminées, voire violentes.

### 6.3. Actualisation VI

La tolérance n'est pas le laxisme. Elle ne consiste pas à fermer les yeux sur des comportements jugés inacceptables. La tolérance comporte une attitude de responsabilité face aux conséquences futures de nos actes.

L'actualisation VI est tirée d'un article publié plus d'un mois après les attaques du 11 septembre après le déclenchement de la guerre américaine contre l'Afghanistan. Il s'agit d'une interview avec deux immigrants Afghans fortement interpellés par la tournure prise par les grands événements, par l'impact sur leurs cinq mille compatriotes installés au Québec et par les répercussions de la guerre dans leur pays d'origine. Après la présentation du point de vue du premier énonciateur (Ramich Farouk), c'est au tour d'Asif Safi qui abonde dans le même sens que le premier :

Pendant longtemps, les talibans ont bafoué les droits humains, souligne-t-il. Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants. Ils ont fermé les yeux. [...]

Le schéma actanciel de cette actualisation pourrait être une explication de la situation quelque peu compliquée : les États-Unis seraient depuis longtemps un agent et adjuvant par leur soutien, plus ou moins explicite, aux extrémistes, tantôt en les laissant

faire, tantôt en les appuyant par un soutien matériel et même un entraînement militaire. Ils auraient ainsi permis à ces extrémistes d'inverser les rapports de force, de prendre la relève et de passer de victimes dans le passé à agents aujourd'hui, mais qui agissent en premier lieu contre les anciens agents. Rappelons que cette organisation actancielle prend le contre-pied de celle construite par la toute première actualisation qui fait passer les États-Unis de patients actuels à agents futurs :

**Quand il y a eu les bombes en 1998 dans les ambassades de Nairobi (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie), les États-Unis savaient que Ben Laden en était le responsable. Mais ils n'ont rien fait de sérieux pour tenter de l'intercepter.** Le peuple américain devrait en vouloir à son gouvernement, car 6000 personnes sont mortes le 11 septembre en partie à cause de cela. Aussi, **Ben Laden a été appuyé par les Américains pour lutter contre les Soviétiques dans les années 80. Il a été armé, entraîné même. Il était un bon ami des Américains. Aujourd'hui, c'est le terroriste le plus recherché!**

Cette inversion ou échange de rôles sur le plan actanciel est illustrée par la rupture opérée par l'emploi du passé composé suivi du présent et des marqueurs temporels « pendant longtemps » et « aujourd'hui » (la rupture temporelle sera traitée plus en détails un peu plus loin):

**Pendant longtemps, les talibans ont bafoué les droits humains, souligne-t-il. Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants. Ils ont fermé les yeux. Aujourd'hui, ils disent que c'est un régime horrible**

On retrouve ici la même image déjà rapportée dans l'actualisation précédente, celle de la mère protectrice prenant soin de ses enfants :

**Après la guerre civile, en 1996, les talibans sont arrivés au pouvoir. C'est un mouvement qui a été créé par le Pakistan, avec l'appui des États-Unis. Ceux qui sont aujourd'hui des ennemis sont en fait les enfants du gouvernement américain!**

Le domaine notionnel {TOLÉRANCE} est construit parallèlement à celui de la {GUERRE} déclarée contre l'Afghanistan. En d'autres termes, par le jeu de la notion [TOLÉRANCE] qui englobe plus généralement la qualification de l'attitude des États-Unis, la [GUERRE] va être construite comme conséquence de cette attitude « tolérante » des États-Unis. La qualification « tolérante » poussée à l'extrême et attribuée aux Américains est à l'origine de cette guerre, selon le point de vue de l'énonciateur Asif Safi, comme on l'a déjà indiqué précédemment dans le paragraphe à propos du niveau actanciel. La [TOLÉRANCE] est posée comme attribut de l'intérieur du domaine {GUERRE}. L'intérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE}, quant à lui, est composé par les attributs « laxisme » et « fermer les yeux » et le haut degré est marqué par l'adverbe « trop » et par la répétition à deux reprises de la qualification « tolérants ». L'adverbe indique une attitude modale de jugement et réalise une modalité d'appréciation négative:

Ramich Farouk en veut aux Américains [...] Ce qu'il ne supporte pas, par contre, ce sont le laxisme et les actions contradictoires du gouvernement.

Pendant longtemps, les talibans ont bafoué les droits humains, souligne-t-il. Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants. Ils ont fermé les yeux.

Ces mêmes attributs du domaine notionnel {TOLÉRANCE} constituent les conditions nécessaires au port de l'étiquette « tolérant ».

Par ailleurs, il est à noter que cette qualification « tolérant » ne constitue qu'un euphémisme, un mot «convenant» choisi par l'un des deux locuteurs (Asif Safi) qui reflète, entre autres, le rapport hiérarchique de places entre le locuteur et ceux dont il parle, en ce

sens que ce locuteur s'associe aux patients actuels (les civils du peuple afghan) subissant les répercussions de la guerre menée par les Américains:

**La semaine dernière, entre autres, une bombe dirigée vers Kaboul a en effet raté sa cible et abattu des civils...**

**L'hiver arrive et il fait froid dans cette région, se désole-t-il. Les civils vont mourir sans toit, nourriture et vêtements.**

Ainsi cet euphémisme est une réserve dans la parole. On parle ici d'euphémisme pour dire que la tolérance serait encore un mot faible pour qualifier le comportement de laisser-aller ou de laisser-faire, comme l'indique d'ailleurs la locution figurée « fermer les yeux », qui signifie, selon le *Petit Robert* « se refuser à voir; faire, par tolérance, connivence, lâcheté, etc., comme si on n'avait pas vu ». Tel que déjà vu, c'est ce comportement passé qui a provoqué à long terme, en partie, la situation de guerre actuelle. L'énonciateur juge ce comportement d'autant plus répréhensible, car, d'une part, il suppose la sottise, voire la lâcheté des Américains, et d'autre part, il favorise un basculement au-delà des limites de la tolérance.

En effet, l'emploi d'un tel euphémisme est significatif dans ce contexte de guerre. Il exprime une inquiétude qui transpire dans le dire de l'énonciateur. D'ailleurs, on peut relever dans le discours des deux énonciateurs, une isotopie de la crainte et de l'horreur :

**Je pense à tous ces gens qui vivent dans la peur. Leur sort est horrible [...]**

**C'est terrible de voir comment cette crise est gérée.**

Toutefois, les deux Afghans craignent un embrasement de la situation, non pas ici, mais à l'étranger.

On peut observer dans cette actualisation plusieurs paramètres formant l'unité et l'enchaînement du discours qu'on peut résumer à : une métaphore de la vue, une isotopie du vrai, des modalités de négation, une isotopie de l'excès ou du dépassement, une dimension temporelle non négligeable, une présentation paradoxale des choses et, finalement, une présence importante des opérations de quantification, le tout visant à détecter les raisons à l'origine de l'état actuel des choses et qui permettent de forger ainsi l'actualisation dans ce discours.

La métaphore de la vue identifie un attribut de l'intérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE}, « fermer les yeux », comme déjà vu précédemment, indiquant ainsi un manque de lucidité, une sorte de cécité politique, mais également une attitude démesurée de la part du gouvernement américain. La métaphore de la vue renvoie également à l'apparition de nouvelles données, qui n'existaient pas auparavant, dans l'actualité :

Quand je regarde les bulletins de nouvelles, je me sens très mal [...]

C'est terrible de voir comment cette crise est gérée

Tellement ridicule, en fait, que Farouk en vient à conclure que la politique étrangère américaine manque carrément de vision à long terme

Il aura fallu encore une fois la guerre pour que les États-Unis s'aperçoivent qu'on existe.

À la métaphore de la vue, dont découle habituellement le savoir, se rattache une isotopie du vrai qui marque une attitude modale de malaise des énonciateurs provoquée par l'ignorance de l'aboutissement du procès :

On connaît leur **vrai visage**, indique Farouk

La **véritable** solution passe, entre autres, par le retour du roi Zaher Shah, exilé en Italie depuis 1973

Je me demande vraiment quand la paix arrivera.

Le manque de vision et la démesure amènent inévitablement à une isotopie de l'excès et du dépassement exprimée, entre autres, par l'adverbe « trop », mais surtout par de nombreuses opérations de quantification dominant tout le discours. Cette dimension quantitative du propos montre les méfaits et les grands dégâts envisagés conséutivement à la guerre en cours au moment de l'énonciation. Les opérations de quantification se répartissent ainsi en des numérotations, des dates, des adverbes et des adjectifs :

Je pense à **tous ces gens** qui vivent dans la peur. Leur sort est horrible. **Des millions de réfugiés** sont coincés, prisonniers des bombes. **Des membres de ma famille** sont encore là-bas.

D'ailleurs, Farouk ne croit aucunement les promesses du gouvernement américain à l'effet qu'**aucun civil** ne sera tué.

Ce souhait est d'ailleurs exprimé par **beaucoup de membres** de la communauté afghane, qui compte **quelque 5000 âmes** à Montréal.

C'est incroyable combien la mort de milliers de gens a réveillé l'intérêt du monde pour ce pays où sévissent depuis des décennies la guerre, la famine et la pauvreté...

J'ai l'impression que les **6000 morts américains** comptent davantage que les **deux millions d'Afghans** tués lors de cette guerre.

Notons que la quantification va de la totalisation à la nullité en passant, chemin faisant, par des degrés divers. On peut donc parler d'une quantification progressive, ou graduelle, qui marque l'évolution du procès :

Il y a moins de gens qui viennent ici pour manger

Mince consolation pour lui, le régime des talibans [...] risque fort d'être renversé

Les musulmans ne sont pas tous des terroristes et les Afghans ne sont pas tous les amis des talibans

Quant à la dimension temporelle, elle contribue principalement à la description de l'aspect du procès [GUERRE] en général. Elle est située par rapport à l'instance d'énonciation du sujet parlant qui constitue sa référence et considère les trois positions *coïncidence, antériorité et postériorité* par rapport à la référence. La dimension temporelle est exprimée non seulement par des temps verbaux, mais aussi par des adverbes, des conjonctions de subordination et des suffixes (comme dans « année »). Elle souligne finalement le fait que le futur est tributaire du passé en ce sens que le 11 septembre n'est que le fruit de l'ancienne politique américaine en Afghanistan. L'aspect du procès varie entre une vision tantôt ponctuelle tantôt durative :

Coïncidence:

Alors que les États-Unis bombardent l'Afghanistan, la communauté afghane de Montréal, elle, est en émoi (des deux événements et par rapport à l'énonciation)

Quand il y a eu les bombes en 1998 dans les ambassades de Nairobi (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie), les États-Unis savaient que Ben Laden en était le responsable (des deux événements).

### **Antériorité :**

**Il était un bon ami des Américains. Aujourd'hui, c'est le terroriste le plus recherché**  
**(Antériorité + référence)**

**La semaine dernière, entre autres, une bombe dirigée vers Kaboul a en effet raté sa cible et abattu des civils...**

### **Postériorité :**

**Inévitablement, cela va toucher des civils (par rapport à l'énonciation)**

**Après la guerre civile, en 1996, les talibans sont arrivés au pouvoir (d'un événement par rapport à l'autre)**

### **Vision ponctuelle :**

**Quand il y a eu les bombes en 1998 dans les ambassades de Nairobi (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie), les États-Unis savaient que Ben Laden en était le responsable.**

**Le peuple américain devrait en vouloir à son gouvernement, car 6000 personnes sont mortes le 11 septembre en partie à cause de cela**

### **Vision durative :**

**Pendant longtemps, les talibans ont bafoué les droits humains [...]**

**Aussi, le Pakistan n'a cessé d'aider et d'armer les talibans [...]**

Cette dimension temporelle largement soulignée par le discours insiste sur la grande importance du facteur temps au moment de l'énonciation : en fait, c'est comme si chaque minute équivalait à une âme qui se perd et à d'innombrables victimes innocentes. Les dates spécifiées réfèrent à des événements bien précis, relevant de l'histoire. La datation des

événements évoqués leur confère un certain enchaînement temporel et logique. La corrélation entre quelques événements souligne leur relation mutuelle et leur interaction. Pour ce qui est de la durabilité, outre le fait d'indiquer les circonstances du déroulement du procès, elle manifeste l'incertitude dans lequel sombrent les deux énonciateurs quant à une fin imminente de la guerre déclarée contre leur pays d'origine, guerre dont ils perçoivent de plus en plus l'aggravation. Cette aggravation dans l'évolution de la situation est soulignée par l'aspect répétitif du procès qui évoque l'idée de la fatalité d'un sort et non un choix des Afghans :

**Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants.**

Il aura fallu encore une fois la guerre pour que les États-Unis s'aperçoivent qu'on existe

En même temps, opposition, contradiction et paradoxe rythment cette succession temporelle. Ce nouveau paramètre du paradoxe est déployé sur plusieurs niveaux : d'abord, une opposition au niveau de la localisation temporelle entre un présent et un passé, puis une opposition au niveau de la localisation spatiale entre un ici et un ailleurs, c'est-à-dire aussi entre un visible et un invisible. Cette dernière opposition illustre la distance par rapport au lieu où se déroule le procès [GUERRE] au moment de l'énonciation:

**Il était un bon ami des Américains. Aujourd'hui, c'est le terroriste le plus recherché!**

**Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants. Ils ont fermé les yeux. Aujourd'hui, ils disent que c'est un régime horrible. Pourquoi l'est-il davantage maintenant qu'avant?**

**Il y a moins de gens qui viennent ici pour manger [...] Mais plusieurs me posent des questions afin de savoir comment c'était de vivre à Kaboul, comment vont les gens là-bas maintenant que la guerre a éclaté**

Le paradoxe est exprimé par des adverbes et des prépositions qui manifestent également l'attitude modale de la colère des deux énonciateurs contre la politique américaine contradictoire et mal organisée :

Ce qu'il ne supporte pas, **par contre**, ce sont le laxisme et les **actions contradictoires** du gouvernement

Il était un bon ami des Américains. Aujourd'hui, c'est le terroriste le plus recherché!

Ainsi, à chaque fois, les jeux d'oppositions permettent des effets de contraste fondés sur des successions paradoxales et des temporalités antagonistes.

L'opposition entre le présent et le passé, en d'autres termes entre l'avant 11 septembre et l'après 11 septembre, simule l'opposition des deux domaines notionnels {TOLÉRANCE} et {INTOLÉRANCE} dont le passage de l'un à l'autre est suscité par le grand événement. C'est donc finalement une instance temporelle représentée par une date précise qui a poussé les États-Unis à agir et à franchir la frontière entre les deux domaines complémentaires, c'est-à-dire à passer de l'intérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE} à son extérieur où peut se trouver la « violence ». Provoque également ce passage à travers la frontière une isotopie de l'excès et du dépassement exprimée par les opérations quantitatives : en continuant sur le gradient de parcours d'un domaine, on peut arriver à la frontière, la dépasser et passer à l'extérieur du domaine, dans ce cas ci l'{INTOLÉRANCE} ou la violence.

Dans un autre ordre d'idées, on remarque dans le discours une prolifération des modalités assertives négatives reflétant une attitude modale de dénégation. Les deux énonciateurs amorcent une mise en contradiction des actions et dires du gouvernement américain en les réfutant du seul fait que ceux-ci sont contradictoires entre eux et en rupture avec la réalité des choses et le procès en cours. Ils entreprennent ainsi une disqualification du discours de l'adversaire. Les multiples adverbes de négation, prépositions et conjonctions d'opposition présents dans le discours sont une preuve de la construction d'un univers de contradiction et de paradoxe :

**D'ailleurs, Farouk ne croit aucunement les promesses du gouvernement américain à l'effet qu'aucun civil ne sera tué**

**Ce qu'il ne supporte pas, par contre, ce sont le laxisme et les actions contradictoires du gouvernement.**

**[...] les Afghans ont lutté aux côtés des Américains en se fiant sur des promesses qui n'ont jamais été tenues.**

**Les États-Unis nous avaient promis de l'aide et un plan de reconstruction, à cause de notre bonne coopération contre le communisme. Mais nous n'avons rien eu. Rien du tout.**

En témoigne également la profusion du marqueur « dire » aux dépens de son corrélat « faire » qui n'apparaît d'ailleurs qu'à la forme négative :

**Consécration ultime du drame pour Farouk et les Afghans: les frappes pourraient durer encore des mois, selon les dires des autorités américaines [...]**

**Quand il y a eu les bombes en 1998 dans les ambassades de Nairobi (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie), les États-Unis savaient que Ben Laden en était le responsable. Mais ils n'ont rien fait de sérieux pour tenter de l'intercepter.**

**Aussi, le Pakistan n'a cessé d'aider et d'armer les talibans, sans que les États-Unis disent quoi que ce soit (dans le sens de faire ou réagir).**

Les énoncés négatifs tentent, d'un autre côté, de réfuter un *topos* ou une *doxa* approuvée par le commun des lecteurs, celle associant le terroriste Oussama Ben Laden à l'islam et celle associant les musulmans en général au terrorisme. De ce fait, cette actualisation rejette l'actualisation II, mais s'oppose à l'actualisation V qui, elle, associe plutôt ces derniers actants :

**Que tous ne s'y trompent pas,** prévient cependant Ramich Farouk: **quand Ben Laden parle au nom de l'islam, il ne parle en fait que pour lui-même.** Sans plus. Et quand il parle de l'avenir des Palestiniens, il ne fait que tenter de rallier une partie de la population derrière sa lutte. **'Les musulmans ne sont pas tous des terroristes et les Afghans ne sont pas tous les amis des talibans'**

Récapitulons : le procès [GUERRE] constitue à la fois le résultat de l'attitude « trop » tolérante adoptée par le gouvernement américain et le champ thématique où s'inscrit la notion. La condition préalable principale pour l'entrée dans le procès de guerre est la [TOLÉRANCE excessive] qui est définie comme un laisser-faire. Le déroulement du procès se caractérise surtout par la durabilité causée, entre autres, par l'absence de solution immédiate. Les conditions de la sortie du procès sont données par les deux énonciateurs, à savoir le retour du roi Zaher Shah qui est exilé en Italie depuis 1973, la formation d'un gouvernement multiethnique qui représenterait toute la population et l'intervention de la communauté internationale aux côtés du peuple afghan pour mettre fin à son drame.

En résumé, la catégorisation de la notion [TOLÉRANCE excessive] s'est établie par des conditions nécessaires et suffisantes dans l'univers contradictoire et euphémisante de la présente actualisation et dans le cadre d'un rapport inégalitaire entre agent et patient. La catégorisation paraît alors être imprégnée à la fois par le contexte dans lequel elle est

élaborée et par les tabous sociopolitiques. Du point de vue actantiel, le domaine notionnel {TOLÉRANCE} est construit à l'intérieur de celui de la {GUERRE}, ce qui fait de cette nouvelle définition de la tolérance comme excès une actualisation non présente dans les entrées lexicographiques.

Plusieurs déterminations ont concouru à circonscrire cette actualisation et ses différentes dimensions dont la première détermination qui est celle du «visible» permet d'introduire celle du «vrai», les deux confortant l'adage traditionnel : «c'est visible, on connaît leur vrai visage». Ces dimensions du visible et du vrai sont étayées quantitativement (troisième détermination) : nombre de morts américains et afghans. Ces déterminations quantitatives servent à la fois à exemplifier la gravité de la situation et à légitimer le raisonnement global sur l'importance de l'erreur commise par les Américains. Ce qui est visé, c'est la critique du rôle des États-Unis qui se manifeste par leur changement d'attitude : Hier, tolérants envers les talibans; aujourd'hui, déclarant le régime taliban horrible. C'est cette inversion qui fonde la responsabilité des États-Unis dans la tournure des événements. Mais ce qui ressort également de cette actualisation, c'est la question de l'existence de l'Être : les deux énonciateurs du discours reprochent aux Américains leur négligence à l'endroit de la population afghane. D'où une revendication de la dignité de l'être humain et une redéfinition de la vraie tolérance comme une responsabilité envers l'autre et comme respect de son existence comme humain. En un mot, dans ce contexte de contrastes et de contradictions dominant le discours, la notion [TOLÉRANCE] apparaît alors comme paradoxale puisque la guerre résulte de cette tolérance même.

## **SYNTHÈSE ET CONCLUSION**

Le présent mémoire s'inscrit dans la continuité des travaux de recherche de M. Khadiyatoula Fall, de M. Georges Vignaux et de leurs collaborateurs sur l'étude des processus de catégorisation et de construction du sens dans le discours.

Notre recherche a porté sur la notion lexicale [TOLÉRANCE] dans sa mise en discours, suite aux tragiques événements du 11 septembre 2001. Nous avons constaté que cette notion a été l'objet d'une intense circulation discursive dans différents discours (la presse, les débats politiques, les discours savants, les discours quotidiens) qui n'ont pas manqué de tenter de la définir, de la préciser, de la questionner, dévoilant, dans ce mouvement, les enjeux politiques, sociaux, culturels et ethno-religieux du moment.

Dans un premier temps, nous avons pensé que les définitions des dictionnaires, qui visent à donner des sens généralisables, nous permettraient de saisir les acceptations de la notion. Assez vite, nous nous sommes rendu compte que ces acceptations étaient limitées face à la complexité des catégorisations rencontrées dans les discours que nous analysions. Elles ne rendaient pas compte de tous les sens rencontrés, sens auxquels on ne pouvait accéder sans considérer la trame discursive et argumentative des textes.

À la différence des discours analysés, les entrées dictionnaires sont en effet, détachées du vécu des énonciateurs pris dans un cadre spatio-temporel déterminé ainsi que des enjeux sociopolitiques et socioculturels. Les quelques textes que nous avons puisés dans un large corpus de presse nous ont rapidement montré que la notion [TOLERANCE] était plongée dans une forte polysémie, une forte instabilité, voire un flou sémantique, du fait même qu'elle était très souvent l'objet d'un conflit de sens, d'une polémique sociale.

Un objectif central de notre recherche était donc d'analyser les différents processus de catégorisation impliqués dans les discours ainsi que les opérations de parcours et de construction du domaine notionnel de la notion dans des « actualisations en situation » pour comprendre comment des sujets, chacun selon leurs positions sociale, intellectuelle et culturelle, s'appropriaient la notion ou la rejetaient. Notre approche est à la fois, linguistique, énonciative, cognitive et discursive. Elle s'inspire de la linguistique énonciative de Culioni et des recherches sur la catégorisation linguistique du sens des mots. Il s'agit, dans ce travail, de traiter de la complexité et de la mouvance des catégorisations qui échappent le plus souvent au dictionnaire.

Pour réaliser notre analyse de la notion [TOLÉRANCE], nous avons retenu le discours de presse, car il nous a paru révélateur d'une variété de domaines référentiels et de postures énonciatives pour illustrer des enjeux différents de sens. Le discours de presse nous a semblé être un objet assez dynamique pour permettre d'éprouver notre cadre théorique et nos outils d'analyse.

Ces outils d'analyse reposent tout particulièrement sur les concepts de domaine notionnel (parcours, centre organisateur, intérieur, extérieur, frontière), de modes de catégorisation (la version aristotélicienne classique, la version standard de la théorie des prototypes et la version étendue de la théorie) ainsi que sur les opérations de repérages énonciatifs (prise en charge, quantification/ qualification, modalités et aspectualité). Il s'agit là d'opérations linguistiques, énonciatives et cognitives que le sujet réalise pour élaborer du sens et pour le régler en fonction d'un point de vue à faire admettre. Notre travail, qui est une recherche de maîtrise de deuxième cycle, est une étude exploratoire et qualitative pour éprouver une méthode. Nous n'avons retenu que six textes qui ont donné six actualisations grâce auxquelles nous avons observé les processus de catégorisation ainsi que les opérations sémantiques qui les accompagnaient. Ces six actualisations se détaillent comme suit :

- trois actualisations que nous qualifierons de générales, parce qu'elles procèdent à une catégorisation abstraite et analytique de la notion.
- trois actualisations plus ciblées, car ancrées dans le champ référentiel de la religion, ici surtout l'islam. Ces actualisations se situent dans le prolongement de la mémoire sémantique des catégorisations premières de la notion comme on les retrouve dans les dictionnaires.

De nombreux champs référentiels et des objets de discours vont fonder alors la catégorisation :

- les champs référentiels des valeurs de la civilisation (actualisation I) : de l'altérité ou de la différence vis-à-vis de l'autre (actualisation II); du fanatisme religieux (actualisation III); de la liberté d'expression religieuse (actualisation IV) ; du conflit militaire entre les États-Unis, les Talibans et l'Afghanistan (actualisation VI). Les objets de discours, quant à eux portent principalement sur : la réaction éventuelle face aux attaques, la propagation de l'intolérance, l'islam et l'islamisme, la démesure, les limites.

Nous avons retrouvé dans ces discours (voir tableau récapitulatif p.140), les principaux types de catégorisations dont parle la littérature scientifique :

- 4 actualisations renvoient à la version classique des conditions nécessaires et suffisantes (Actualisations III, IV, V et VI)

- 2 actualisations à la version étendue, donc à la ressemblance de famille (Actualisations I, II).

- une actualisation (Actualisation V) procédait par combinaison entre deux modes de catégorisations (catégorisation par le prototype et par des conditions nécessaires et suffisantes).

L'actualisation I est construite dans une situation à forte charge émotionnelle, qui a marqué le lendemain des événements tragiques, un moment où la population s'est sentie extrêmement atteinte par l'horreur. Dès lors, dans ce contexte d'indignation et d'effervescence, la catégorisation s'opère à l'intérieur du domaine notionnel {CIVILISATION}, associée aux valeurs de la « modération » et de la « démocratie », les trois valeurs constituant une catégorisation composite. L'énonciateur, craignant un déchaînement de la vengeance qui se situe, elle, du côté de la « barbarie », à l'extérieur du domaine notionnel {CIVILISATION} et partant de {TOLÉRANCE}, lance un appel aux valeurs. La notion est donc catégorisée à l'intersection de deux modalités opposées (civilisation et barbarie) et s'inscrit dans une configuration où la tolérance rejoint les valeurs de civilisation.

Contrairement à la première actualisation, l'actualisation II porte uniquement sur la notion [INTOLÉRANCE] qui est posée non pas comme une particularité d'un groupe donné, mais comme un comportement rencontré partout. Cependant, à l'instar du style de catégorisation de la première actualisation, [INTOLÉRANCE] est catégorisée par ressemblance de famille avec toute forme de violence et d'excès motivée par le rejet de la différence de l'autre: « xénophobie », « excès », « haine », « meurtre », « racisme », « crime » et « guerre ». Afin de dénoncer la catégorie des « intolérants » et de plaider ainsi en faveur de la tolérance, la catégorisation est mise en scène à travers un univers métaphorique de combat entre les actants.

L'actualisation III insiste essentiellement sur le parcours du domaine notionnel {TOLÉRANCE} qui, à un moment donné, parcours qui peut amener à basculer dans son extérieur et déboucher sur une identification entre la tolérance absolue et la violence, donc entre la notion et son complémentaire. L'énonciateur ne catégorise pas la notion dans sa totalité, mais cible une forme particulière de la tolérance, à savoir la tolérance absolue qui, elle, est sans nuance. Une tolérance modérée permettrait de s'éloigner des absolutismes et d'éviter de franchir la frontière du domaine. Ainsi, la modération, le dialogue et la rationalité sont des conditions nécessaires au maintien de la bonne tolérance. En plus de ce style de catégorisation, cette actualisation révèle une autre dimension originale par rapport aux modes classiques de la catégorisation : celle de la catégorisation de la notion par une échelle, par degrés.

Ces trois premières actualisations sont réunies sous les qualifications *éternité* et *intemporalité* : elles existent hors temps ou, en d'autres termes, en tout temps et même partout. Plusieurs opérations et stratégies en témoignent dont le système actanciel : indéfinition de l'agent dans la deuxième actualisation; généralisation dans la troisième avec « on ». En outre, c'est dans ce premier ensemble d'actualisations que se trouvent les deux seules catégorisations composites par ressemblance de famille au niveau des six actualisations. Ce style de catégorisation traduit, nous semble-t-il, un choix cognitif qui aborde la notion en la situant dans une généralité référentielle qui demande un regard plus analytique et intellectuel qui transcende les seules interrogations concrètes relatives aux seuls événements du 11 septembre 2001. Ainsi la notion fait partie, comme d'autres

valeurs, tantôt du grand domaine de la {CIVILISATION} (Actualisation I), tantôt d'un comportement inhérent à l'être humain depuis la nuit des temps (Actualisation III). Dans l'actualisation II, la notion est extraite d'un lieu bien défini pour ensuite être re-localisée partout dans le monde.

Par opposition aux actualisations que nous allons maintenant décrire, ces trois premières actualisations révèlent une dimension de la notion comme porteuse des valeurs humaines supérieures (surtout l'actualisation III). Ce sont encore ces actualisations qui présentent la notion sous son aspect positif. Si on ajoute à cette remarque que ces trois actualisations sont rédigées par des journalistes québécois (l'actualisation III est une entrevue avec l'auteur québécois Jean Bédard), on peut en conclure que leurs positions relativement en retrait par rapport aux actants du conflit (précisément États-Unis et Orient), visent à des considérations davantage d'ordre philosophique et humanitaire, comme si les journalistes voulaient éviter d'être englués dans le trop plein d'émotions du moment. Ce statut relativement distancié serait-il à l'origine de la construction du domaine notionnel {TOLÉRANCE}, loin des formes de déstabilisation de la frontière (intérieur du domaine dans l'actualisation I, extérieur du domaine {TOLÉRANCE} dans l'actualisation II, intérieur et extérieur du domaine dans l'actualisation III).

Les actualisations IV, V et VI ont toutes un rapport étroit à la religion, en l'occurrence la religion musulmane. L'actualisation IV s'attarde surtout à élucider la frontière entre l'intérieur et l'extérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE} par des

formulations à valeur de définitions : « c'est....ce n'est pas ». L'énonciateur s'efforce d'établir une frontière rigide et ferme entre l'intérieur du domaine, qui comprend les déterminations « comprendre » « admettre » et « penser » et l'extérieur du domaine, véhiculant principalement les attributs « violence » et « pardon ». La catégorisation de la notion [TOLÉRANCE], selon des conditions nécessaires et suffisantes données par les déterminations de l'intérieur du domaine, s'inscrit alors dans une démarche avant tout rationnelle. La tolérance est en outre catégorisée en tant que valeur réciproque, garantie par un accord tacite d'échange entre les deux actants du procès (le tolérant et le toléré, ici particulièrement les Occidentaux et les musulmans).

L'actualisation V occupe une place singulière dans notre corpus du fait qu'elle se distingue de toutes les autres actualisations sous plusieurs aspects. C'est la seule actualisation qui catégorise «en miroir» les deux notions [TOLÉRANCE] et [INTOLÉRANCE] à l'intérieur même du domaine notionnel {ISLAM}. Toute la stratégie argumentative construite par l'énonciateur afin d'y parvenir, prend appui sur un ensemble de points de vue empruntés à la communauté intellectuelle française, qui place l'intolérance au centre du domaine {ISLAM} alors que la tolérance n'occuperait que sa frontière. La catégorisation est alors le résultat d'un emboîtement sémantique et conceptuel de plusieurs domaines, relatifs chacun à une notion (islam, tolérance, ouverture d'un côté et islamisme, intolérance et blocage de l'autre côté). Elle se construit à partir d'ajustements stratégiques opérant sur les frontières de ces domaines. Elle prend prétexte d'images figées sous la forme d'une propriété posée à chaque fois, comme caractérisation d'un actant ou d'un objet

(musulman = fanatique). La stratégie de catégorisation emprunte tantôt à la catégorisation aristotélicienne (jeux d'opposition entre caractérisations et déterminations), tantôt à des références prototypiques (emboîtement et hiérarchie des domaines notionnels).

L'actualisation VI, présentant le point de vue de deux immigrants afghans installés au Québec, construit le domaine notionnel {TOLÉRANCE} en confrontation avec le domaine {GUERRE}. Ce qui est reproché aux Américains, responsables de la guerre selon les énonciateurs, c'est leur « tolérance excessive », manifestée par un double laxisme successif : celui d'autrefois où ils aidaient les Talibans et celui actuel où ils leur font la guerre. Les attributs « laxisme » et « fermer les yeux » caractérisent à la fois l'intérieur du domaine notionnel {TOLÉRANCE américaine} et les conditions nécessaires de la catégorie correspondante. L'actualisation de la tolérance est convoquée ici comme attitude d'anticipation, une attitude préventive. La dimension prospective dans l'actualisation de la notion pose le rapport du sujet énonciateur face aux conséquences futures de ses actions. Cette mise en perspective de la notion est une nouveauté par rapport aux dictionnaires. La tolérance s'inscrit ainsi dans une éthique de la responsabilité (Hans Jonas) face à l'avenir. L'éthique de la responsabilité fait partie aujourd'hui des arguments forts pour appuyer le discours des organisations internationales sur le droit d'ingérence dans les conflits internationaux. Ce droit d'ingérence vise théoriquement la protection internationale des droits humains et des valeurs universelles de même que la conscience d'une responsabilité face à l'avenir.

Dans ces trois actualisations, les stratégies de catégorisation déployées portent le débat sur le statut de la « frontière » dont on voit l'importance dans la construction du domaine notionnel. C'est la frontière qui a pour rôle d'établir les limites, donc l'espace abstrait et même concret qui délimite la notion. Cet espace est intellectuel, éthique et social.

La catégorisation par conditions nécessaires et suffisantes, établie dans ces trois actualisations, paraît être le style de catégorisation privilégié par les énonciateurs, quand il s'agit d'ancrer la notion dans un champ thématique bien précis, en l'occurrence le champ référentiel religieux. Les conditions nécessaires et suffisantes contribueraient alors à préciser la définition relative à des événements particuliers. La catégorisation est en outre circonscrite, dans ces trois actualisations, sous la forme rhétorique de la contradiction et du paradoxe : dichotomie vrai/faux : « Est-ce que l'islam est tolérant ou intolérant? » (Actualisation V); et dans l'actualisation VI, selon les énonciateurs, c'est la tolérance excessive des Américains qui a finalement provoqué les attaques.

À la différence des trois premières actualisations, ces trois dernières sont rédigées par des énonciateurs hors du contexte purement québécois : l'actualisation IV est rédigée par un lecteur Roland Madou; l'actualisation V par un journaliste québécois qui réside à l'étranger et qui rapporte les points de vue de locuteurs français; et l'actualisation VI présente le commentaire de deux Afghans sur les événements. Outre les styles de catégorisation auxquelles avaient recours ces énonciateurs, la différence des prises de position entre un énonciateur occidental et un autre étranger est soulignée par le système

actuel : celui de l'actualisation VI prend le contre-pied de celui de la première dans laquelle les États-Unis sont sur le point de passer de patients dans le passé immédiat (le jour du 11 septembre) à agents à compter du moment de la rédaction du discours (par leurs réactions face aux attentats); dans la dernière actualisation, ils étaient agents dans le passé vis-à-vis des Talibans et ils sont devenus, lors du 11 septembre, les victimes des attaques menées par ces derniers.

Nous avons essayé de montrer modestement, à travers ces analyses, différentes représentations sociales de la notion [TOLÉRANCE] et comment elles illustrent les reconfigurations sémantiques au travers de restrictions, d'élargissement et d'ajustements des frontières et en fonction de champs référentiels et de sujets énonciateurs différents. Nous avons pu ainsi percevoir quelques sens non explicités dans les dictionnaires consultés. Le champ référentiel du religieux semble primer sur les autres et vient également les télescopier. Ces autres champs référentiels sont : la politique nationale et internationale, les valeurs de la civilisation, les valeurs du respect de l'autre, le présent, le passé et l'avenir, les excès, le fanatisme et la guerre. Les reconfigurations et glissements opérés amènent à constater que nous ne sommes pas dans un figement, ni dans une clôture du sens mais plutôt devant un mouvement constant et que les notions lexicales, saisies seulement dans leur autonomie, ne sont pas aptes à décrire la réalité telle que vécue, sentie et éprouvée par des sujets énonciateurs dans des situations concrètes.

Nous avons ainsi pu identifier plusieurs paramètres contribuant à catégoriser la notion lexicale analysée : les idées de réciprocité et d'interaction entre champs notionnels; la dimension prospective dans la catégorisation; l'ancrage dans la dimension de «l'Être» qui pose des déterminations inhérentes à l'humain et à ses droits inaliénables; le concept de parcours avec ses échelles ou gradations (ajustement, accommodement). Nous pensons aussi avoir contribué à illustrer sommairement le statut de la notion lexicale en tant que positionnements sémantique, cognitif et sociologique. L'analyse du discours nous a permis de voir le processus d'architecturation de la catégorisation qui passe par un processus textuel de réglage, de régulation, de modulation du sens en fonction d'un projet de sens. Notre regard a aussi porté, non pas sur la catégorie stabilisée, mais sur la catégorisation en acte. Nous avons montré que les catégorisations de la notion « tolérance », que nous avons recensées dans les discours de presse analysés , sont traversées par l'inter-discours actuel sur la notion, c'est-à-dire qu'elles sont aux prises avec les réflexions savante, intellectuelle, politique et philosophique sur la valeur de tolérance mais également par les conflits réels vécus ou observés par des sujets particuliers . Nous ne trouvons pas uniquement dans ces discours de presse des «catégorisations instinctives, à fleur de peau» mais également des constructions cognitives déjà élaborées.

L'utilité de ce travail est de montrer le gain dans l'analyse du sens lexical que peut apporter une sémantique ancrée dans l'analyse du discours et la linguistique cognitive et énonciative. Nous croyons de plus que notre travail et la méthodologie qu'il déploie peuvent aider à la compréhension des débats sociaux en cours sur des notions lexicales qui

sont objets de forte circulation et de tiraillements de sens et qui renferment nos passions sociales et nos angoisses identitaires.

Pour terminer, devant ce jeu continu d'interprétation et de renégociation du sens, que pouvons-nous dire sinon qu'avec la notion lexicale « tolérance », nous sommes toujours dans le domaine de la polysémie et non pas encore dans celui de l'homonymie. La tolérance dans toutes ses catégorisations conserve encore quelques traits sémantiques récurrents qui permettent de l'analyser dans une approche polysémique. Là où il n'y a pas de différence, on ne peut pas parler de tolérance. Cette différence peut être source d'indifférence, ce qui mène au laxisme et identifie la tolérance dite « molle » ou « passive ». La différence peut pousser à l'action : elle peut déboucher sur le rejet, l'acceptation totale, l'acceptation modulée ou accommodement. L'acceptation totale peut être l'assimilation de cette différence. Le rejet peut déboucher sur l'intolérance. Rejet et accommodation (ajustement) posent des limites : nous sommes dans l'imposition des limites ou dans la négociation des limites. La négociation des limites peut renvoyer à la tolérance modérée, réfléchie. Nous avons rencontré l'expression « tolérance absolue » pour nommer l'excès de tolérance qui peut occasionner l'intolérance. Alors que la tolérance molle est une passivité parfois extrême, ce qu'on peut nommer la tolérance-intolérance est un faire tolérant excessif.

La tolérance porte également le trait sémantique d'une relation actancielle. La tolérance définit une relation à l'autre qui se manifeste par un état ou un procès. C'est dans la nature de cet état et de ce procès et dans la perception entre les actants inscrits dans des

champs référentiels donnés et des pratiques sociales et culturelles que se trouvent les déterminismes des variations de sens.

	Actualisations	Notions actualisées	Domaine notionnel (caractérisations-déterminations)	Styles de catégorisation (classiques et autres)	Autres indications
Première partie (Actualisations I à III) Champ thématique de l'universel	I	TOLÉRANCE	Extérieur : barbarie et vengeance	Ressemblance de famille.	Le domaine est construit à l'intérieur du domaine {CIVILISATION}
	II	INTOLÉRANCE	Intérieur: excès, haine, xénophobie, racisme, haine.	Ressemblance de famille.	Focalisation sur l'intérieur du domaine.
	III	TOLÉRANCE (modérée)	Intérieur : dialogue, modération, rationalité, respect de l'être. Extérieur : tolérance absolue, violence, fanatisme.	Conditions nécessaires et suffisantes. Catégorisation par degré.	Parcours du domaine. Fracture à la frontière. Limites de la tolérance.
Deuxième partie (Actualisations IV à VI) Champ thématique du religieux	IV	TOLÉRANCE	Intérieur : comprendre, admettre. Extérieur : violence, pardon.	Conditions nécessaires et suffisantes	Frontière ferme et rigide.
	V	TOLÉRANCE INTOLÉRANCE	Intérieur : ouverture, islam Extérieur : blocage, terrorisme,	Conditions nécessaires et suffisantes. Théorie des prototypes. Catégorisation en miroir.	Ajustements stratégiques à la frontière.
	VI	TOLÉRANCE (Des Américains)	Intérieur : laxisme, laisser-faire, fermer les yeux.	Conditions nécessaires et suffisantes.	Construction du domaine en confrontation de celui de la {GUERRE}

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des actualisations.

## BIBLIOGRAPHIE

### DICTIONNAIRES

- (1771). *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux : avec des remarques d'érudition et de critique. Nouv. éd. corr. et cons. augm.* Paris : Compagnie des Libraires Associés, 8 volumes.
- 1972). *Nouveau Petit Larousse : dictionnaire encyclopédique pour tous* [dernière éd. rev. et corr.].
- (1973). *Petit Larousse illustré. Dictionnaire encyclopédique pour tous.* Éd. rev. et corr. Paris : Larousse.
- (1978). *Dictionnaire de l'Académie française, 8e éd.* Genève : Slatkine, 2 volumes [réimpression de l'édition de 1932].
- (1981). *Petit Larousse illustré.* Éd. Rev et corr. Paris : Larousse.
- (2000). *Le Petit Larousse illustré en couleurs.* Paris : Larousse.
- (2005). *Encarta*, version électronique.
- (2006). *Le Petit Larousse, dictionnaire multimédia*, version électronique.
- AUGE, P. (1928). *Larousse du XXe siècle en six volumes.* Paris : Larousse.
- AUGÉ, C. (1922). *Larousse universel en 2 volumes : nouveau dictionnaire encyclopédique.* Paris : Larousse, 2 volumes.
- BLUM, C., PRUVOST, J. & al. (2004). *Le Nouveau Littré [le dictionnaire de référence de la langue française].* Éd. augm. du Petit Littré. Paris : Garnier.
- FURETIÈRE, A. (1984). *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière.* Paris : Société du nouveau Littré/Le Robert, 3 volumes, [réimpression de l'édition de 1690].
- IMBS, P. (1985). *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle.* Paris : Éditions du CNRS.

- LAROUSSE, P (1968). *Dictionnaire encyclopédique pour tous*. Paris : Larousse.
- MAUBOURGUET, P. & ALJANCIC, A. (1994). *Petit Larousse illustré*. Paris : Larousse.
- PECHOIN, D, Ouvrard, C. & Demay, F. (1990). *Petit Larousse illustré*. Paris : Larousse.
- REY, A. (2006). *Dictionnaire historique de la langue française*. [Nouv. éd.]. Paris : Le Robert, 3 volumes.
- ROBERT, P. (1965). *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française : les mots et les associations d'idées*. Paris : Société du Nouveau Littré. 6 volumes + supplément.
- ROBERT, P. & REY, A. (2001). *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Le Robert. 6 volumes.
- ROBERT, P., REY, A. & REY-DEBOVE, J. (1982). *Le Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouv. éd. rev. corr. et mise à jour pour 1982. Paris : Le Robert.
- ROBERT, P., REY, A. & REY-DEBOVE, J. (1985). *Le Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouv. éd. rev. corr. et mise à jour pour 1985. Paris : Le Robert.
- ROBERT, P., REY, A. & REY-DEBOVE, J. (1996). *Le Nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouv. éd. Paris : R. Laffont.
- ROBERT, P., REY, A. & REY-DEBOVE, J. (2000). *Le Nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Éd. mise à jour. Paris : Dictionnaire Robert.
- ROBERT, P., REY-DEBOVE, J. & REY, A. (2002). *Le Nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouv. éd. Paris : Dictionnaires le Robert.
- ROBERT, P., REY-DEBOVE, J. & REY, A. (2006). *Le Nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouv. éd. du Petit Robert. Paris : Dictionnaires le Robert.
- SOBOTKA-KANNAS, C. & al. (1979). *Larousse de la langue française lexis*. Paris : Larousse.

### VOLUMES ET ARTICLES

- ANSCOMBRE, J. C. & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles: P. Mardaga.
- AUSTIN, J. L. (1962). *How to do things with words*. Oxford: Oxford Univ. Press.
- BAYLON, C. & FABRE, P. (1975). *Initiation à la linguistique*. Paris : Nathan.
- BENVENISTE, E. (1970). *L'appareil formel de l'énonciation*. Langages, (17), pp 12-18.
- BREAL, M. (1897). *Essai de sémantique: science des significations*. Paris: Hachette.
- BRES, J., Delamotte-Legrand, R. & al. (1999). *L'autre en discours*. Montpellier: Université Paul-Valéry-Montpellier III.
- BUYCK, M. (1995). *Construction interactive d'un domaine notionnel : à propos de la notion « intégration, intégrer, s'intégrer » dans un corpus conversationnel*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi, Chicoutimi.
- CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- CHARAUDEAU, P. & Mainguenaud, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- COLEMAN, L. & Kay, P. (1981). « The English Word lie ». *Language*, 57(1), pp 26-44.
- CONSTANTIN, H., (1996). « La dénomination : perspective discursive et interactive ». *GRIC/LTI « Langues, textes, images »*. Université Lumière Lyon 2.
- CULIOLI, A. (1985). « Notes du Séminaire de D.E.A 1983-1984 ». Paris, Université Paris 7, Département de Recherches linguistiques.
- CULIOLI, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations. Tome 1*. Paris: Ophrys.
- CULIOLI, A. (1999a). *Pour une linguistique de l'énonciation : formalisation et opérations de repérages. Tome 2*. Paris : Ophrys.
- CULIOLI, A. (1999b). *Pour une linguistique de l'énonciation : domaine notionnel. Tome 3*. Paris : Ophrys.
- DANON-BOILEAU, L. (1987). *Énonciation et référence*. Paris : Ophrys.

- DARMESTETER, A. (1887). *La vie des mots étudiés dans leur signification*. Paris : Delagrave.
- DE CORNULIER, B (1985). *Effets de sens*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- DROIT, R. (1996). *Jusqu'où tolérer?* Paris : Le Monde Éditions.
- DUBOIS, D. (1991). *Sémantique et cognition : catégories, prototypes, typicalité*. Paris: Éditions du CNRS.
- DUBOIS, J., Giacomo, M. & al. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- DUCROT, O., Maury, L. & al. (1980). *Les mots du discours*. Paris: Éditions de Minuit [coll. "Le sens commun"].
- EBEL, M. & Fiala, P. (1983). *Sous le consensus: la xénophobie: paroles, arguments, contextes (1961-1981)*. Lausanne: Institut de science politique de Lausanne.
- FALL, K. (1990). « L'actualité de la recherche en lecture ». *Les cahiers scientifiques*, 71, pp 123-135.
- FALL, K. & Bétoté Akwa, D. (2002). *Énonciation et forme du sens: identité lexicale et variations sémantiques des mots manger, aimer et raison*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- FALL, K. & Buyck, M. (1995). *L'intégration des immigrants au Québec : des variations de définition dans un échange oral*. Sillery: Septentrion.
- FALL, K., Forget, D. & Vignaux, G. (2005). *Construire le sens, dire l'identité*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- FALL, K., Simeoni, D. & Bétoté Akwa, D. (2002). *Variations de la perception catégorielle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- FALL, K., Simeoni, D. & Vignaux, G. (1994). *Mots et représentations; Enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- FALL, K. & Vignaux, G. (1990). « Genèse et construction des représentations : les discours sur l'informatisation ». *Protée : théorie et pratiques sémiotiques*, 18, 2, pp. 33-44.
- FONTANILLE, J. (1998). *Sémiotique du discours*. Limoges: Presses universitaires de Limoges.
- FORGET, D. (2005). *L'énonciation identitaire*. Montréal: Chaire James McGill de langue et littérature françaises de l'Université McGill.

- FORGET, D. & Martineau, F. (2002). *Des identités en mutation : de l'Ancien au Nouveau monde*. Éditions David
- FRADIN, B., Quéré, L. & Widmer, J. (1994). *L'Enquête sur les catégories : de Durkheim à Sacks*. Paris: École des hautes études en sciences sociales.
- FRANCKEL, J.-J. & Lebaud, D. (1992). *Lexique et opérations - Le lit de l'arbitraire. La théorie d'Antoine Culoli, Ouvertures et incidences*. Paris: Ophrys.
- FRANCKEL, J.-J., Marandin, J.-M. & Milner, J.-C. (1992). « L'individualité lexicale ». *Cahiers de lexicologie*, 61, 2.
- GREIMAS, A. J. (1966). *Sémantique structurale : recherche de méthode*. Paris: Larousse.
- GREIMAS, A. J. (1973). « Les actants, les acteurs et les figures » in Chabrol, *Sémiotique narrative et textuelle*. Paris : Larousse, pp. 161-176.
- GRIZE, J.-B. (1990). *Logique et langage*. Paris : Ophrys [coll. L'Homme dans la langue].
- GRIZE, J.-B., Vergès, P. & Silem, A. (1987). *Salariés face aux nouvelles technologies: vers une approche socio-logique des représentations sociales*. Paris: CNRS.
- GROSS, M. (1975). *Méthodes en syntaxe : régime des constructions complétives*. Paris : Hermann [coll. Actualités scientifiques et industrielles, no 1365].
- Groupe de recherche en linguistique praxématique (J.-M. Barberis, J. Brès, F. Gardès-Madray, R. Lafont, P. Siblot), (1989), *Concepts de la praxématique*, Montpellier, Université Paul Valéry.
- HOUDÉ, O et al. (1998). *Vocabulaire de sciences cognitives*. Paris: Presses universitaires de France. (Coll: Psychologie et sciences de la pensée).
- JACKENDOFF, R. (1976). "Toward and Explanatory Semantic Representation". *Linguistic Inquiry*, 7, pp. 89-150.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1999). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Paris: A. Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. & Cosnier, J. (1987). *Décrire la conversation*. Lyon: Presse universitaires de Lyon.
- KHAZNADAR, E. (1993). « Pour une première: la dénomination de la femme dans l'actualité: dichotomie, affixation et alternance [The denomination of women in French press] ». *Cahiers de lexicologie*, 63(2), pp. 143-169.

- KINTSCH, W. & Van Dijk, T. A. (1975). « Comment on se rappelle et on résume une histoire ». *Langages*, 40, pp 98-116.
- KLEIBER, G. (1990). *La sémantique du prototype : catégories et sens lexical*. Paris: Presses universitaires de France.
- KLEIBER, G. (1999). *Problèmes de sémantique: la polysémie en questions*. France : Presses universitaires du Septentrion [coll. Sens et structures].
- KRIEG-PLANQUE, A. (2005). « Le mot "ethnie". Nommer autrui. Origine et fonctionnement du terme "ethnie" dans l'univers discursif français ». *Cahiers de lexicologie*, 87 (2), pp 141-161.
- LAKOFF, G. (1987). *Women, fire, and dangerous things : what categories reveal about the mind*. Chicago: University of Chicago Press.
- LAKOFF, G. & Johnson, M. (1980). *Metaphors We Live By*. Chicago: Chicago University Press.
- LANGACKER, R. W. (1987). *Foundations of Cognitive Grammar*. Stanford U.P.
- LEMMENS, M. (2005). *De la sémantique structurale à la typologie sémantique : vers une sémantique basée sur l'activité langagière*. Document de synthèse non publié pour la thèse de doctorat : l'habilitation à diriger des recherches. Université Lille 3, Paris
- LÜDI, G (1995). « Representations lexicales floues et construction interactive du sens ». *Cahiers de l'ILSL*, 7, pp. 95-109.
- LYONS, J. (1977). *Semantics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MAINGUENEAU, D. (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Paris : Hachette [coll. Langue, linguistique, communication].
- MAINGUENEAU, D. (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris: Hachette.
- MAINGUENEAU, D(1991). *L'Analyse du Discours*. Paris : Hachette Livre, Cedex.
- MARTIN, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris: Presses universitaires de France.
- MEL' CUK, I. A. & al. (1984). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, recherches lexico-sémantiques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 3 volumes.
- NOAILLY, M. (1996). « Dans le sens du fleuve: syntaxe et polysémie ». *Polysémie et construction du sens*. Montpellier: Praxiling-Université Paul-Valéry.

- NYCKEES, V (1998). *La Sémantique*. Éditions Berlin.
- PACHERIE, E. (1992). « Compte rendu de G. Kleiber, La sémantique du prototype, catégories et sens lexical », Paris, PUF, 1990. *Intellectica*, 1/2(13-14), pp 343-351.
- PARRET, H (1991). *Le sens et ses hétérogénéités*. Paris : Éditions du centre national de la recherche scientifique.
- PAVEAU, M. A. & Sarfati, G. É. (2003). *Les grandes théories de la linguistique*. Paris : Armand Colin. Collection U : lettres linguistiques.
- PETIOT, G. (1995). « Voile, Tchador ou foulard? Problèmes de dénomination dans les discours des médias ». *Les Carnets du Cediscom*, (3), pp 43-62.
- PICOCHE, J. (1986). *Structures sémantiques du lexique français*. Paris: Fernand Nathan.
- PLANTIN, C. (1990). *Essais sur l'Argumentation*. Paris : Éditions Kimé.
- PLANTIN, C. (2005). *L'argumentation : histoire, théories et perspectives*. Paris : Presses universitaires de France.
- POLGUERE, A. (2003). *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- POTTIER, B. (1964). « Vers une sémantique moderne ». *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 2, no 1, p. 107-137.
- POTTIER, B. (1992). *Sémantique générale*. Paris: Presses universitaires de France.
- PROVOS, G. (1969). « Approche du discours politique : socialisme et socialiste chez Jaurès ». *Langages*, no 13, p. 51-68.
- QUERE, L. (1994). Présentation. *L'Enquête sur les catégories : de Durkheim à Sacks*. Paris: École des hautes études en sciences sociales.
- RASTIER, F. (1987). *Sémantique interprétative*. Paris: Presses universitaires de France.
- ROSCH, E. & Lloyd, B. B. (1978). *Cognition and Categorization*. Hillsdale: L. Erlbaum Associates.
- SARFATI, G. E. (1997). *Éléments d'analyse du discours*. Paris : Éditions Nathan.
- SASSURE, F. (1969). *Cours de linguistique générale*, 3e éd. Paris: Payot, (coll. "Études et documents").

- SCHANK, R. C. & Abelson, R. P. (1977). *Scripts, plans, goals and understanding : an inquiry into human knowledge structures*. Hillsdale, N.J.: L. Erlbaum.
- SEARLE, J. R. (1969). *Speech acts*. Cambridge: Univ. Press.
- SIBLOT, P. (1994). *Les variations sémantiques d'un emprunt, ou la détermination de la production du sens par la perception de l'altérité*. Dans K. Fall, D. Simeoni & G. Vignaux (Eds.), *Mots et représentations. Enjeu dans les contacts interethniques et interculturels*. Ottawa: Presses de l'université d'Ottawa.
- TAYLOR, J. R. (1989). *Linguistic categorization: prototypes in linguistic theory*. Oxford: Clarendon Press.
- TESNIÈRE, L. (1969). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klinsieck
- TOURATIER, C. (2000). *La sémantique*. Paris: A. Colin.
- TRIER, J. (1973), Aufsatze und vortrage Zur Wortfeldtheorie, The Hague, Mouton, (coll. " Janua linguarum, Series minor", no174).
- VIGNAUX, G. (1976). *L'argumentation. Essai d'une logique discursive*. Préface de Jean-Blaise Grize. Genève : Librairie Droz [coll. Langues et cultures no 7].
- VIGNAUX, G. (1988). *Le discours acteur du monde : énonciation, argumentation et cognition*. Paris: Ophrys.
- VIOLLET, C. (1984). « Variations sur le mot "travail". Approche socio-énonciative de la notion "travail" dans un corpus oral ». *Protée*, 12(2), pp 31-36.
- WIERZBICKA, A. (1980). *Semantic Primitives*. Berlin: Athenaum.
- ZARKA, Y. C., Fleury, C. (2004). *Difficile tolérance*. Paris: Presses universitaires de France PUF.

## **ANNEXES**

### **Annexe A**

#### **Texte de l'actualisation I**

La Presse

Forum, mercredi 12 septembre 2001, p. A27

Les États-Unis attaqués

Rien!

Pratte, André

Rien. Rien ne justifie un acte d'une telle cruauté, d'une telle ignominie. Hier matin, à l'heure de l'arrivée au bureau, des milliers d'Américains, des gens ordinaires, sont morts, victimes d'une terreur lâche, calculée, fanatique.

Aucune cause, aucune souffrance ne peut excuser le meurtre de milliers d'innocents. Des centaines de gens sont morts sur le coup. D'autres, blessés, ont agonisé pendant de longues minutes, voire des heures.

Certains ont sauté dans le vide. D'autres encore sont restés suspendus aux fenêtres, jusqu'à ce que les tours du World Trade Center les emportent en s'écroulant comme des châteaux de cartes. Les passagers des avions détournés ont souffert le martyre, sachant que quelques minutes plus tard, ils mourraient. Ce matin, les proches de tous ces gens souffrent encore, au-delà de ce que les mots peuvent décrire. Ils souffriront toujours.

Certes, les coupables diront qu'ils ont attaqué les États-Unis d'Amérique, coupables à leurs yeux de tous les maux de la Terre. Mais le raisonnement ne tient pas. C'est celui de fous. Ce n'est pas l'État américain qu'ils ont attaqué. Ceux qu'ils ont pris pour cibles, ceux qu'ils ont torturé sont des pères, des mères, des amants...

Rien. Plus rien n'est à l'abri de la cruauté déséquilibrée, qu'elle soit le fait de malades locaux ou de kamikazes prétendant agir au nom de peuples déshérités. Les terroristes se sont attaqués, non seulement à la plus grande puissance du monde, mais à certains de ses

symboles et édifices les plus protégés: le World Trade Center, le Pentagone, les aéroports... Que font ces criminels à l'heure qu'il est? Osent-ils célébrer leur triomphe apparent? Ils ont tort. Leur lâcheté garantit leur défaite.

Rien. Rien ne peut exprimer l'indignation, la colère, la tristesse non seulement du peuple américain, mais de toute la planète. La tentation immédiate serait de déchaîner une vengeance d'une puissance sans précédent.

C'est ici que le mot "civilisation" prend tout son sens, que nos valeurs de modération, de tolérance, de démocratie sont les plus difficiles à vivre. Et les plus essentielles. Les coupables doivent être poursuivis sans relâche, et punis. Mais la vengeance est mauvaise conseillère: il faut que la riposte fasse le moins possible de victimes innocentes. Si le monde civilisé s'abaisse à la barbarie, il concédera la victoire aux barbares.

Tout. Cette attaque risque de tout changer. L'évolution des affaires internationales. Le rôle, le comportement des États-Unis d'Amérique dans le monde. La psychologie, la culture américaines. Les États-Unis sont en guerre.

La vie quotidienne, non seulement des Américains, mais de nous tous, est atteinte. Chaque fois que nous prendrons l'avion. Chaque fois que nous visiterons New York ou Washington. Chaque fois que nous nous trouverons dans un gratte-ciel d'un architecte, maintenant, osera dessiner les plans d'un tel édifice? L'attentat a fait mal à chacun d'entre nous. Nous porterons pour toujours les cicatrices.

Pendant que les secouristes continuent de chercher ce qui peut rester de vie, nos sociétés doivent répondre à la lâcheté par ce qui fait leur force. Nous vaincrons les terroristes si nous parvenons, malgré l'horreur, à préserver la liberté, la diversité, le respect des droits.

Ces valeurs, nous devons les cultiver chez nos enfants. Avant tout, dès maintenant, il faut donner l'exemple. Ce matin, ce soir, il faut prendre le temps d'écouter leurs craintes, leur colère, leur incompréhension. Il faut les prendre dans nos bras, les rassurer. Prier avec eux- quelle que soit notre manière et notre Dieu- pour les victimes et pour leurs proches. Et surtout, il faut leur dire, leur prouver qu'au-delà de l'horreur, il y a l'espoir. L'amour. La vie.  
[apratte@lapresse.ca](mailto:apratte@lapresse.ca)

Catégorie : Éditorial et opinions

Sujet(s) uniforme(s) : Droits et libertés; Histoire, archéologie et généalogie; Politique extérieure et relations internationales

Taille : Moyen, 479 mots

© 2001 La Presse. Tous droits réservés.

## **Annexe B**

### **Texte de l'actualisation II**

Le Quotidien  
Nouvelles générales, samedi 29 septembre 2001, p. 12

Fourre-tout

**Spectre d'intolérance...**

Rainville, Andrée

Avec les attentats du 11 septembre, s'est levé encore davantage -comme s'il ne l'était pas déjà assez!- un horrible spectre, celui de l'intolérance face à la différence.

Car, dans la foulée des reportages, et cela que vous ayez regardé des entrevues en provenance d'Europe, d'Amérique ou d'Orient, toujours se profilait le sentiment d'intolérance envers ce qui n'est pas comme soi. Que cette intolérance prenne le visage de la xénophobie en général ou du racisme en particulier, ou encore qu'on parle de couleur, de moeurs ou de religion, le tout entraînant des représailles et des brimades sans fin dans des vecteurs précis de population.

L'intolérance est, à ce qu'il semble, universelle. Et prend des proportions gigantesques dès que s'affrontent les belligérants. Avec ou sans guerre.

Il fallait voir le documentaire sur l'homophobie (rejet de l'homosexualité) à travers le monde, jeudi soir à TQc (Grands documentaires, 21 h), pour constater à quels excès l'intolérance peut mener, quel que soit l'aspect de vie sur laquelle elle s'exerce. TQc nous proposait des images d'Amérique, d'Angleterre, d'Afrique, où, sous le couvert de la rectitude religieuse, et histoire d'enrober l'intolérance de justifications, on incite à la haine et au meurtre.

Tout dire, c'était effrayant. Mais, comment en vient-on à tellement refuser ce qui est différent qu'on se conforte dans son éradication? Car, de ces gens qui commettent le crime

en raison d'intolérance, il ressortait une pensée commune: ils étaient dans leur droit, ils représentaient le bien, ils allaient poursuivre leur chasse et enrayer le mal...

Comme si l'intolérance n'était pas elle-même un mal, et la source de crimes, d'injustices et de guerres...

Désidément, la planète n'est pas assez grande... lorsque chacun la prend pour sienne, moulée à sa propre image.

## EN BAVARDANT

### Orchidophiles

Le club des Orchidophiles du Saguenay-Lac-St-Jean tiendra sa réunion mensuelle le mardi 2 octobre à 19 h, au local 216.1 du Cégep de Jonquière. Le conférencier, Raymond Breault, développera le thème "Identification et contrôle des indésirables qui parasitent nos collections". La réunion est accessible aux non membres, au coût de 3 \$.

### Statut précaire

Une rencontre pour les personnes à statut précaire du Syndicat de l'ENSEIGNEMENT du SAGUENAY est prévue pour le mercredi 3 octobre, à 18 h 30, au local D-008 du Centre Laure-Conan de Chicoutimi.

### Entrepreneuriat

Le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC (CEE-UQAC), dont le directeur général est Louis Dussault, a dévoilé dernièrement la programmation de ses activités pour la saison, dont plusieurs midi-conférences et des ateliers d'information. Ainsi, l'activité du 3 octobre recevra Diane Laliberté, dg du SERDEX, qui entretiendra l'auditoire sur le cheminement d'une PME vers l'exportation. Ajoutons que le CEE-UQAC consacre 11 000 \$ pour des bourses de recherche et d'intervention en entrepreneurship, et divers concours.

### Illustration(s) :

Lavoie, Rocket;

Dufour, Sylvain

Jonquière-Médic - Françoise Gauthier, de la firme d'avocats Gauthier Roy et Desgagné, remet ici un chèque de 500 \$ à Colette Lapointe, présidente de la campagne de financement de Jonquière-Médic.

Magnifique! - La photo est magnifique! Non, ce ne sont pas des épingle à linge nouveau genre qui ont été accrochées sur les fils, mais, vous l'aurez deviné, une multitude d'oiseaux qui prennent quelque repos, avant de repartir dans leur migration.

Salon du livre - Le Salon du livre du Saguenay-Lac-St-Jean se poursuit jusqu'à dimanche au Centre des congrès de Jonquière. L'événement dont la popularité ne se dément pas présente encore cette année de nombreux stands, des activités littéraires diversifiées, où les auteurs sont accessibles. Ici, deux photos prises lors de la soirée d'ouverture, et qui témoignent de l'intérêt que suscite le livre.

Catégorie : Actualités

Taille : Moyen, 418 mots

© 2001 Le Quotidien. Tous droits réservés.

## **Annexe C**

### **Texte de l'actualisation III**

**Le Devoir**  
Les Actualités, lundi 19 novembre 2001, p. A1

L'Entrevue

#### **Le bûcher moderne**

Selon l'auteur Jean Bédard, nous vivons une nouvelle phase de la guerre que se livrent les fanatiques des trois grands monothéismes

Boileau, Josée

Quand il a vu les tours flamber, le 11 septembre dernier, Jean Bédard a eu un réflexe: "C'est toujours le bûcher qui est l'arme privilégiée du fanatique. Les tours du World Trade Center étaient, ce jour-là, des bûchers modernes, des bûchers collectifs où, encore une fois, des innocents étaient brûlés vifs."

Cette référence au Moyen-Âge n'est pas fortuite car Jean Bédard a une vraie passion pour cette période. Et ce n'est pas l'amour de l'histoire qui l'attire ainsi, mais une quête philosophique bien particulière, d'autant plus inusitée que Bédard a oeuvré toute sa vie comme travailleur social.

Cette passion l'a amené à écrire deux romans remarquables: Maître Eckhart, publié chez Stock, à Paris, en 1998, et Nicolas de Cues, paru l'hiver dernier à L'Hexagone - salués chaleureusement par la critique, de France comme d'ici. Maître Eckhart fut même préfacé par le Prix Nobel de chimie Ilya Prigogine, soufflé par le talent et l'érudition de ce Québécois du Bas-du-Fleuve qui en était à son premier ouvrage d'importance.

Jean Bédard, lui, ne voulait qu'une chose: comprendre à la source les maux de notre temps. Formé à la philosophie, il n'a jamais cessé ses lectures des grands auteurs, même lorsqu'il travaillait auprès des jeunes en détresse. Et c'est par hasard qu'il découvre les écrits de Maître Eckhart. Ce grand mystique dominicain, qui a vécu de 1260 à 1328 et qui fut

pourchassé par l'Inquisition, prêchait l'égalité des pauvres et des riches, des hommes comme des femmes, avait lu le Coran et plaيدait l'ouverture aux autres religions.

"Le doute est le courage de la conscience", disait Eckhart en refusant les dogmes. Pour Jean Bédard, ce fut une révélation. Notre histoire a retenu saint Thomas d'Aquin, Machiavel ou Descartes - précurseurs de la Modernité. Mais, à chacune de ces époques, des gens aussi savants et érudits ont préféré, eux, penser la tolérance et l'incertitude. Des géants de leur temps, aujourd'hui oubliés mais qui ont encore bien des choses à nous dire.

Jean Bédard en choisira trois pour composer une trilogie qui veut illustrer les grands débats du Moyen-Âge et du début de la Renaissance. Le premier volet revenait de droit à Eckhart, les autres à deux de ses disciples: le cardinal Nicolas de Cues et Coménius, surnommé "le Galilée de l'éducation" - roman que Jean Bédard rédige présentement.

Et ces trois hommes n'avaient de férocité que pour une chose: le fanatisme. Nicolas de Cues en tirera même une théorie, celle de la Docte ignorance - l'humilité devant le savoir et le respect de la personne - pour contrer ce qu'il appelait le savoir arrogant qui émergeait alors et qui est devenu bien représentatif de notre époque.

### **Les niveaux du débat**

Nourri de tels propos, c'est dire si, de son petit coin retranché de Saint-Fabien-sur-Mer, près de Rimouski, Jean Bédard s'est senti interpellé par les attentats du 11 septembre et les événements qui ont suivi.

"Pour moi, dit-il, ce qui se déroule actuellement n'est qu'une nouvelle phase de la sempiternelle guerre entre les fanatiques des trois grands monothéismes: le christianisme, le judaïsme et l'islam, une guerre qui dure depuis 1000 ans."

Quoi? Une guerre de religions? "Non, je parle uniquement d'une guerre de fanatismes, insiste-t-il. Et, malgré ce qu'on en dit, le christianisme n'est pas absent de l'affaire car le scientisme et le dogme de la réussite économique comme signe de salut en sont des avatars directs. L'Occident ne doit jamais oublier qu'il a son propre fanatisme."

Alors, pendant que chacun débat d'enjeux militaires, diplomatiques, économiques, culturels, sociaux, lui préfère porter le débat à un autre niveau, qui embrasse toute l'évolution de nos civilisations. Car la première erreur, dit-il, c'est de chercher à justifier l'existence du fanatisme par des motifs rationnels.

"L'enjeu est beaucoup plus inconscient, dit-il. Ce n'est pas parce que les fanatiques islamistes ont fait une analyse de la politique américaine qu'ils se sont mis à la haïr. Absolument pas! Il n'y a aucune analyse dans le fanatisme même si des événements réels peuvent alimenter la haine."

Il faut plutôt chercher à comprendre ce qu'est un fanatique et se rendre compte que ce n'est pas une nouveauté propre à notre siècle. Jean Bédard, lui, en a tiré sa définition. "Le fanatique, dit-il, c'est celui qui croit que l'avenir est déterminé, qu'on peut le connaître à partir de la loi, qui devient plus importante que le réel, plus importante que la personne humaine. Pour les uns, la loi est divine, pour d'autres, ce sont les lois de la physique, de la biologie, de la sociologie ou de la psychologie qui déterminent l'homme. Dans tous ces cas, c'est la même façon d'aborder le monde qui est à l'oeuvre.

"De plus, le fanatique est convaincu que tout le monde doit être semblable à lui: il n'y a aucune discussion possible là-dessus. On le voit chez les talibans, mais ça existe aussi en Occident, où l'on est convaincu que le monde entier n'aspire qu'à devenir comme nous."

Le fanatisme, ajoute-t-il, ne peut être confondu avec la foi, d'autant moins que chaque religion a en son sein des mouvements qui tentent d'échapper aux dogmes. Le christianisme, par exemple, "a été une tentative d'échapper à la loi judaïque dans son aspect le plus formaliste: c'est là toute l'histoire de Jésus. On a vu les mêmes tentatives dans les mondes musulman et juif. Mais ces mouvements ont été réprimés par ceux qui prétendaient connaître la loi de Dieu et l'imposer. Le catholicisme a fini par aboutir à l'infaillibilité du pape, par exemple. Les religions monothéistes restent des religions du Livre".

### **L'intellect et le concret**

Jean Bédard, lui, a toujours récusé les réponses toutes faites, refusé qu'on ne puisse pas reculer en disant simplement: "Je me suis trompé." C'est vrai pour sa vie spirituelle - il se définit comme un "incroyant ayant la foi" -, vrai aussi dans sa vie quotidienne. Élevé dans une famille modeste où son père citait pourtant saint Augustin, Karl Marx et Henry Miller, il partira enseigner après des études en philosophie. Au fil des événements, il fonde une famille, puis héberge une adolescente en grande difficulté. Mais les grands auteurs ne lui sont d'aucun secours devant les problèmes de la jeune fille.

Pour un homme aussi sensible que Jean Bédard, c'est un choc. Il se recycle alors en travail social et fera carrière dans les Centres jeunesse: désormais, l'intellect et le concret se nourriront mutuellement. Une approche qui en fera un homme très respecté dans le petit monde des services sociaux. Sa démission, l'an dernier, pour dénoncer le manque de services, a d'ailleurs secoué le milieu.

Il reste à l'affût des problèmes de terrain, mais il a résolu de se consacrer pour de bon à l'écriture et à la réflexion - largement alimentée par les événements des derniers mois. Pourquoi, par exemple, les fanatiques arrivent-ils toujours à se faire aussi dangereusement la guerre au détriment de populations qui n'aspirent qu'à la paix?

"J'en suis venu à croire, dit-il, que c'est parce qu'ils se ressemblent: ils sont comme des images dans un miroir. Lorsqu'on a honte de soi et qu'on n'est pas capable de se regarder en

face, on aime terriblement haïr son semblable du moment qu'il y a une petite différence - qui peut être aussi anodine que le vêtement. Je crois que c'est une façon indirecte de se haïr soi-même. Le fanatique, par contre, ne comprend jamais pourquoi il est haï. Il entre plutôt dans le jeu de la vengeance - une façon de se lier avec l'autre détesté, dans une chaîne de haines qui n'en finit plus. Une nouvelle façon d'aimer se haïr."

Y a-t-il des façons de se sortir de l'impasse? Comme d'autres, Jean Bédard prône le dialogue, mais sans naïveté. "La tolérance absolue mène à la violence totale, parce que si je tolère un être très violent, c'est comme si j'exerçais cette violence indirectement", dit-il.

La solution, en fait, est politique. Il faut, par exemple, passer par des processus de consultations et d'élections afin de neutraliser politiquement les talibans ou les belliqueux à la George W. Bush de ce monde, et cela, avant même qu'ils ne prennent le pouvoir. Mais il faut beaucoup, beaucoup plus encore.

"Chaque fois qu'on achète quelque chose, on vote pour un système de production, donne-t-il en exemple. Tout acte de consommation est un acte politique, mais on ne l'exerce pas. On achète en se foutant éperdument des conditions de travail, de l'environnement, etc. Quand on consomme, on est de véritables monstres humains: des monstres d'indifférence."

D'accord, mais est-il vraiment possible de faire autrement? "Ça exige du courage, reconnaît-il. Mais l'acte politique en a toujours exigé! Et tout cela part de la base: est-ce qu'on éduque réellement nos enfants à exercer leur pensée, leur liberté de façon responsable ou est-ce qu'on fabrique des esclaves pour un système économique parfaitement défini à l'avance? En fait, on a abandonné la plupart des sphères politiques. C'est comme ça qu'on se retrouve avec nos pseudo-démocraties et les problèmes réels qui s'ensuivent.

"Car ce qui me frappe en travaillant sur Comenius, qui est le grand penseur de la démocratie au sens réel du terme, c'est à quel point cette démocratie est loin d'être arrivée. Et notre démission politique est peut-être la plus grande cause de tout ça. C'est assez terrible."

Illustration(s) :

Simard, Pascale

Jean Bédard

"L'Occident ne doit jamais oublier qu'il a son propre fanatisme", fait remarquer Jean Bédard.

Catégorie : La Une; Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Littérature et livres; Religion, philosophie et éthique

Taille : Long, 1170 mots

© 2001 Le Devoir. Tous droits réservés.

## **Annexe D**

### **Texte de l'actualisation IV**

**Le Droit**

Opinions, mercredi 26 septembre 2001, p. 23

#### **Comprendre, pas pardonner**

Depuis les attentats de New York, les Occidentaux semblent se partager entre deux tendances opposées: le pardon ou la vengeance. Ces deux conceptions me semblent reposer sur une incompréhension du monde.

On entend beaucoup dire, ces derniers jours, que l'Islam n'est pas une religion violente et on se réfère parfois au verset du Coran qui dit: "Pas de violence en matière de religion". On oublie de dire que le Coran n'est pas conçu de la même façon que la Bible. Il contient des versets qui en abrogent d'autres.

Les versets tolérants, comme celui rappelé ci-dessus, sont les plus anciens et ont généralement été abrogés par des versets violents, du genre: "Combattez ceux qui ne déclarent pas illicite ce que Dieu et son prophète ont déclaré illicite, et ceux qui ne pratiquent pas la vraie religion" (Sourate IX, verset 29).

Pour l'interpréter, il faut se référer à l'autre source de la foi musulmane: le consensus (ou ijma). Or, il y a consensus parmi les légitistes et les docteurs musulmans sur le recours à la violence armée comme moyen légitime de répandre l'Islam.

Il est difficile pour Occidentaux et Musulmans d'être sur la même longueur d'onde: chacun voit le monde à sa façon et se croit dans son droit, sans réaliser que l'autre ne le comprend pas car il a un système de valeurs différent.

Il ne nous appartient pas de déclarer qu'une religion est meilleure qu'une autre et de chercher à imposer la nôtre.

Dans son pays, chacun est libre de vivre sa foi comme il l'entend (même si on peut se préoccuper du sort des femmes musulmanes).

Cette différence de conceptions explique que des centaines de milliers de Musulmans approuvent les actions terroristes de la semaine passée, même s'il est évident que la majorité du milliard de Musulmans sont pacifistes et n'appliquent pas à la lettre toutes les recommandations de l'Islam.

Il ne s'agit donc pas d'en vouloir aux Musulmans, de les insulter ou les agresser: ils vivent tout simplement en conformité avec leur foi.

Le problème est qu'un petit pourcentage d'un milliard fait beaucoup de monde, qu'il y a donc d'innombrables candidats terroristes infiltrés dans la plupart des pays occidentaux avec pour seul but, parfois à longue échéance, de détruire notre style de vie.

Cela, c'est intolérable.

Nous n'avons qu'à nous en prendre à nous-même, notre manque de vision, notre idéalisme digne d'un étudiant de 20 ans.

Au nom de la solidarité humaine, il fallait (et il faut toujours) accueillir chez nous des réfugiés, mais il est clair que nos lois actuelles sont trop laxistes.

Il ne faut accepter que les vrais réfugiés, ceux qui sont persécutés chez eux, pas les faux réfugiés qui détruisent leur passeport dans les toilettes des avions avant d'arriver. Il ne faut pas pousser notre fierté du multiculturalisme jusqu'à financer des mosquées et des centres islamiques (dont tout le monde sait que ce sont des repaires d'extrémistes), permettre des exceptions aux règles élémentaires de sécurité (couteaux pour les sikhs, visage entièrement voilé pour les femmes, etc.) au nom de la liberté religieuse.

Nous devons être solidaires de tous les êtres humains, mais comprendre que nos valeurs sont fondamentalement différentes, en déterminer les implications et en tirer les conséquences.

On devrait instaurer un système de carte d'identité nationale inviolable, qui servirait notamment à une identification électronique rapide dans les aéroports (avec éventuellement un niveau de sécurité différent pour les Canadiens de fraîche date).

Il serait nécessaire également d'étendre les pouvoirs du service de renseignements (SCRS) et de créer un ministère fédéral de la Sécurité publique, qui coordonnerait toutes les opérations de sécurité.

Il faut que justice soit rendue et les coupables des récents attentats punis. Être tolérant, c'est comprendre et admettre que les Musulmans ne pensent pas comme nous, pas tolérer qu'ils essayent, par la violence, de changer la vie que nous avons choisie.

Nos sociétés bien pensantes et adeptes du " politiquement correct" ont fermé trop longtemps les yeux sur la situation explosive qui se développait.

La lutte contre le terrorisme durera très longtemps, sans garantie de victoire.

**Roland Madou, Ottawa**

Illustration(s) :

AP

Des Afghans manifestent contre les États-Unis à Kaboul.

Catégorie : Éditorial et opinions

Sujet(s) uniforme(s) : Lois et règlements; Religion, philosophie et éthique

Taille : Moyen, 524 mots

© 2001 Le Droit. Tous droits réservés.

## **Annexe E**

### **Texte de l'actualisation V**

**La Presse**

Actualités, dimanche 14 octobre 2001, p. A8

**La guerre au terrorisme**

**Islam et islamisme: une religion éclatée mais ultra-rigide**

Robitaille, Louis-Bernard

Quelle distance y a-t-il entre l'islam et l'islamisme? La vraie foi musulmane est-elle foncièrement étrangère au terrorisme de ben Laden? Le débat sur ces questions est amorcé en France, autant dans certains milieux musulmans que chez des non-musulmans.

Depuis le 11 septembre, le débat fait rage dans les médias. Et pour cause. Sans vouloir remonter aux Croisades, la France est, avec la Grande-Bretagne, le grand pays occidental qui aura entretenu au cours des deux derniers siècles les liens les plus profonds et permanents avec l'islam.

Et elle compte aujourd'hui sur son territoire le nombre record de cinq millions de musulmans, soit 10 % de sa population. Un fait unique en Europe et en Occident. D'autant plus que ces musulmans, sans être toujours intégrés ou contents de leur sort, sont totalement imbriqués dans la société: les "vieux" sont là depuis trois ou quatre décennies, les jeunes sont nés en France, et il y a même des Français de souche convertis, soit par conviction, soit par mariage. Ce sont tout sauf des pièces rapportées.

D'où la question lancinante qui se pose à la minorité musulmane ou aux autres Français: le vrai islam- si cela existe- est-il foncièrement étranger au terrorisme nihiliste de ben Laden? ou bien au contraire y a-t-il quelque chose dans cette religion qui facilite le passage à l'extrémisme ou, à tout le moins, prédispose ses fidèles à se montrer "compréhensifs" face aux tueurs?

Sur ce point capital, le débat, à vrai dire, est inégal. Au milieu du flot ininterrompu des interventions dans les grands journaux, les défenseurs purs et simples de l'islam sont

extrêmement minoritaires. Ainsi le scientifique Ghaleb Bencheikh, dont le livre, Alors, c'est quoi l'islam?, sort à la fin du mois aux Presses de la renaissance: "C'est vrai, dit-il, qu'il y a des appels au meurtre dans le Coran, car il a été élaboré dans un contexte guerrier au VIIe. Il faut donc disposer d'un outillage intellectuel pour relativiser ces quelques phrases, et il importe que les responsables et les exégètes musulmans prennent leurs responsabilités. Cela dit, ben Laden et ses fanatiques ignares instrumentalisent les passages violents en prenant bien garde de lire les appels à la miséricorde et à la mansuétude qui suivent... le Coran est un appel à l'amour, une invitation au mystère..."

Sous diverses formes, plus ou moins élaborées, on retrouve ces jours-ci le même thème: l'islam est une religion de tolérance; "celui qui tue un innocent tue l'humanité entière"; les terroristes n'ont rien à voir avec l'islam et le dénaturent, etc. Mais ceux qui sont sur cette position sont à la fois très minoritaires... et musulmans, français ou étrangers.

Pour le reste, tous ceux qui interviennent depuis un mois- islamologues, orientalistes et intellectuels- s'entendent sur un point central du débat: oui, l'islam a un problème; oui, le Coran a en grande partie une connotation intolérante et conquérante; oui, les terroristes islamistes peuvent se réclamer de l'islam sans qu'aucune autorité morale ou religieuse puisse vraiment les contredire. Et, d'une certaine manière, même les musulmans français les plus tranquillement modernistes, qui jamais ne rêvent de jihad, sont mal à l'aise pour se démarquer clairement des fanatiques. Comme le dit dans le Nouvel Observateur le théologien musulman "réformiste" Tariq Ramadan, de l'Université de Fribourg, "quand se produit un événement comme celui du World Trade Center, on ne peut pas dire: "Nous n'y sommes pour rien" et passer à autre chose. Il faut regarder la réalité en face: il y a aujourd'hui une frange qui pense comme cela." Quant au grand mufti de Marseille, Souleib Bencheikh, libéral et très minoritaire, il va jusqu'à dénoncer "l'hypocrisie des théologiens musulmans qui, certes, dénoncent ces pratiques et tueries, mais ne mettent pas en cause la théologie qui les sous-tend".

Dans le même journal, l'éditorialiste Jacques Julliard écrivait une semaine plus tôt: "Il n'y a d'ordre international pacifique que sur la base de la laïcité conçue comme un égal respect de toutes les croyances, et une séparation du temporel et du spirituel. Il a fallu des siècles pour faire lâcher prise à la papauté médiévale qui professait la théorie des deux glaives. Pourquoi l'islam ne finirait-il pas par s'en accommoder à son tour?"

De l'avis général des spécialistes en France- et même de certains musulmans avant-gardistes- nulle part dans le monde l'islam n'a, collectivement, fait son aggiornamento. Le discours musulman commun aux innombrables tendances de l'islam sous-entend toujours que la ligne de partage essentielle dans le monde est celle qui sépare les croyants des infidèles, et qu'en fait la totalité des humains sont virtuellement des musulmans, voués tôt ou tard à être convertis. Ce qui fait écrire au psychanalyste Daniel Sibony dans Libération, à propos des terroristes et de la masse des croyants, l'Oumma: "En un sens l'Oumma (dont la racine est oum: la mère) condamne ses intégristes car elle en souffre, mais elle ne les

lâchera pas si l'étranger veut en finir avec eux. Car, outre le réflexe "fraternel", se sont ses enfants; c'est elle qui les met au monde, et ils ont une façon si touchante de brandir de vieux énoncés "dogmatiques et assassins" (ndlr) qu'elle-même oublie ou refoule."

Que disent aujourd'hui les historiens? que le monde arabo-musulman, qui fut pendant plusieurs siècles au Moyen Âge une civilisation plus brillante que le monde occidental, pratiquait à ce moment-là une relative tolérance, en tout cas plus grande que le monde chrétien. "Dans les débuts de la Conquête, dit Alain Besançon, l'islam est apparu comme une religion plus modérée que le christianisme. Quand il s'est répandu en Égypte et en Syrie, beaucoup de chrétiens mécontents du joug de Byzance l'ont salué comme une libération." En Andalousie, par exemple, même s'il ne s'agissait pas du paradis terrestre aujourd'hui décrit par certains, juifs et chrétiens avaient une place reconnue dans la société: celle de citoyens de deuxième catégorie, soumis à un impôt particulier et interdits d'armes, Mais pas vraiment persécutés. Ce qui produisit un début de pluralisme, très fécond sur le plan culturel et scientifique.

En fait, c'est la soudaine poussée de prospérité et de développement en Occident, à la Renaissance, qui pousse le monde arabo-musulman à se refermer sur lui-même, et sur des textes sacrés, décrétés immuables et intangibles. Et, même si, à la périphérie de l'islam (aujourd'hui l'Indonésie par exemple, 200 millions de pratiquants), la pratique est infiniment plus tolérante, la religion le vitrifie en quelque sorte sur ses vérités premières: par exemple, comme le dit Besançon, que "Abraham (Abram, Ibrahim), Moïse (Moussa) et Jésus (Isa) furent des prophètes musulmans, qui ont proclamé le Coran, mais dont les chrétiens et les juifs ont falsifié le témoignage"!

Assez curieusement, un trait spécifique de l'islam qui aurait pu être à première vue un facteur de liberté et d'évolution a été l'une des causes principales du blocage de cette religion. Contrairement au catholicisme, par exemple, la religion musulmane fonctionne en dehors de toute hiérarchie cléricale. Il n'y a nulle part d'autorité nationale ou mondiale. En France même, les autorités politiques continuent de chercher en vain un ou quelques interlocuteurs représentant les cinq millions de pratiquants. Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, malgré son ancienneté et son prestige, ne parle qu'en son propre nom. Et, ici comme ailleurs, chaque croyant peut aller à la mosquée de son choix, où chaque prédicateur tient le discours qui lui convient, du très modéré jusqu'à l'incendiaire intégral.

Cette absence de médiation entre les croyants et Allah a une raison simple: dans la religion musulmane, le Coran n'est pas tenu pour un texte humain d'interprétation divine, comme la Bible pour les juifs et les chrétiens. Le Coran EST la parole de Dieu telle que retransmise textuellement par Mahomet, qui était d'ailleurs analphabète. Dans chaque sourate du Coran, c'est Allah qui s'exprime sans intermédiaire. Toute velléité de relativiser ou contester tel ou tel verset- y compris les plus atrocement sanguinaires- est considéré depuis des siècles comme un blasphème.

Le christianisme et le judaïsme, au fil des siècles, ont progressivement relativisé et replacé dans un contexte historique ancien certains passages des textes sacrés devenus progressivement inacceptables pour une société moderne, pluraliste et en développement. Le Coran, bien au contraire, doit être pris intégralement et dans le texte, même pour ce qui concerne le devoir de tuer les incroyants, de couper la main et le pied des voleurs, etc. Mieux encore: la seule lecture qu'on peut en faire est dans le texte original, c'est-à-dire en arabe. Même si les croyants sont indonésiens ou maliens. L'islamologue Bruno Étienne voit dans "la thèse de l'inimitabilité du Coran" l'une des raisons principales du blocage total au sein de l'islam: "L'islam est prisonnier de cette fermeture de portes de l'ijtihad, c'est-à-dire de cette interdiction d'interprétation personnelle."

Concrètement: aucun responsable musulman ne peut prendre l'initiative de décréter obsolètes des sourates décrétant, à propos des femmes: "Relégez-les dans les chambres où elles couchent, et frappez-les", ou à propos des polythéistes: "Tuez-les là où ils se trouvent." Et, à vrai dire, un "bon musulman" bien tranquille ne peut rien opposer à un intégriste qui brandit ce genre de devise en guise de programme politique. Comme le dit un autre théologien, Jacques Rollet, "Il n'y a aucune autorité centrale pour définir le vrai, le faux. On pourrait penser que c'est un gage d'ouverture. Cela conduit, au contraire, à la fermeture, le Coran étant la parole de Dieu sacralisée. Conséquence: tout musulman n'est pas islamiste, mais tout islamiste est authentiquement musulman."

D'où la difficulté pour les musulmans à se démarquer des islamistes et terroristes. Le musulman qui, en France, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde occidental, pratique discrètement et modérément sa religion, au sein d'une société pluraliste que personnellement il accepte sans la moindre réserve, n'a rien à voir avec Mohammed Atta ou ben Laden. Mais de dire que la religion musulmane, en l'état actuel des choses, n'a strictement aucun rapport avec l'islamisme et l'intégrisme, c'est faux.

### **LA FRANCE, ROYAUME DES ISLAMOLOGUES**

La France, à l'instar de la Grande-Bretagne, est le royaume des islamologues. Avec une prédilection pour les pays où la France a traditionnellement exercé une influence: le Maghreb, la Syrie, le Liban, l'Égypte (alors que les Britanniques ont "leurs" pays arabes). Comme on le dit ailleurs dans cette page, ils ont aussi "leurs" musulmans, dont le nombre est évalué à cinq millions.

D'où une activité soutenue autour du très bel Institut du monde arabe à Paris, qui a maintenant 15 ans.

Mais il y a aussi et surtout un nombre considérable de centres universitaires consacrés en partie ou totalement à l'islam. On trouve Bruno Étienne à Aix-en-Provence, Gilles Kepel à Paris. Parmi les anciens, il y a eu Jacques Berque, aujourd'hui disparu. De cette génération, on compte encore aujourd'hui Maxime Rodinson, orientaliste érudit (et souvent engagé

politiquement), auteur d'une biographie de référence de Mahomet. Parmi les spécialistes des régions voisines de l'Afghanistan, citons Olivier Roy, auteur récemment de l'"Asie centrale contemporaine" (PUF, 2001). Et pour le Maghreb, ou Jacques Burgat, auteur de L'Islamisme au Maghreb

Pour certains islamologues, disons-le, le 11 septembre a été une journée noire, du moins en apparence. Le dernier livre de Gilles Kepel s'intitulait *Jihad, expansion et déclin de l'islamisme* (Gallimard 1997). Quant à Antoine Basbous, directeur de l'Observatoire des pays arabes, il avait publié à peu près en même temps *L'islamisme, une révolution avortée?* (Hachette 1997). Bien entendu, les deux auteurs n'avaient jamais prétendu que l'islamisme radical ou terroriste avait disparu ou n'existant plus comme pouvoir de nuisance. Leur thèse consistait plutôt à dire que l'islamisme, en arrivant au pouvoir en Iran, puis en Afghanistan, avait fait exploser l'alliance majoritaire déshérités/bourgeois/étudiants qui l'avait porté au pouvoir. Bref que l'islamisme pouvait déstabiliser des régimes, mais pas vraiment gouverner. Le 11 septembre ne leur a pas donné complètement tort, mais désavouait le côté simpliste de leurs thèses.

En librairie, ces jours-ci, les événements du 11 septembre se font plutôt sentir par les très gros succès de la biographie de ben Laden par Roland Jacquard et le livre de reportage d'Olivier Weber sur l'Afghanistan (*Le faucon afghan*, Laffont). Mais, à tout seigneur tout honneur- ou parce que les acheteurs se méfient des "spécialistes" et veulent aller aux sources-, c'est le Livre par excellence qui tient la vedette dans les FNAC, première chaîne de librairies en France: les rayons ont été dévalisés des exemplaires du... Coran.

Illustration(s) :

AFP

Un manifestant crie des slogans anti-américains en brandissant le drapeau du gouvernement taliban après avoir brûlé en effigie le président Bush à Islamabad.

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Religion, philosophie et éthique

Taille : Long, 1556 mots

© 2001 La Presse. Tous droits réservés.

## Annexe F

### **Texte de l'actualisation VI**

Voir, no. Vol: 15 NO: 42  
 Actualité, jeudi 18 octobre 2001, p. 6

Afghanistan

**La communauté afghane en émoi**  
 Good Morning, Afghanistan

Chouinard, Tommy

Alors que les États-Unis bombardent l'Afghanistan, la communauté afghane de Montréal, elle, est en émoi. Des Afghans immigrés au Québec craignent que leur pays d'origine ne paie un lourd tribut dans la lutte contre les talibans et le terrorisme. Et sombre encore davantage dans la misère.

"Hey, regarde! C'est le resto d'Oussama ben Laden!" Cette remarque, lancée à la blague, a bien fait rigoler un groupe d'amis qui déambulaient avenue Duluth, tout juste devant l'unique restaurant de cuisine afghane à Montréal, le Khyber Pass. Son propriétaire, lui, n'entend plus vraiment à rire. Depuis environ un mois, Ramich Farouk encaisse ce type de commentaires, un peu à la légère avec le temps. Une chose est sûre, toutefois: il ne passe plus inaperçu. En effet, sa présence n'a jamais autant fait jaser dans le quartier.

Ironie du sort, l'achalandage a diminué dans ce petit resto chaleureux. Par crainte? "Peut-être, affirme-t-il, je ne sais pas." Par contre, la curiosité des gens, elle, se manifeste davantage. Il y a moins de gens qui viennent ici pour manger, c'est vrai, estime le propriétaire originaire de Kaboul, la capitale de l'Afghanistan. Mais plusieurs me posent des questions afin de savoir comment c'était de vivre à Kaboul, comment vont les gens là-bas maintenant que la guerre a éclaté. Les habitants du quartier me donnent un soutien moral. La population est vraiment très gentille et compréhensive. Sitôt la réponse terminée, comble du hasard, une dame se présente à une fenêtre entrouverte: 'Je vous ai écouté et je vous félicite, monsieur. Lâchez pas!' 'Merci, c'est gentil!' lance-t-il pour seule réponse.

Malgré les encouragements, Ramich Farouk avoue avoir la tête ailleurs ces temps-ci. La guerre qui fait rage dans son pays natal l'inquiète, au point de ne pouvoir fermer l'oeil la nuit. 'Quand je regarde les bulletins de nouvelles, je me sens très mal, indique celui qui est arrivé au Québec en 1976, ce qui en fait l'un des premiers Afghans à s'être installés en sol québécois. Je pense à tous ces gens qui vivent dans la peur. Leur sort est horrible. Des millions de réfugiés sont coincés, prisonniers des bombes. Des membres de ma famille sont encore là-bas. C'est très épouvantant.' D'ailleurs, Farouk ne croit aucunement les promesses du gouvernement américain à l'effet qu'aucun civil ne sera tué. 'Pensez-vous vraiment que c'est possible? Comme les États-Unis ne veulent pas aller sur le terrain, ils bombardent partout. Inévitablement, cela va toucher des civils.' Il n'aurait pu si bien dire. Son scepticisme s'est révélé, hélas, fort à propos, car de récents événements lui donnent aujourd'hui raison. La semaine dernière, entre autres, une bombe dirigée vers Kaboul a en effet raté sa cible et abattu des civils...

Consécration ultime du drame pour Farouk et les Afghans: les frappes pourraient durer encore des mois, selon les dires des autorités américaines, voire plus d'une année. 'L'hiver arrive et il fait froid dans cette région, se désole-t-il. Les civils vont mourir sans toit, nourriture et vêtements. C'est terrible de voir comment cette crise est gérée.' Mince consolation pour lui, le régime des talibans ('imposé au peuple' et 'expert dans la terreur', selon lui) risque fort d'être renversé. Ce souhait est d'ailleurs exprimé par beaucoup de membres de la communauté afghane, qui compte quelque 5000 âmes à Montréal.

### **Grande rancœur**

Ramich Farouk en veut aux Américains. Certes, il comprend leur réaction devant la mort de 6000 de leurs compatriotes. 'C'est un attentat horrible!' commente-t-il. Ce qu'il ne supporte pas, par contre, ce sont le laxisme et les actions contradictoires du gouvernement. 'Quand il y a eu les bombes en 1998 dans les ambassades de Nairobi (Kenya) et de Dar es-Salaam (Tanzanie), les États-Unis savaient que Ben Laden en était le responsable. Mais ils n'ont rien fait de sérieux pour tenter de l'intercepter. Le peuple américain devrait en vouloir à son gouvernement, car 6000 personnes sont mortes le 11 septembre en partie à cause de cela. Aussi, Ben Laden a été appuyé par les Américains pour lutter contre les Soviétiques dans les années 80. Il a été armé, entraîné même. Il était un bon ami des Américains. Aujourd'hui, c'est le terroriste le plus recherché! Voulez-vous combien la situation est ridicule?'

Tellement ridicule, en fait, que Farouk en vient à conclure que la politique étrangère américaine manque carrément de vision à long terme. 'Prenez par exemple ce fait. Après la guerre civile, en 1996, les talibans sont arrivés au pouvoir. C'est un mouvement qui a été créé par le Pakistan, avec l'appui des États-Unis. Ceux qui sont aujourd'hui des ennemis sont en fait les enfants du gouvernement américain! Aussi, le Pakistan n'a cessé d'aider et d'armer les talibans, sans que les États-Unis disent quoi que ce soit.'

Le même reproche est adressé par Asif Safi, un Afghan débarqué au Québec en 1990. 'Pendant longtemps, les talibans ont bafoué les droits humains, souligne-t-il. Les États-Unis ont été tolérants, trop tolérants. Ils ont fermé les yeux. Aujourd'hui, ils disent que c'est un régime horrible. Pourquoi l'est-il davantage maintenant qu'avant? C'est incroyable combien la mort de milliers de gens a réveillé l'intérêt du monde pour ce pays où sévissent depuis des décennies la guerre, la famine et la pauvreté...'

Autre source de rancoeur pour Safi: durant la guerre contre l'Union soviétique (1979-1989), les Afghans ont lutté aux côtés des Américains en se fiant sur des promesses qui n'ont jamais été tenues. Selon lui, les États-Unis se sont désengagés et même désintéressés du sort des Afghans. 'J'ai l'impression que les 6000 morts américains comptent davantage que les deux millions d'Afghans tués lors de cette guerre, estime-t-il. Les États-Unis nous avaient promis de l'aide et un plan de reconstruction, à cause de notre bonne coopération contre le communisme. Mais nous n'avons rien eu. Rien du tout. Une fois la guerre froide terminée et gagnée, ils nous ont complètement oubliés. Pourtant, nous avons fait la guerre, c'est nous qui avons gagné. Il aura fallu encore une fois la guerre pour que les États-Unis s'aperçoivent qu'on existe.' Au terme de la guerre qui fait rage en ce moment, il craint d'ailleurs que les États-Unis oublient, encore une fois, les Afghans.

Asif Safi parle en toute connaissance de cause. Il a lui-même pris les armes pour lutter contre les Soviétiques de 1979 à 1989, avant de venir se réfugier au Québec. En 1998, pour ne pas oublier sa terre d'origine, Safi a décidé d'ouvrir les portes du Centre d'enseignement Said Jamaluddin Afghan, à Longueuil. Cette école, destinée à la communauté musulmane, offre des cours sur la culture afghane et la société canadienne.

### **À quand la paix?**

Asif Safi et Ramich Farouk n'ont pas été victimes de discrimination, ni même de harcèlement, de la part d'individus les associant aux terroristes. Des blagues déplacées, tout au plus (par exemple, une personne a suggéré à Safi de couper sa barbe pour ne plus attirer les soupçons...). Toutefois, les deux Afghans craignent un embrasement de la situation, non pas ici, mais à l'étranger. 'Les États-Unis disent que ce n'est pas une guerre contre l'islam, affirme Farouk. Mais je crois que cette impression prend de l'importance dans certains pays musulmans. Certains d'entre eux pourraient connaître des manifestations et de la violence.'

Que tous ne s'y trompent pas, prévient cependant Ramich Farouk: quand Ben Laden parle au nom de l'islam, il ne parle en fait que pour lui-même. Sans plus. Et quand il parle de l'avenir des Palestiniens, il ne fait que tenter de rallier une partie de la population derrière sa lutte. 'Les musulmans ne sont pas tous des terroristes et les Afghans ne sont pas tous les amis des talibans', répète Farouk, encore et encore. Au cas où...

Selon le propriétaire du Khyber Pass, une solution durable ne se trouve pas dans la guerre à tous crins. Pas plus que la paix ne sera retrouvée avec l'Alliance du Nord au pouvoir, un groupe qui convoite le poste et tente de s'allier aux Américains. 'On connaît leur vrai

visage, indique Farouk. L'Alliance a été en partie au pouvoir entre 1992 et 1996, et ce n'était pas mieux que les talibans! La véritable solution passe, entre autres, par le retour du roi Zaher Shah, exilé en Italie depuis 1973. 'Quand il était là, le pays vivait en paix. Les Afghans ont un grand respect pour lui', souligne-t-il. 'Je pense qu'un gouvernement multietnique qui représente toute la population serait envisageable, ajoute Asif Safi. Il faudrait aussi que la communauté internationale tente de faire quelque chose concernant le drame des Afghans. Sinon, le pays ne connaîtra jamais la paix et le développement.'

D'ici là, leurs proches, dont ils sont toujours sans nouvelles depuis près d'une semaine, vivent encore sous les bombes. 'J'ai des frères, des soeurs, des cousins et des cousines en Afghanistan, conclut Safi. Depuis des décennies, ils vivent avec la guerre. Je me demande vraiment quand la paix arrivera.'

Illustration(s) :

Côté, Stefane

Ramich Farouk: "Quand je regarde les bulletins de nouvelles, je me sens très mal. Je pense à tous les Afghans qui vivent dans la peur."

Catégorie : Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Conflits armés; Politique extérieure et relations internationales;

Procès; Religion, philosophie et éthique; Terrorisme et assassinats politiques

Taille : Long, 1155 mots

© 2001 Voir. Tous droits réservés